
**Rapports de gestion des différents dicastères relatifs à
l'exercice 2022**

	Page
Dicastère de l'administration et de la protection de la population DAPP.....	1
Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement DJE.....	29
Dicastère du territoire, des sports et de la culture DTSC.....	55
Dicastère des infrastructures DI.....	73
Dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé DEFCOS.....	89

RAPPORT DE GESTION DAPP

Val-de-Travers, le 3 mai 2023

Rapport de gestion du dicastère de l'administration et de la protection de la population pour l'exercice 2022



1. GENERALITES

1.1 INTRODUCTION

Le dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP) comprend huit unités administratives distinctes :

Administration

1. Chancellerie
 - a. Archives communales de Val-de-Travers
 - b. Contrôle des habitants
2. Service des ressources humaines (SRH)

Protection de la population

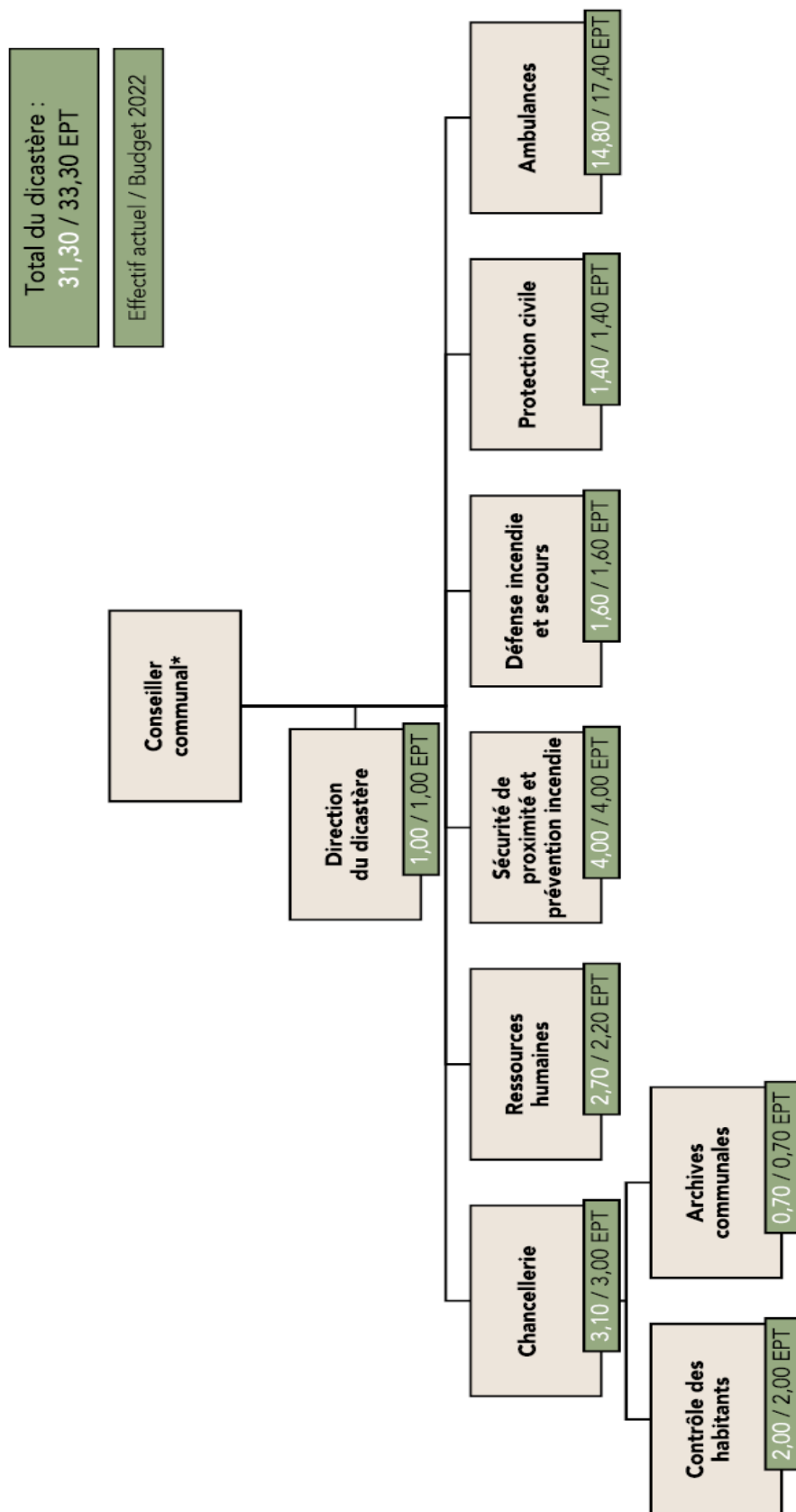
3. Service de sécurité de proximité et de prévention incendie (SPPI)
4. Service de défense incendie et de secours (SDIS)
5. Organisation régionale de protection civile (OPC)
6. Service des ambulances du Val-de-Travers.

Le chef de dicastère et les quatre services de la protection de la population sont secondés par un secrétariat de direction.



RAPPORT

1.2 ORGANIGRAMME



*Le poste de conseiller communal n'est pas compté dans le total des EPT. Son temps de travail est réparti dans certaines entités administratives.

2. CHANCELLERIE

2.1 ROLE ET FONCTION DU SERVICE

La Chancellerie regroupe sous sa dénomination quatre importants secteurs d'activité :

- 1) Le secrétariat des autorités communales ;
- 2) Les archives communales de Val-de-Travers ;
- 3) Le contrôle des habitants ;
- 4) La gestion des parcs informatique, matériel, mobilier et de l'économat.

A l'exception des archives sises sur le site Dubied à Couvet, la Chancellerie occupe les locaux de l'Hôtel de Ville de Fleurier. Elle est la gardienne des institutions et, à ce titre, est notamment garante du respect des droits politiques. Elle est chargée du protocole et de l'organisation des réceptions officielles du Conseil communal ainsi que des « avis officiels » publiés bimensuellement sur la page 2 du Courrier du Val-de-Travers Hebdo. La tenue à jour et l'alimentation du site www.val-de-travers.ch, des comptes Facebook, Instagram et YouTube communaux et du portail collaboratif de la Commune (vdt.geco-portal.ch), ainsi que la diffusion mensuelle de la newsletter du Conseil communal au personnel font aussi partie de ses missions.

Sa transversalité dans l'appareil communal la charge d'offrir diverses prestations pour assurer la bonne marche des services de l'administration. Ainsi, par exemple, chaque mutation au sein du personnel administratif a une incidence sur les installations informatiques et téléphoniques, et sur la commande des divers biens, matériels et mobiliers.

Les archives communales regroupent l'ensemble des documents – indépendamment de leur date d'émission, de leur forme et de leur support matériel – produits ou reçus par la commune dans le cadre de ses activités. Elles répondent à un triple intérêt :

- 1) La gestion courante des affaires communales (avoir à disposition les informations nécessaires aux activités de l'administration) ;
- 2) La justification des droits et des obligations de la commune et de ses administrés (valeur de preuve) ;
- 3) La sauvegarde de la mémoire communale (valeur historique).

Les archives communales collectent et conservent également une partie du patrimoine communal mobilier. Des tableaux, des livres, certains objets sont ainsi déposés dans ses locaux. Répertoriés, ils sont, notamment pour les tableaux, mis à disposition des services communaux pour la décoration de leurs murs.

Le Contrôle des habitants est au service de la population pour toutes les prestations liées aux arrivées et aux départs, changements d'adresse, mutations diverses, attestations de domicile, documents d'identité, permis de séjour et enquête de logements vacants. Il a également pour mission de distribuer et gérer les cartes d'accès aux conteneurs à déchets enterrés (Molok), de tenir le registre des cimetières et d'organiser les votations. Les élections, quant à elles, sont du ressort de la Chancellerie.

Par ailleurs, la commune se doit de garantir la protection des données nominatives, conformément à la législation sur la protection de la personnalité.

La Chancellerie est représentée et siège dans plusieurs groupes de travail ou comités de pilotage :

- Comité de pilotage informatique du SIEN (Service informatique de l'entité neuchâteloise) ;
- Comité de la SAFCN (société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises) ;
- Groupement des préposés au Contrôle des habitants des villes du canton de Neuchâtel ;
- Comité de pilotage du projet AENeas (archivage numérique) par son archiviste ;
- Groupe cantonal de travail d'archivage communal ;
- Groupement des chanceliers du canton de Neuchâtel ;
- Commission de gestion du service intercommunal d'archivage (SIAr) par son archiviste ;
- Comité de pilotage SyVote (Réforme du système de dépouillement des scrutins).

D'autre part, le chef de dicastère est membre du Comité de pilotage cantonal sur l'accueil des nouveaux arrivants (ANA).

2.2 ACTIVITES 2022

2.2.1. SECRETARIAT DES AUTORITES COMMUNALES

2.2.1.1 CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a tenu 48 séances représentant la rédaction de 597 pages de procès-verbaux et a adopté 48 arrêtés et deux règlements¹.

Dans sa séance du 24 juin 2022, le Conseil communal a nommé son nouveau bureau. Sa composition se décline comme suit :

Président	M. Frédéric Mairy (économie, finances, cohésion sociale et santé DEFCOS)
Vice-président	M. Christophe Calame (jeunesse et enseignement DJE)
Secrétaire	M. Éric Sivignon (territoire, sports et culture DTSC)
Membres	M. Yves Fatton (infrastructures DI) M. Benoît Simon-Vermot (administration et protection de la population DAPP)

Lors de ses séances hebdomadaires ou à d'autres occasions, le Conseil communal s'est entretenu avec différents comités, groupes de travail, conseils d'administration ou citoyens pour collaborer et faire avancer des projets.

Dans le cadre des relations régulières qu'il entretient avec les autorités des principales collectivités du canton, le Conseil communal a pour habitude de rencontrer ces derniers une fois par année, voire tous les deux ans.

En 2022, le Conseil communal a rencontré :

14 février	Conseil d'État (en visioconférence)
31 mars	Conseil communal de Milvignes
3 mai	Conseil communal de Val-de-Ruz
20 juin	Conseil communal de la Ville de Neuchâtel
13 septembre	Conseil communal de la Grande Béroche
2 novembre	Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Le Conseil communal a été représenté, en déléguant un de ses membres ou le chancelier, à plusieurs manifestations ou parties officielles organisées par des sociétés musicales, sportives ou culturelles de la région, ou par des associations diverses neuchâteloises, romandes ou fédérales tenant leur assemblée générale à Val-de-Travers. Nombre d'invitations sont réceptionnées chaque semaine et, malheureusement, le Conseil communal ne peut pas prendre part à toutes, uniquement pour des raisons d'agenda. À plusieurs occasions, le président du Conseil général a suppléé notre Exécutif. Le Conseil communal a ainsi participé à 69 représentations officielles.

La Chancellerie et le Contrôle des habitants ont organisé trois scrutins, pour lesquels 53 personnes ont été convoquées. Le taux moyen de participation pour les différents objets a atteint 33.6%.

¹ Tous ces documents sont énumérés dans le Recueil chronologique de la réglementation communale de Val-de-Travers (RCHVDT), accessible sous www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2022-01/RCHVDT.pdf

2.2.1.2 CONSEIL GENERAL

Le Conseil général s'est réuni à six reprises pour notamment adopter les comptes 2021 lors de sa séance du 24 juin 2022 et le budget 2023 lors de celle du 12 décembre 2022 ainsi que pour étudier 16 rapports qui ont abouti à l'adoption de 17 arrêtés et de trois règlements.

Ces six séances représentent la rédaction de 191 pages de procès-verbaux.

En 2022, trois nouveaux conseillers généraux ont été proclamés élus suite à la démission d'autant de membres du Législatif.

2.2.1.3 ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Après deux ans de restrictions, la Chancellerie a pu organiser la réception des nouveaux citoyens fêtant leurs 18 ans (27 participants).

A l'instar des autres années, la réception des nouveaux habitants et des personnes naturalisées (93 participants) et des couples fêtant leurs Noces d'Or (14 couples) a pu être organisée.

La Chancellerie a également présenté les vœux du Conseil communal, avec remise d'un cadeau, à 50 personnes fêtant leurs 90 ans et assuré la visite à sept personnes entrant dans leur 100^e année.

2.2.1.4 COMMUNICATION À LA POPULATION ET RELATIONS AVEC LA PRESSE

La Chancellerie est chargée de la communication communale officielle qui comprend notamment les informations bimensuelles publiées dans le Courrier du Val-de-Travers Hebdo, la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal, la mise à jour du site www.val-de-travers.ch, la diffusion d'actualités sur NEMO News, l'animation de la page officielle communale sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) et la publication de vidéos sur YouTube.

Les dispositions sur la transparence impliquent en effet que la commune rende public, avant les séances du Conseil général, les rapports, règlements et arrêtés qui lui seront soumis, et à l'issue des débats qu'elle publie rapidement les décisions prises. Le respect de ces dispositions requiert également que soit tenu à jour le recueil systématique de la législation communale de Val-de-Travers (RSVDT) ainsi que la liste et la composition des autorités communales.

2.2.1.5 COMMUNICATION DU CONSEIL COMMUNAL AU PERSONNEL

Afin d'assurer une bonne communication à l'interne de ses dicastères et services, le Conseil communal informe régulièrement l'ensemble du personnel communal des décisions prises lors de ses séances hebdomadaires ayant un caractère public ou le concernant directement. Cette diffusion permet aussi à nos collaborateurs de mieux renseigner la population.

La Chancellerie est chargée de la rédaction et de la diffusion de la « newsletter ». Chaque année, 10 newsletters sont transmises au personnel communal.

2.2.2. ARCHIVES COMMUNALES DE VAL-DE-TRAVERS

En 2022, 17 demandes de recherches de la part de la commune ont été exécutées pour un peu plus de 139 heures ; 46 demandes émanant de privés pour 100 heures et 195 heures ont été consacrées à la réception de téléphones et à l'accueil des « chercheurs », temps en augmentation en relation surtout avec des demandes de plans.

L'inventaire de la bibliothèque (introduction dans le programme informatique Netbiblio) est enfin terminé, grâce au recours à des personnes en contrat d'insertion sociale et professionnelle (ISP). Un contrôle reste à effectuer afin d'éliminer les ouvrages qui ne correspondent pas à l'optique d'une bibliothèque de conservation d'anciens ouvrages et des auteurs locaux, vocation de la bibliothèque des archives.

Le tri et le conditionnement, ainsi que l'établissement d'un inventaire précis des archives des anciennes communes est toujours en cours. Pour 2023, l'objectif est que les anciennes communes de Noiraigue et

de Travers soient terminées. Ceci permettra des gains de place ainsi que de temps non négligeables en cas de recherche.

L'archiviste représente la commune auprès du SIAR, participe aux travaux de la commission culturelle communale et collabore au projet AENeas (programmes informatiques pour l'archivage numérique).

2.2.3. CONTROLE DES HABITANTS

En 2022, le contrôle des habitants a enregistré 905 déménagements, 601 arrivées, 516 départs, 136 décès et 83 naissances.

Le contrôle des habitants a établi 685 documents d'identité pour des ressortissants suisses, 897 documents d'identité pour des ressortissants étrangers et délivré 1'146 attestations diverses.

<i>Recensement de la population au 31 décembre par localité</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021-2022
Boveresse	395	391	392	341	392	381	- 2,81%
Buttes	617	607	594	610	614	627	+ 2,12%
Couvet	2'808	2'771	2'804	2'810	2'795	2'858	+ 2,25%
Fleurier	3'356	3'324	3'272	3'210	3'190	3'287	+ 3,04%
Les Bayards	355	358	398	394	376	352	- 6,38%
Môtiers	834	814	812	819	834	799	- 4,20%
Noiraigue	531	526	542	518	491	484	-1,43%
St-Sulpice	617	645	611	586	599	599	0,00%
Travers	1'172	1'157	1'171	1'169	1'142	1144	+ 0,18%
Total localités	10'685	10'593	10'596	10'457	10'433	10'459	+ 0,25%
Hors commune	69	69	70	118	66	72	+ 9,09%
Total habitants réguliers	10'754	10'662	10'666	10'575	10'499	10'531	+ 0,30%

2.2.4. GESTION DES PARCS INFORMATIQUE, MATERIEL, MOBILIER ET DE L'ECONOMAT

À côté des commandes usuelles de matériel et de mobilier de tous les services communaux, l'économat gère :

- 133 ordinateurs ;
- 122 lignes fixes de téléphonie ;
- 229 abonnements *Corporate Mobile Network* (CMN / téléphonie mobile) ; ;
- 28 imprimantes multifonctions (administration et écoles) ;
- 58 programmes informatiques ;
- Les droits d'accès des collaborateurs communaux aux différents répertoires et programmes informatiques.

2.3 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

L'effectif de la Chancellerie n'a pas varié au cours de l'année 2022. Il compte toujours 5,7 EPT répartis comme suit :

Un chancelier	100%
Une chancelière adjointe	100%

Une archiviste	70%
Deux collaboratrices spécialisées chacune à	50%
	50%
Un collaborateur spécialisé	10%
Un préposé au contrôle des habitants	100%
Un collaborateur administratif au contrôle des habitants	100%

2.4 COMMISSIONS

A noter encore que le chef de dicastère siège au sein de la commission cantonale du guichet sécurisé unique (GSU) ainsi qu'à la Conférence des directeurs communaux de l'informatique (CDC-Informatique) de l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

2.5 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

L'année écoulée fut dense en projets pour la Chancellerie :

- La gestion électronique des documents a été mise en place pour toute la commune à l'exception du Cercle scolaire du Val-de-Travers ;
- La communication numérique a été internalisée avec une hausse de dotation de 10% confiée au chargé de mission du DTSC ;
- Une collaboratrice de la Chancellerie a été particulièrement impliquée dans la démarche de promotion de la domiciliation lancée en 2022 (cf. ci-après).

Il s'agira en 2023 de consolider ces nouvelles missions. L'exercice à venir sera aussi consacré à l'organisation interne du service.

Le départ à la retraite du préposé au contrôle des habitants au 31 décembre 2022 sera l'opportunité de revoir un peu les pratiques de ce service et de trouver une organisation mieux armée en matière de suppléance. Ce dernier point était une des faiblesses de notre contrôle des habitants.

Le rôle de plus en plus marqué que joue la communication dans les organisations modernes nous conduira dans le courant de l'année 2023 à formaliser notre politique de communication. Cette dernière est actuellement composée de l'addition de règles que s'est donné le Conseil communal au fil du temps et, pour ce qui concerne les réseaux sociaux, d'un guide à usage interne rédigé par les collaborateurs eux-mêmes. La nouvelle stratégie de communication aura pour but de regrouper toutes ces facettes et d'harmoniser les pratiques.

3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SRH)

3.1 ROLE ET FONCTION DU SERVICE

Le Conseil communal définit la politique des ressources humaines et veille à l'adapter aux évolutions économiques et sociales. La mise en œuvre de cette politique est assurée par le service des ressources humaines (SRH).

La commune de Val-de-Travers s'est également dotée d'une charte éthique qui reprend les principes suivants :

- intégrité ;
- ouverture d'esprit ;
- qualité du service à la population ;
- engagement.

Il est attendu du personnel qu'il adhère à ces principes et qu'il les mette en œuvre tant au service du public que du bon fonctionnement de la commune.

La politique des ressources humaines de la commune s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, qui s'enrichit de nouveaux dispositifs dans le but de développer :

- la responsabilité des collaborateurs ;
- la professionnalisation des cadres ;
- un environnement de travail agréable.

Le SRH apporte conseil à la hiérarchie et aux membres du personnel. Il assure la cohérence transversale et vérifie l'application des lois, règlements, directives et veille à l'égalité de traitement entre les membres du personnel. De plus, il met aussi en œuvre les mesures de développement de gestion administrative du personnel afin de permettre l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Ses tâches principales sont :

- la gestion budgétaire des effectifs ;
- la gestion des assurances sociales ;
- la gestion de la rémunération (calculs, paiement) ;
- l'évaluation des fonctions ;
- la gestion du temps de travail et des absences ;
- la gestion de la formation continue et du développement professionnel ;
- le reclassement professionnel en collaboration avec l'office AI ;
- l'application des lois et des dispositions légales régissant les rapports de service ;
- la promotion de la santé et de la sécurité au travail (notamment campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, BCN Tour, *bike to work*, distribution de fruits).

3.2 ACTIVITES 2022

3.2.1. COMMISSIONS DU PERSONNEL ET COMMISSION DES CADRES

La commission du personnel (CPers) et la commission des cadres (CCadres) se sont réunies à plusieurs reprises et ont traité les points suivants :

- communication au sujet du gel des échelons ;
- baisse des cotisations LPP ;
- introduction d'une prime de fidélité pour 10 et 40 ans d'activité ;
- procédure de suppression de poste (dans le cadre de la fusion du service des ambulances avec Ambulances Roland Sàrl) ;
- promotion de la santé.

3.2.2. PERSONNEL COMMUNAL – ENSEIGNANTS ET DIRECTION

Personnel communal	Décembre 2018	Décembre 2019	Décembre 2020	Décembre 2021	Décembre 2022
Nombre de collaborateurs	194	207	212	220	210
Femmes	57%	58%	57%	60%	59%
Hommes	43%	42%	43%	40%	41%

Personnel enseignant et direction	Décembre 2018	Décembre 2019	Décembre 2020	Décembre 2021	Décembre 2022
Nombre de collaborateurs	144	145	160	171	159
Femmes	81%	83%	82%	81%	82%
Hommes	19%	17%	18%	19%	18%

L'effectif du personnel en EPT au 31 décembre 2022 est indiqué dans le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2022 de la commune de Val-de-Travers.

Les fluctuations d'EPT sont indiquées dans le tableau récapitulatif intégré au rapport susmentionné, au chapitre 2.2 « Organisation structurelle et effectif du personnel ». Les autres variations sont principalement liées à des remplacements temporaires d'incapacités de travail pour raison de maternité, maladie ou accident.

En ajoutant la gestion du personnel auxiliaire engagé occasionnellement pour appuyer différents services lors de période de sous-effectif, c'est un total de 334 dossiers qui ont été gérés par le SRH en 2022.

A cela s'ajoute le paiement des soldes des sapeurs-pompiers volontaires (service de défense incendie et de secours), des membres de la commission de police du feu (prévention incendie), des auxiliaires de circulation (sécurité routière) et des premiers répondants sanitaires (sous la tutelle du service des ambulances), soit 149 dossiers.

3.2.3. FORMATION PROFESSIONNELLE

Au 31 décembre, nous formions :

- 6 apprenti·e·s employé·e de commerce ;
- 8 apprenti·e·s socio-éducatifs·ves ;
- 4 apprenti·e·s agent·e·s d'exploitation ;
- 1 stagiaire au service de l'accueil de l'enfance.

Notre commune peut compter sur 34 formateurs motivés et impliqués qui encadrent les apprenti·e·s durant leur formation professionnelle. Nous tenons à féliciter les apprenti·e·s qui ont réussi leurs examens en août 2022, il s'agit de :

- Atakora Wapou, CFC d'assistante socio-éducative ;
- Brisson Léa, CFC d'assistante socio-éducative ;
- Pointet Noémie, CFC d'assistante socio-éducative ;
- Schoeni Loan, CFC d'assistante socio-éducative ;
- Vuilleumier Léa, CFC d'assistante socio-éducative.

Nous leur réitérons nos chaleureuses félicitations pour cette brillante réussite et une bonne continuation dans leur carrière professionnelle.

3.2.4. RETRAITES

En 2022, les collaborateurs suivants ont fait valoir leurs droits à la retraite :

- Boehlen Pascale, enseignante, DJE ;

- Buchs Anne-Lise, enseignante, DJE ;
- Bugnard Christian, préposé au contrôle des habitants, DAPP ;
- Fink Jean-Pierre, employé de voirie, DI ;
- Juvet Daniel, responsable du matériel sportif, DJE ;
- Madeira Medinas Fernando, employé de voirie, DI ;
- Vaucher Philippe, enseignant, DJE ;
- Vuille-dit-Bille, Jean-Marc, employé de voirie, DI ;
- Vuille-dit-Bille Filomena, enseignante, DJE.

3.2.5. TURNOVER ET INCAPACITES DE TRAVAIL

En 2022, le SRH a enregistré quinze résiliations des rapports de travail, une fin d'engagement de durée maximale et une décision d'octroi de rente invalidité. Avec un turnover brut de 11,76%, notre administration se trouve en-dessous de la moyenne suisse de 15,50%.

En ce qui concerne les incapacités de travail (maladie et accident), la moyenne de jours d'absence par collaborateur s'élève à 18,77 jours, soit une augmentation de 8,53 jours par rapport à 2021.

Plusieurs cas d'absences de longue durée entraînent des variations de valeurs, ceci d'une année à l'autre. Si nous retranchons les collaborateurs concernés, la moyenne redescend à 10,15 jours, soit légèrement supérieure aux absences de l'année 2021 (8,02 jours).

Pour le suivi des cas de maladie ou d'accident de longue durée, le SRH collabore avec les assurances concernées ainsi qu'avec l'assurance-invalidité.

Genres d'absences	2018 (nb jours)	2019 (nb jours)	2020 (nb jours)	2021 (nb jours)	2022 (nb jours)	Différence entre 2021 et 2022
Maladie non prof.	9,50	7,10	11,59	9,02	14,85	5,83
Accident et maladie prof.	1,47	1,27	0,72	0,44	1,22	0,78
Accident non prof.	0,32	0,00	1,81	0,78	2,70	1,92
Total absences maladie et accident	11,29	8,37	14,12	10,24	18,77	8,53

3.2.6. POLITIQUE SALARIALE

Dans le cadre d'un budget 2022 à nouveau déficitaire, les autorités ont décidé les mécanismes suivants en décembre 2021 :

- gel de l'échelon pour l'ensemble du personnel (hormis pour les collaborateurs en période probatoire ou encore les collaborateurs sous-évalués qui rattrapent leur « retard » salarial) ;
- diminution de l'indexation des traitements basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) qui est passée de + 0,50% à 0,00% des traitements de base.

Toutefois, au vu des comptes 2021 clairement meilleurs que prévus dans le budget, le Conseil communal a proposé en juin 2022 au Conseil général d'octroyer exceptionnellement un échelon salarial aux collaboratrices et aux collaborateurs concernés avec effet au 1^{er} juillet 2022. Cet octroi a été accepté par le Légitimatif.

3.2.7. FORMATION CONTINUE

Durant toute l'année 2022, plusieurs collaborateurs ont suivi des formations spécifiques, représentant ainsi un total de 4'422 heures.

Parmi les formations mises sur pied, nous pouvons citer les cours suivants :

- MAS² en management stratégique des institutions de santé
- CAS³ & DAS⁴ en sécurité et qualité des soins
- cadre en administration communale
- éducateur de l'enfance ES
- article 32 CFC agent d'exploitation
- article 32 CFC d'assistant socio-éducatif
- assistante de direction
- maître d'apprentissage
- management & leadership
- confiance en soi et gestion du stress
- protection des données et transparence

Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au SRH pour la formation continue et ne sont donc pas répertoriées ici.

3.3 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Le SRH est doté de 2,70 EPT, soit une collaboratrice spécialisée (0,50 EPT), deux collaboratrices administratives (0,80 + 0,40 EPT) et une cheffe de service (1 EPT).

3.4 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

L'activité du SRH a été marquée par les principaux faits suivants :

- fusion du service des ambulances du Val-de-Travers avec Ambulances Roland Sàrl et transfert du personnel ambulancier communal au 31 décembre 2022 ;
- mise en place d'une interface d'analyse des absences et de leur coût ;
- introduction d'une prime de fidélité pour 10 et 40 ans d'activité ;
- mise en place de la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches ;
- révision de directives (COVID, achat et cadeau au personnel) ;
- révision de l'arrêté concernant les fonctions communales incompatibles avec le mandat de membre du Conseil général ;
- révision de l'arrêté du Conseil communal concernant les horaires irréguliers ;
- révision de l'arrêté du Conseil communal sur la durée du travail des cadres ;
- obtention du label « employeur partenaire » relative à l'activité de sapeur-pompier volontaire, en partenariat avec l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) et le SDIS.

² Master of Advanced Studies

³ Certificate of Advanced Studies

⁴ Diploma of Advanced Studies

4. SERVICE DE SECURITE DE PROXIMITE ET DE PREVENTION INCENDIE (SPPI)

4.1 SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

4.1.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la police neuchâteloise (LPol) en date du 1^{er} janvier 2015 a entraîné une augmentation des missions de compétence communale, certaines devant impérativement être exécutées par un agent de sécurité publique (ASP) et d'autres pouvant être exécutées par du personnel administratif.

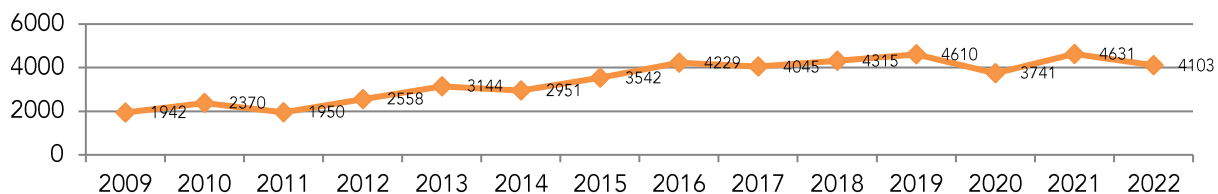
En l'occurrence, une cinquantaine de tâches ont été identifiées dans le règlement d'exécution de la loi sur la police (RELPol), du 22 juin 2015, comme de compétence communale, notamment dans les domaines suivants :

- surveillance des écoles ;
- surveillance, visibilité, prévention, médiation et répression ;
- notification d'actes divers ;
- objets trouvés ;
- contrôle des véhicules au repos ;
- retraits de plaques ;
- gestion du trafic (manifestations, enterrements, planification et déviations) ;
- autorisation et contrôle de l'utilisation accrue du domaine public (notamment en cas de manifestations, marchés, forains, cirques, foires, manifestations sportives et festives, ventes) ;
- application de la réglementation cantonale et communale.

4.1.2. ACTIVITES 2022

En sus de sa mission d'interlocutrice de la Police neuchâteloise (PONE), la sécurité de proximité est intervenue dans les domaines suivants :

- gestion et notification de 4'103 commandements de payer ;
- établissements publics : 11 préavis formulés pour l'ouverture d'établissements publics et 42 prolongations occasionnelles d'horaire d'ouverture ;
- sécurité des manifestations : coordination entre les différents partenaires (PONE, sécurité privée, police du feu, pompiers, ambulances, auxiliaires de circulation, police du commerce et établissements publics) ;
- 55 retraits de plaques sur l'ensemble de la région à la demande du service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) ;
- 134 remises d'actes judiciaires à la demande des autorités judiciaires ;
- objets trouvés : 174 objets déposés, photographiés et répertoriés sur le site internet de la commune ;
- gestion complète des foires de Couvet (119 exposants pour la foire de printemps et 82 pour celle d'automne), de Travers (12 exposants un jour par année) ainsi que de l'Abbaye de Fleurier (9 forains et 41 marchands) ;
- plans de signalisation : gestion de 44 dossiers pour fermetures de route, déviations, manifestations et travaux ;
- application du règlement de police avec notamment 83 avertissements ou dénonciations pour dépôt illicite de déchets ;
- véhicules abandonnés (plusieurs campagnes d'avertissement) ;
- police sanitaire et salubrité publique (16 dossiers traités) ;
- application de la législation sur la circulation routière (1'228 amendes d'ordre distribuées) ;
- renseignements à la population.

Evolution des notifications de commandements de payer :

Cette année encore, les ASP ont accentué leur présence aux abords des écoles dans le but de résoudre des problèmes de circulation et de stationnement.

A noter que, avec 761 heures de travail consacrées aux manifestations, le soutien de la sécurité de proximité à la vie locale reprend gentiment le rythme des années avant la pandémie. 131 demandes de manifestation ont toutefois été traitées et 64 préavis ont été rendus au service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) dans le cadre des demandes de manifestation.

L'ASP responsable des chantiers participe aux séances de chantier lorsque la circulation routière est perturbée. En 2022, il a assisté à 32 séances de chantier, soit 80 heures, principalement organisées dans le cadre des travaux du chauffage à distance de Couvet mais également liées à plusieurs chantiers dans les autres villages.

D'autre part, les séances régulières avec la PONE permettent d'assurer l'échange d'informations.

Les deux parkings payants de Noiraigue ont largement rempli leur rôle durant toute la belle saison. Les ASP ont régulièrement été sollicités pour réguler et sanctionner le stationnement et les flux de véhicules. Les auxiliaires de circulation ont été engagés durant le week-end de Pâques.

4.1.3. COMMISSION DES NATURALISATIONS ET DES AGREGATIONS (CNAT)

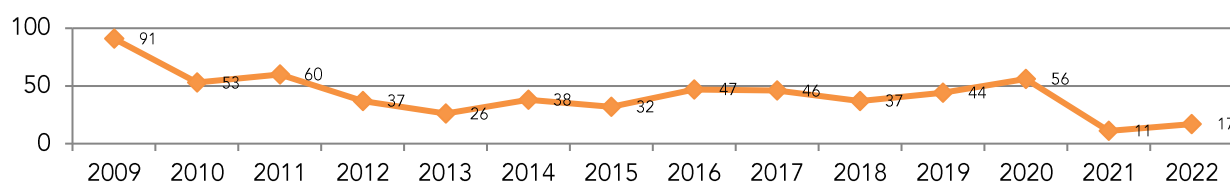
Le secrétariat de direction assure l'administration de la commission des naturalisations et des agrégations (CNAT) du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission).

Les membres de la CNAT sont :

Sébastien Burri (PLR)	René Perret (PS)
Quentin Di Meo (PLR)	Laure Pitteloud (PLR)
Daniel Dreyer (PLR)	Sylvia Schülé (UDC)
Emil Margot (PS)	

La commission ne s'étant pas réunie depuis la nomination de ses membres, le bureau n'est pas constitué.

Les personnes naturalisées en 2022 sont au nombre de 17, dont 10 majeures et 7 mineures.

Nombre de naturalisations par année :

Durant l'année écoulée, six personnes ont obtenu la naturalisation ordinaire. Ces personnes sont désormais originaires de Val-de-Travers.

D'autre part, onze personnes ont pu bénéficier de la procédure facilitée par l'intermédiaire de leur conjoint ou d'un parent, déjà suisse. Ces personnes ont pris l'origine de leur conjoint ou du parent.

RAPPORT

Les personnes naturalisées en 2022 sont issues de 10 pays différents, dont voici le détail :

Afghanistan	1	Madagascar	1
Côte d'Ivoire	1	Maroc	1
Espagne	1	Philippines	1
France	1	Portugal	5
Italie	1	Royaume-Uni	3

Actuellement, un seul dossier est en attente de la décision de naturalisation de l'Etat.

La nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse (LN) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les candidats à la naturalisation doivent dorénavant remplir davantage de conditions telles que maîtriser le français et avoir des connaissances de base en histoire, géographie et politique. De plus, seules les personnes au bénéfice d'une autorisation d'établissement ont accès à la naturalisation.

4.1.4 GROUPE CIRCULATION

Le groupe circulation est une commission interne à l'administration qui regroupe les chefs des dicastères chargés des infrastructures, du territoire et de la protection de la population. Participent également aux séances : la secrétaire de direction à la protection de la population, le voyer-chef, l'urbaniste-aménagiste et l'agent de sécurité publique responsable des chantiers.

Ce groupe se prononce sur toute demande de citoyens nécessitant des démarches et ayant un impact important en matière de circulation routière (évaluation des risques, signalisation, mobilier urbain, transformation du domaine public, limitation de la vitesse, etc.). En 2022, le groupe circulation s'est réuni à dix reprises et a traité 95 dossiers.

Voici un aperçu de l'évolution du nombre des dossiers traités par village et par année :

Village	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Les Bayards	0	0	2	2	6	3
Boveresse	1	3	4	2	6	5
Buttes	2	7	1	4	7	6
Couvet	10	14	14	13	22	20
Fleurier	16	27	23	26	18	18
Môtiers	4	8	8	11	13	13
Noiraigue	2	4	3	13	10	13
Saint-Sulpice	2	1	1	3	5	4
Travers	2	5	3	3	2	5
Projets régionaux	4	3	10	6	6	8
Total	43	72	69	83	95	95

4.1.5. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour faire face aux nombreuses demandes de la population et assurer le suivi des dossiers courants, la sécurité de proximité a nécessité un effectif de 3,8 EPT.

En décembre 2022, le responsable de la sécurité de proximité a décidé de nous quitter après neuf mois d'activité dans le service. Au terme d'une procédure de sélection qui aura analysé 12 dossiers, un nouveau responsable est entré en fonction le 1^{er} mars 2023.

4.1.6. AUXILIAIRES DE CIRCULATION

La section des auxiliaires de circulation, formée de 16 personnes de milice, est sous la responsabilité du SPPI.

Dans le courant de l'année 2022, les auxiliaires ont suivi une formation interne d'un demi-jour à Fleurier et d'un jour et demi à Neuchâtel qui leur a permis d'obtenir la certification nécessaire à leur fonction.

Ils ont été engagés 8 jours dans le cadre de manifestations (150^e anniversaire du passage de la frontière de l'armée du général Bourbaki, Swiss Canyon Trail, Abbaye de Fleurier, Chasseron-Buttes et fête des Fontaines à Buttes et à Môtiers). De plus, ils ont été appelés à assurer la circulation et le stationnement à Noiraigue durant le week-end de Pâques.

4.1.7. PROJETS REALISES EN 2022

Les agents de sécurité publique, en collaboration avec le dicastère des infrastructures, ont mis en place l'extension de la zone 30 à Boveresse. En 2023, le marquage sera complété et la signalisation excédante sera retirée.

Les cafés avec un agent se sont poursuivis tout au long de l'année pour migrer sur rue afin d'atteindre un maximum de population.

4.2 PRÉVENTION INCENDIE

4.2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La prévention incendie a pour but de limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal.

Selon la loi cantonale sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS), du 27 juin 2012, et son règlement d'application (RALPDIENS), du 24 mars 2014, les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect des normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), notamment en ce qui concerne :

- les visites périodiques de bâtiments ;
- les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries ;
- la sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes ;
- le contrôle des demandes de permis de construire ;
- les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les normes et directives AEAJ.

4.2.2. COMMISSION DE POLICE DU FEU

Le service de prévention incendie bénéficie du travail réalisé par la commission de police du feu (CPF), présidée par le chef de dicastère et forte de 18 commissaires bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois organisées par le dicastère (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers).

Les membres de la CPF sont :

Président :	Benôit Simon-Vermot		
Vice-président :	Jean-Claude Blaser		
Secrétaire :	Michel Giroud		
Membres :	François Berset †	Alexis Bieler	Julien Borel
	Albano Boscaglia	Denis Cherbuin	Thierry Chuat
	Sébastien Cloléry	Jessy Forest	Laurent Jutzeler

RAPPORT

Alexandre Macherel Michel Napoli Jean-Paul Robert
 Mickaël Rub Steve Schimmer Claude Schornoz
 Dominique Wyss

Le responsable de la prévention incendie assume toutes les visites complexes, comme par exemple les établissements publics, les grands magasins et les bâtiments industriels. Il est également en mesure d'établir les concepts de protection incendie pour les mêmes types de bâtiment.

Depuis août 2021, ses compétences en matière d'inspection périodique des bâtiments à risque en matière de prévention contre les incendies et les dangers dus aux éléments naturels sont mises à disposition des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, via des mandats de prestation.

4.2.3. ACTIVITES

A partir de 2020, les bâtiments sont répartis en deux catégories, à risque d'incendie modéré ou élevé. Ils sont désormais inspectés respectivement tous les 10 ou 5 ans au lieu de tous les 1, 2, 4 ou 8 ans.

Les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

Type de visite	2020	2021	2022
Permis de construire	39	24	8
Bâtiments devant être visités tous les 10 ans	73	260	273
Bâtiments devant être visités tous les 5 ans	0	10	7
Nombre total de bâtiments visités	112	294	288

Ces 288 visites ont donné lieu à 75 décisions rendues pour non-conformité.

L'objectif de ces visites est de conduire à une baisse du nombre d'incendie et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi améliorée et les frais de sinistre diminués.

Suivant une planification quadriennale, le responsable de la prévention incendie a participé, en collaboration avec la cheffe du service communal de l'accueil de l'enfance (SAE) ainsi qu'avec le service de défense incendie et de secours (SDIS), aux exercices d'évacuation des structures pré- et parascolaires.

Sous l'égide de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), il a également participé en étroite collaboration avec le commandant du SDIS à la campagne de sensibilisation incendie en milieu scolaire. Ils ont dispensé six leçons de 45 minutes à des classes de 7^e année dans les villages de Couvet et de Fleurier.

Le service de sécurité de proximité et de prévention incendie a traité 36 demandes d'installations ou remplacements de chauffage.

4.2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le travail du DAPP en matière de police du feu a nécessité un effectif de 0,95 EPT en 2022.

Le travail accompli par les membres de la commission est précieux et d'autant plus conséquent qu'il permet au DAPP de limiter l'effectif professionnel consacré à cette mission.

4.3 COMMISSIONS

A noter encore que le chef de dicastère siège au Conseil cantonal de pilotage de la sécurité publique (CPSP) ainsi qu'à la Conférence des directeurs communaux de la sécurité publique (CDC-Sécurité) de l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

5. SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

5.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service de défense incendie et de secours (SDIS) est chargé :

- du sauvetage des personnes et des animaux ;
- de la lutte contre le feu et les éléments naturels ;
- de la garde des objets sauvés jusqu'à leur mise en lieu sûr.

Le SDIS est géré par la Commune de Val-de-Travers mais intervient également dans les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, conformément à la convention entre la commune de Val-de-Travers, la commune de La Côte-aux-Fées et la commune des Verrières concernant la protection de la population de la région du Val-de-Travers, du 7 décembre 2022, qui remplace les deux conventions relatives à la sécurité publique régionale, du 8 décembre 2008 (cf. ci-après).

Il assure également, sous la responsabilité d'un officier professionnel, des missions de secours (MS) déléguées :

- récupération d'hydrocarbures sur terrain, route et cours d'eau ;
- secours routier ;
- interventions feu dans les tunnels ;
- 1^{res} mesures dans le milieu ferroviaire ;
- 1^{res} mesures en cas d'intervention chimique.

Le périmètre est élargi pour les engagements MS à l'est jusqu'aux Petits-Ponts et au nord jusqu'à La Brévine et sur la route cantonale (RC) 2225 reliant cette localité au Cernil.

5.2 ACTIVITÉS 2022

Pour des sapeurs-pompiers de milice, le nombre d'exercices et d'interventions représente une part importante du temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du détachement de premier secours 2 (DPS 2) qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

Tous les engagements déclenchés par la centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) ont été accomplis avec le personnel requis et en toute sécurité pour les intervenants et les personnes secourues.

Les temps de référence en matière de délai de réponse émis par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) ont été atteints dans 100% des cas pour les alarmes feux et éléments naturels (F/EN) et les missions de secours (MS).

Le SDIS n'a pas eu à assurer la sécurisation du brûlage du Bonhomme hiver lors du CARNAVALLON, car cette partie du programme n'a pas eu lieu. Le SDIS n'a pas non plus dû sécuriser les places de tirs de feux d'artifices communaux et privés des fêtes nationales puisque les tirs ont été annulés en raison des dispositions cantonales liées à la sécheresse.

Il n'y a pas eu non plus d'aide à apporter au service des travaux publics pour le déneigement des bornes hydrants en raison des faibles quantités de neige des deux hivers derniers.

Conformément au plan quadriennal 2021-2024 validé par le Conseil communal, plusieurs échanges avec la population ont été organisés :

- Portes ouvertes lors d'exercices organisés en automne par les détachements de premiers secours (DPS) à La Côte-aux-Fées, à Travers et à St-Sulpice, ceci avant la soirée d'information du recrutement 2023 ;
- Fire Challenge organisé en octobre en collaboration avec le Groupement junior de football du Val-de-Travers sur le terrain des Sugits à Fleurier ;
- Participation à l'émission de la radio RTN « L'Aire de jeux » à Couvet en novembre ;
- Téléthon aux Bayards, à Fleurier, à Couvet et à Travers en décembre.

En prévision des potentiels délestages électriques annoncés pour la fin de l'année, les hangars de Travers, des Bayards, des Verrières et de La Côte-aux-Fées ont été équipées de stations d'énergie visant à garantir la charge électrique des véhicules et des accessoires afin de maintenir le niveau opérationnel. Les autres hangars de Couvet et de Fleurier étaient déjà équipés.

5.2.1. FORMATION

Les formations internes et externes ont repris de manière normale et optimisée après deux ans d'interruption liée au Covid-19 en maintenant toutefois les gestes barrières :

Genre d'exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Exercices de lutte contre le feu	55	40	32	55	37
Chauffeurs	57	28	43	33	20
Séances d'état-major, représentations diverses	17	19	16	13	32
Entretien du matériel et des véhicules	24	23	14	19	17
Exercices officiers et sous-officiers	9	15	8	8	8
Formation antichute	3	4	1	5	4
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	16	16	10	19	11
Formation des jeunes sapeurs-pompiers (JSP)	9	10	4	7	6
Secours routier	7	6	1	2	3
Tonne-pompe ou autre véhicules	3	3	13	2	4
Chimique, hydrocarbure	3	5	2	2	3
Recrutement	3	3	3	3	4
Exercice sur alarme surprise	2	1	1	0	0
Sanitaire	2	2	0	0	1
Total des exercices et séances	210	175	149	168	150

161 personnes se sont perfectionnées en participant à des formations externes cantonales ou fédérales, selon la répartition ci-dessous :

- 232 jours de formation dédiés aux thèmes feux et éléments naturels (F/EN) ;
- 22 jours de formation dédiés aux missions de secours (MS) ;
- 6 jours pour l'entretien des appareils respiratoires isolants (ARI).

Il faut également relever que nos dix instructeurs fédéraux fonctionnent très régulièrement comme chefs de classe au sein des cours organisés par l'ECAP, la CSSP, la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) et le Groupement latin. Leur niveau de formation est ainsi maintenu sur le plan des techniques d'intervention et sur les nouveaux matériels et véhicules, ce qui est très profitable à l'instruction dispensée en interne.

5.2.2. INTERVENTIONS

Après deux années marquées par le Covid-19 un peu plus calmes, nous constatons une augmentation de 18,10% du nombre d'interventions.

RAPPORT

Cela s'explique par l'augmentation du nombre des :

- feux de végétation et forêt, en lien avec la sécheresse persistante ;
- services à la personne, technique ouverture de portes et relevage de personnes âgées ou à mobilité réduite restant à domicile ;
- aides au portage et évacuation sanitaire avec le camion échelle pour les services d'ambulances.

Répartition des interventions par commune :

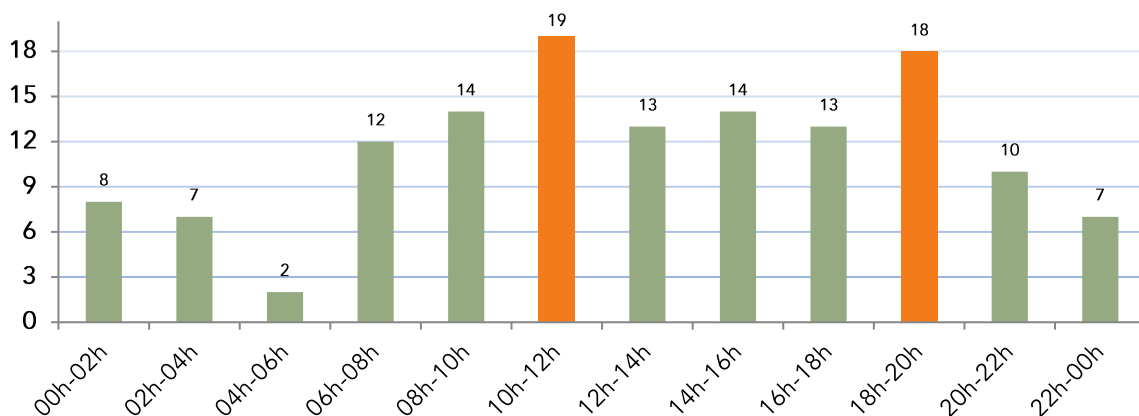
Commune	2018	2019	2020	2021	2022
Val-de-Travers	105	94	93	110	127
Les Verrières	8	10	2	3	4
La Côte-aux-Fées	8	8	9	3	5
Autre(s), Gorgier	0	2	1	0	1
TOTAL	121	115	105	116	137

Les interventions missions de secours représentent le 16,06% des engagements.

Nombre d'interventions, détaillées par genre :

Interventions	2018	2019	2020	2021	2022
Alarme automatique	39	33	24	33	26
Inondations	13	16	14	16	11
Feux	19	26	30	14	28
Aide au portage pour les ambulanciers	6	7	4	4	15
Sauvetage de personnes / relevages	18	5	6	4	28
Sauvetage d'animaux	5	3	3	4	1
Chimique	3	0	1	2	2
Divers / éléments naturels	0	4	2	3	0
Hydrocarbures	10	8	12	19	12
Interventions au profit de la collectivité publique	3	4	1	4	0
Secours routier / aéronefs	2	6	5	8	5
Domaine ferroviaire	1	0	0	0	1
Tunnels et autoroutes	0	0	0	0	2
Grimp (groupe de recherche et d'intervention en milieux périlleux)	0	1	1	0	0
Technique ouverture de portes	0	2	2	3	6
Total interventions	121	115	105	116	137

Déroulement des engagements en fonction de la tranche horaire :



Il est important de quantifier et de mentionner le nombre d'heures totales effectuées par les sapeurs-pompiers de milice du SDIS, soit **8'550 heures** qui se sont réparties comme suit :

- formations internes et séances 2,31 EPT
- formations externes 1,03 EPT
- interventions 1,06 EPT
- entretien du matériel et des véhicules 0,35 EPT
- Total 4,75 EPT**

Selon les informations transmises par le service des ressources humaines (SRH), un équivalent plein-temps (EPT) varie en fonction de l'âge des collaborateurs ; cependant, il peut raisonnablement être fixé en moyenne à 1'800 heures de travail annuel.

Le travail du commandant permanent et du personnel administratif du DAPP (1,6 EPT au total) n'est pas comptabilisé dans les chiffres ci-dessus et doit encore y être ajouté afin que ceux-ci soient pleinement représentatifs du travail global effectué par le SDIS.

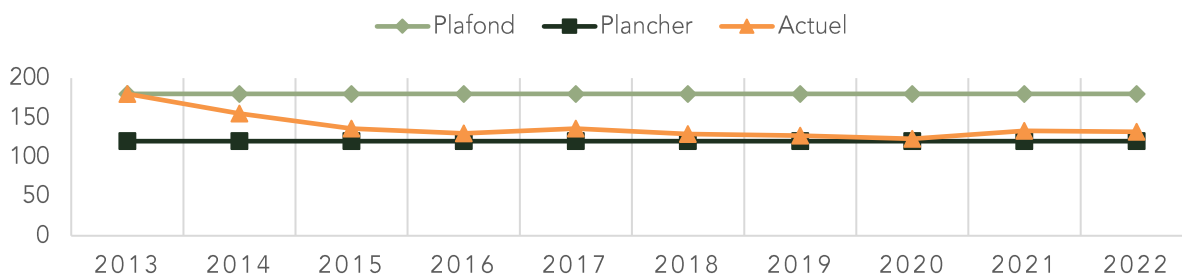
5.3 EFFECTIF DU PERSONNEL

Comme précédemment mentionné, le SDIS est géré par un effectif professionnel de 1,6 EPT (1 EPT pour le commandant et 0,6 EPT pour le personnel administratif) auquel s'ajoutent les sapeurs-pompiers volontaires.

Au 31 décembre 2022, l'effectif était donc composé de 103 personnes, dont 18 femmes, répartis de la manière suivante :

- 26 officiers, dont 11 chefs d'interventions ;
- 14 sous-officiers, dont une femme ;
- 44 sapeurs et appointés, dont quatre femmes et trois centralistes femmes ;
- 19 recrues, dont dix femmes.

L'effectif est stabilisé depuis 2016 ne subissant la variation de quelques unités seulement.



La section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP), composée de 5 filles et 20 garçons âgés de 12 à 18 ans révolus, est placée sous la direction du capitaine Albano Boscaglia. Il est secondé de manière réglementaire par une monitrice et trois moniteurs ayant suivi les formations fédérales et cantonales requises.

Cinq samedis matin de formation se sont déroulés de 09h00 à 12h00 à Fleurier. Nos JSP et moniteurs ont en outre participé à la rencontre cantonale qui s'est tenue au Landeron en août avec la section JSP de la région de défense incendie et du Littoral (RDIL).

La section complète a aussi participé au Rassemblement latin (RA'21) qui a finalement pu se dérouler l'an dernier à Puidoux (VD) le 1^{er} week-end de septembre et qui a été riche en échanges et expérience de vie avec les JSP romands.

Pour la première fois l'an dernier, nos JSP ont reçu les distinctions cantonales distribuées par l'ECAP en fonction des années de participation et qualifications, les Flammes :

- Flamme 1 : 8 personnes ;
- Flamme 2 : 8 personnes ;
- Flamme 3 : 3 personnes.

5.4 COMMISSIONS

Le chef de dicastère siège à la commission stratégique cantonale de la défense incendie et des secours (COSTRADIS).

Le commandant, le major Patrick Piaget, siège au sein :

- du bureau permanent des sapeurs-pompiers ;
- de la commission cantonale de coordination en compagnie de son remplaçant ;
- du groupe de travail « plan général de l'alimentation en eau potable (PGA) » ;
- du groupe de travail concernant les crues à Travers ;
- de différentes entités liées aux manifestations publiques régionales importantes ;
- du groupe de travail technique dédié aux moyens de sauvetage aériens de la FSSP (échelles automobiles et bras élévateurs) ;
- de l'organe de conduite régional (OCRg).

Il préavise également en collaboration avec le SPPI et l'ECAP les dépôts de plans et mises à l'enquête publique pour les sujets liés à la défense incendie.

Le responsable de l'instruction, le capitaine Fabio Castellani, siège à la commission cantonale de l'instruction et le capitaine Sébastien Cloley au sein du comité de la Fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel (FSPCN).

5.5 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Depuis trois ans maintenant, nous enregistrons un bon nombre d'engagements de recrues motivées qui permettent de maintenir l'effectif global et au sein des personnes astreintes au service de piquet.

La première femme chauffeuse poids lourd a terminé sa formation en décembre et est désormais engagée à cette fonction. Deux aspirants DPS 2 ont été validés opérationnels pour le service de piquet.

En automne, plusieurs officiers ont démissionné de leur fonction pour diverses raisons (limite d'âge, raisons professionnelles et/ou familiales). Bien que ces démissions n'aient pas de liens entre elles, celles-ci ont tout de même affecté le fonctionnement de l'état-major du SDIS et des DPS.

Il est toutefois important de souligner avec satisfaction que les démissionnaires restent membres du SDIS en tant que sapeurs-pompiers sans fonction d'encadrement.

L'état-major, avec l'appui du chef du dicastère et le soutien du Conseil communal, a analysé les raisons des démissions reçues et s'est donné un temps de réflexion afin d'étudier le mode de fonctionnement du service après 9 ans d'activité⁵.

A ce stade, il apparaît que certains éléments devront être adaptés aux attentes nouvelles du personnel de milice, en particulier afin :

- d'encore rationaliser et optimiser les formations internes ;
- de les rendre encore plus attractives ;
- d'alléger les contraintes liées au service de piquet ;
- de développer « une culture de l'erreur » ;
- de pérenniser le système de milice actuel.

En parallèle, un accompagnement spécialisé par une personne externe sera mis en place dès le deuxième trimestre 2023.

Dès janvier 2023, à la suite de la signature du nouveau contrat de prestation relatif à la délégation des missions de secours, les formations spécifiques du domaine secours routier et hydrocarbures sont assurées en bonne collaboration et coordination par le personnel professionnel du DPS 1 des Montagnes neuchâteloises.

L'état-major reste confiant dans la poursuite des activités du SDIS, remercie les membres dévoués de ce service et salue la résilience dont ils font preuve à la suite d'interventions difficiles à vivre et remercie leurs familles et employeurs de permettre ce service important à la population.

⁵ Pour mémoire, le SDIS est né en 2014 à la suite de l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS).

6. ORGANISATION REGIONALE DE PROTECTION CIVILE (OPC)

6.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'organisation régionale de protection civile (OPC) a pour mission de tenir le contrôle des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel ainsi que contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés.

L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population en suivant les consignes des autorités. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la collectivité.

6.2 ACTIVITÉS 2022

6.2.1. ASTREINTS

L'année 2022 a débuté comme 2021 s'est terminée. Avec une situation pandémique toujours tendue, la perspective d'un afflux important de réfugiés ukrainiens et le spectre d'une crise énergétique ont affecté une partie des services planifiés qui ont été reportés afin de garantir l'opérabilité du potentiel d'engagement en personnel milicien dans le cadre de ces crises.

Néanmoins, une partie des engagements ont été honorés et les services suivants ont été effectués :

- 26 mars : cours de répétition – logistique subsistance pour le partenaire sapeurs-pompiers ;
- du 29 mars au 1^{er} avril : intervention d'urgence pour le service cantonal des migrations (SMIG) – reconnaissance de sites d'accueil de réfugiés ;
- 4 avril : cours préparatoire pionniers – sentier des 14 contours et Chapeau de Napoléon ;
- du 19 au 25 avril : intervention d'urgence pour le SMIG – mise en place d'infrastructure d'accueil ;
- 22 avril : cours préparatoire logistique matériel et véhicules ;
- du 25 au 29 avril : cours de répétition pionniers – sentier des 14 contours et Chapeau de Napoléon ;
- du 2 au 3 mai : cours de répétition – contrôle périodique des abris et de la construction protégée ;
- du 6 au 9 mai : cours de répétition – logistiques partenaires - Subsistance, transports et accueil – Exercice AQUA-ALTA ;
- 10 mai : intervention d'urgence suite à un incendie – relogement d'urgence et logistique ravitaillement pour le partenaire sapeurs-pompiers ;
- du 12 au 16 septembre : cours de répétition pionniers – sentier pédestre des gorges de l'Areuse ;
- 24 décembre : intervention d'urgence – logistique ravitaillement pour le partenaire sapeurs-pompiers.

6.2.2. COMMANDANT

Le commandant rencontre régulièrement ses collègues des autres régions lors des commissions de protection civile (COPCi) sous la direction du chef de la protection de la population du service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM).

Les crises se succédant, d'autres séances de travail ont été régulièrement planifiées durant l'année. Cette liste non-exhaustive des activités durant l'année écoulée fait ressortir les éléments essentiels, à savoir :

- 12 séances de commission de protection civile (COPCi) ;
- 11 séances de coordination et de planification d'engagement liées aux différentes crises ;
- 13 séances du groupe de travail concernant les crues à Travers ;

- 1 formation continue du groupe des instructeurs fédéraux romand et latin d'une durée de 2 jours ;
- 2 engagements comme chef de classe aux écoles de formation de base d'une durée totale de 22 jours ;
- directeur de cours ou chef d'engagement de toutes les activités avec les astreints, citées au paragraphe précédent.

6.3 GOUVERNANCE

Le chef de dicastère dirige l'OPC au niveau politique et stratégique. Il est membre du Comité directeur de la protection civile du canton de Neuchâtel (CODIR) avec ses collègues des trois autres régions, sous la présidence du conseiller d'État, chef du département de l'économie, de la sécurité et de la culture.

Depuis 2020, les commandants rencontrent régulièrement les directeurs politiques pour faire le point sur les dossiers stratégiques et opérationnels.

6.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

La gestion de l'OPC est effectuée avec un effectif professionnel de 1,4 EPT.

Le commandant à 100% gère l'effectif du personnel astreint, la planification, l'engagement, l'instruction (régionale et cantonale), l'établissement et la gestion du budget ainsi que le suivi des factures. Le personnel administratif représente un poste à 40% et traite les convocations, la facturation ainsi que toutes les tâches administratives liées au service.

La mise en application de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et de la protection civile (LPPCi) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 contribue, de manière négative, à aggraver le recul de notre effectif.

Nous avons ainsi débuté au 1^{er} janvier avec 137 personnes pour terminer l'année avec 111 miliciens. Néanmoins et bien que nous soyons à flux tendu, nous sommes toujours en mesure de mener à bien nos missions principales.

Cette situation n'est pas unique à notre région et touche l'ensemble de la Suisse. Des pistes d'améliorations sont actuellement explorées au niveau fédéral.

En 2022, nous avons effectué 274 jours/homme de service commandé.

6.5 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Malgré les crises qui se succèdent, les travaux de réorganisation se poursuivent durant les COPCi. Les commandants des régions contribuent, par du travail hors commission, à l'avancement de ceux-ci. Malgré ces efforts, des retards subsistent et des sujets comme le nouveau catalogue des missions ou la modernisation du matériel sont encore en cours de réalisation.

Avec le changement de loi portant sur une diminution des années de service et l'augmentation du nombre de jours de formation pour devenir sous-officiers ou officiers, il devient difficile de motiver les candidats possédant les prérequis nécessaires pour suivre ces formations.

Les enjeux principaux à venir sont :

- normaliser la reprise des cours de répétition ;
- stabiliser et pérenniser l'effectif de milice par des actions de recrutement de volontaires et accentuer la formation des astreints ;
- accentuer les efforts de recrutement de cadres ;
- finaliser l'engagement de sécurisation du sentier des gorges de l'Areuse ;
- aboutir dans les dossiers traités en COPCi.

7. SERVICE DES AMBULANCES DU VAL-DE-TRAVERS

7.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

En 2019, le Comité directeur des ambulances (CODIR Ambulances), composé des quatre chefs de dicastère chargés des services d’ambulances (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Ruz et Val-de-Travers) avait souhaité mieux répartir la charge de travail des services d’ambulances.

Pour ce faire, dès le 1^{er} octobre 2019, un système de rocades a été mis en place entre les régions de Val-de-Travers et de Val-de-Ruz. Concrètement, une ambulance de Couvet se déplaçait à Malvilliers en début de matinée. La seconde ambulance restait stationnée à Couvet. En cas d’intervention de cette dernière, une ambulance stationnée au Val-de-Ruz était immédiatement dépêchée sur la base de Couvet.

En 2021, cette manière de fonctionner était intégrée au niveau opérationnel.

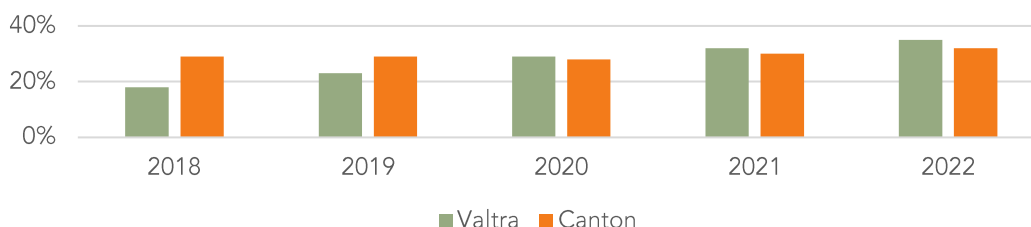
2022 fut donc l’année de la finalisation de l’externalisation du service des ambulances aboutissant à la création de l’entité « Ambulances des vallées neuchâteloises » en collaboration avec l’entreprise Ambulances Roland Sàrl (cf. ci-après).

La fonction du service reste d’intervenir 24h/24 pour toutes les urgences sanitaires, que cela soit la prise en charge et les transports de patients accidentés ou malades ou les transferts interhospitaliers, en particulier depuis la base de Malvilliers.

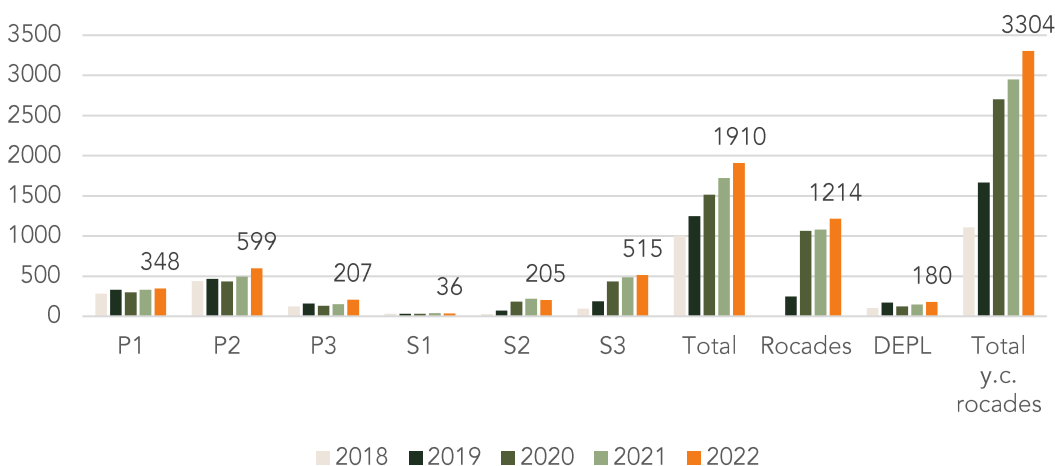
7.2 ACTIVITÉS 2022

En 2022, les ambulances sont sorties à 3’304 reprises (2’948 en 2021), dont 1’214 rocades et 180 déplacements stratégiques. Le nombre important de rocades est la contrepartie inévitable d’un dispositif qui se veut mobile et réactif : lorsqu’un secteur du canton est momentanément sous doté celui-ci est renforcé par des ressources du secteur voisin.

Taux d’occupation :



Evolution 2018-2022 :



Les délais de réponse pour le secteur du Val-de-Travers étaient hors délai dans 23%⁶ des cas en 2022. En tenant compte des interventions avec des premiers répondants sanitaires ou du personnel formé (EMS, cabinets médicaux par exemple) sur place, il reste 36 interventions hors délai sur 354 interventions de type P1, soit 10,2% (11,1% hors délai sur 2021).

7.3 EFFECTIF DU PERSONNEL

Le personnel, au 31 décembre 2022, se compose ainsi :

- 11 ambulanciers diplômés ES, représentant 10,2 EPT ;
- 6 techniciens ambulanciers, représentant 4,6 EPT.

Avec cet effectif, le service a pu garantir que 100% des équipages comprenaient un ambulancier ES.

7.4 COMMISSIONS

Depuis 2015, une gouvernance suprarégionale a été mise en place avec la direction des urgences préhospitalières (DIRUP), qui traite les questions stratégiques, et avec la commission des urgences préhospitalières (COMUP) pour la coordination opérationnelle entre les services d'ambulances.

En 2017, le CODIR ambulances a vu le jour. Ce groupe de travail issu de la DIRUP réunit les chefs de dicastère des communes qui abritent un service d'ambulances et permet de remonter des dossiers mieux préparés à la DIRUP. Le chef de dicastère siège ainsi au sein de la DIRUP et du CODIR Ambulances.

Quant au chef de service, il est président de la COMUP et, à ce titre, en contact régulier avec différents partenaires romands et fédéraux : services ambulanciers, autorités sanitaires, écoles, centrale 144, département urgences du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), etc.

Depuis 2021, le chef de service est également membre de la commission de gestion de l'IAS, lui permettant ainsi d'élargir son réseau outre-Sarine.

7.5 PROJET IMPORTANT RÉALISÉ

Outre l'activité opérationnelle usuelle, l'année 2022 a été entièrement consacrée à la fusion du service avec Ambulances Roland Sàrl, sur laquelle nous reviendrons ci-après, et aux conséquences de celle-ci que ce soit en matière de formation, de véhicules, de rocares, de personnel ou d'harmonisation des pratiques.

Ce chapitre « ambulances » sera donc le dernier sous cette forme. La nouvelle entité – Ambulances des vallées neuchâteloises – établira bien entendu un rapport annuel qui sera transmis aux parties prenantes concernées dès l'exercice 2023.

⁶ Pour mémoire, l'Interassociation de sauvetage (IAS) recommande que les interventions de type P1 (probabilité d'atteinte des fonctions vitales) aient un délai de réponse (entre l'alarme de l'ambulance et son arrivée sur place) de 15 minutes dans 90% des cas.

8. DOSSIERS TRANSVERSAUX / PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2022

8.1 NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE DE LA COMMUNE

Dans le cadre de la campagne de promotion démographique et économique présentée ci-dessous, notre commune a dévoilé en février 2022 sa [nouvelle identité visuelle](#) qui se veut simple, élégante et intemporelle. Depuis lors, tous les visuels communaux ont été modifiés pour correspondre à la nouvelle ligne graphique.

8.2 PROMOTION DE LA DOMICILIATION

Pour donner suite au [rapport d'information intermédiaire](#) du Conseil communal au Conseil général relatif au crédit de promotion démographique et économique, présenté en décembre 2020, une première mesure a été déployée au printemps 2022 avec le lancement d'une campagne de promotion de la domiciliation originale qui a pris la forme d'un concours, visant le public des jeunes et futurs retraités.

Cette mesure a permis à huit personnes entre 55 et 65 ans de gagner des séjours de trois jours, livrés clés en main, selon les goûts et envies de chacun.

La campagne a eu un bel impact médiatique permettant ainsi de faire rayonner notre commune loin à la ronde ce qui était le but de la démarche.

De nouvelles mesures (avec des publics-cibles similaires et différents) ont et auront lieu en 2023 pour continuer de faire parler de notre commune et de notre région au-delà des frontières cantonales. Plus d'informations sur www.val-de-travers.ch/page/promotion-de-la-domiciliation

8.3 CRÉATION DU SERVICE D'AMBULANCES DES VALLÉES NEUCHÂTELOISES

En juin 2022, les communes de Val-de-Ruz et de Val-de-Travers annonçaient leur intention de [créer une entité ambulancière conjointe](#) entre les deux régions en achetant l'entreprise Ambulances Roland Sàrl et en la fusionnant avec notre service d'ambulances.

Cette vision a été partagée par les Législatifs des deux communes fin juin avec l'acceptation de l'achat de la société précitée et le transfert du personnel et du patrimoine de notre service en fin d'année. La nouvelle entité est formellement née le 1^{er} janvier 2023 sous les couleurs d'Ambulances des vallées neuchâtelaises.

8.4 FIN DE LA VAISSELLE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Annoncée dans le rapport de gestion 2021, la fin de la vaisselle jetable a été officiellement décidée en octobre 2022 par le Conseil communal.

Dès le 1^{er} janvier 2023, la vaisselle plastique à usage unique est interdite lors des manifestations ou événements (publics ou privés), marchés, installations saisonnières ou terrasses d'établissement public situés ou ayant lieu en tout ou partie sur le domaine public (cantonal et communal) ou dans les salles communales.

Les entités qui sont subventionnées par la Commune pour tout événement situé ou ayant lieu entièrement sur le domaine privé ont également l'interdiction d'utiliser de la vaisselle plastique à usage unique à cette occasion. Plus d'informations sur www.val-de-travers.ch/page/vaisselle-reutilisable

8.5 ZONES 30

Si le dossier des zones 30 est en discussion depuis de nombreuses années au sein de notre commune (avec des résultats contrastés), la décision du Conseil fédéral d'août 2022 de simplifier l'introduction de telles zones sur les routes non affectées à la circulation générale (soit les routes qui ne sont pas essentiellement conçues en fonction des exigences du trafic motorisé) permet à notre commune de réexaminer ce concept avec moins de contraintes légales et financières.

Ainsi, la zone 30 du village de Boveresse a été finalisée en 2022 et le Conseil communal a validé l'introduction de zones 30 dans les villages de Noiraigue, Travers et Môtiers sur les routes non affectées à la circulation générale. Cette démarche sera réalisée durant l'année 2023 après avoir minutieusement analysé la situation de chaque village, le but étant de permettre aux usagers (piétons comme cyclistes ou automobilistes) d'utiliser l'espace public de manière raisonnée et acceptable par tous.

8.6 CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR LA PROTECTION DE LA POPULATION

Comme mentionné plus haut, les deux conventions relatives à la sécurité publique régionale, signées le 8 décembre 2008 entre la commune de Val-de-Travers et la commune des Verrières d'une part et la commune de Val-de-Travers et la commune de La Côte-aux-Fées d'autre part ont été abrogés et remplacées par une convention tripartite concernant la protection de la population de la région du Val-de-Travers.

Au travers de ce document signé le 7 décembre 2022 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées confient le mandat à notre commune

- d'assurer l'exploitation des soins préhospitaliers et des transports de patients par l'intermédiaire de l'entité Ambulances des vallées neuchâteloises ;
- d'assurer la défense contre les incendies et les inondations, ainsi que les secours par l'intermédiaire du SDIS ;
- d'assurer l'aide à la conduite, la protection et l'assistance, la protection des biens culturels, l'appui et la logistique, par l'intermédiaire de l'OPC ;
- d'assister les autorités communales dans la préparation et la mise en œuvre des mesures de protection, de secours et d'assistance, par l'intermédiaire de l'OCRg.

La convention permet également la constitution d'un Conseil régional de sécurité publique (CRSP) permettant de déterminer une politique commune de sécurité publique dans la région.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

LE CHEF DE DICASTERE

Benoît Simon-Vermot

RAPPORT DE GESTION DJE

Val-de-Travers, le 3 mai 2023

**Rapport de gestion du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement pour
l'exercice 2022**



1 GÉNÉRALITÉS

1.1 INTRODUCTION

Le dicastère de la jeunesse et de l'enseignement est composé de l'École Jean-Jacques Rousseau (JJR), du service de l'accueil de l'enfance (SAE) et des bibliothèques communales. A la fin de l'année 2022, ce sont près de 170 EPT qui sont utilisés par plus de 300 collaborateurs et enseignants.

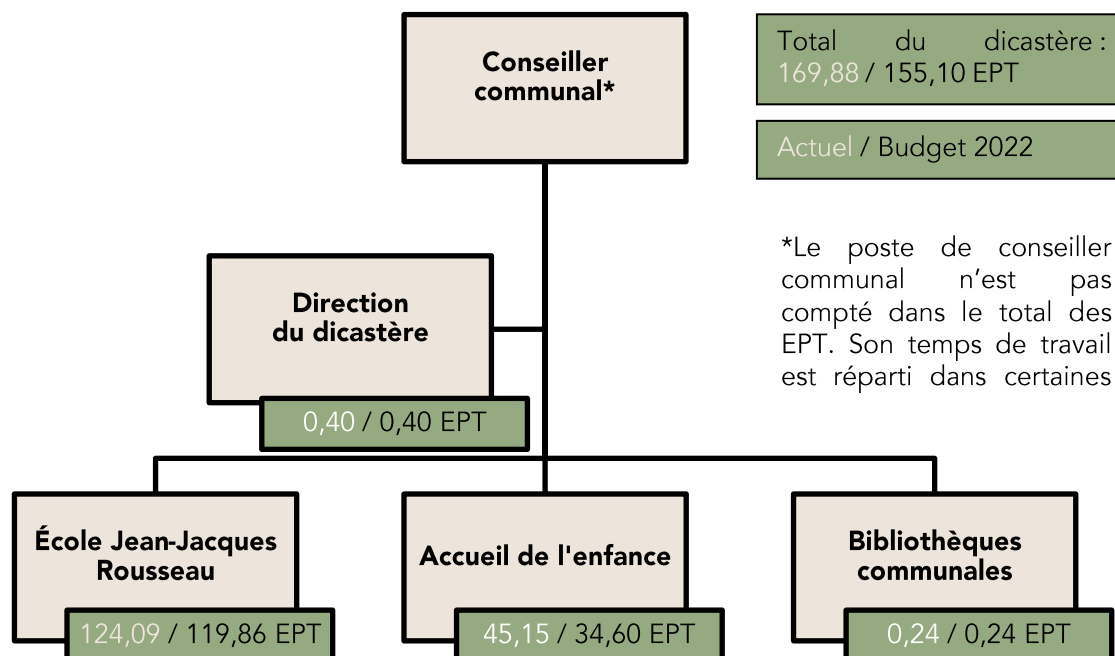
Les différentes activités et projets des services du DJE sont nombreux et sont présentés tout au long de ce rapport de gestion ; il est pourtant important de remarquer que l'année 2022 a dû demander de la patience aux collaborateurs du DJE, depuis l'approbation des importants crédits de construction pour de nouvelles infrastructures scolaires, préscolaires et parascolaires en 2021, puisqu'elle n'a pas pu voir le début des travaux sur aucun de ces trois chantiers. Celui de Longereuse a demandé un important travail de préparation des soumissions qui a débouché sur un excédent de charges demandant un report du projet et une nouvelle sollicitation du Conseil général ; celui de Môtiers faisant l'objet d'une opposition qui n'a pas pu être levée à l'heure du bouclage de ce rapport, et celui de Couvet subissant le même genre de traitement que les deux précédents.

L'avenir du demi-cycle 7/8, partie intégrante de la stratégie à long terme du DJE, aura également été source d'un gros investissement par la direction du dicastère et de l'école, puisque suite à l'annonce de l'intérêt d'une entreprise horlogère de la région de racheter le bâtiment du Lycée, qui avait de son côté regroupé ses filiales sur Neuchâtel, il a fallu renoncer à l'utilisation de ce collège pour la réunification du demi-cycle. En conséquence, la planification prévue de longue date a dû être repensée dans les détails, jusqu'à ce qu'une solution satisfaisant toutes les parties puisse être trouvée.

La nouvelle classe de scolarité alternée « halterego » a occupé la direction de l'école et du dicastère depuis le vote du crédit début 2022, ainsi que l'équipe nouvellement constituée qui a su préparer ce concept nouveau dans notre cercle scolaire, pour une mise en œuvre à la rentrée de janvier 2023.

Le chef du dicastère a également été impliqué sur de nombreux chantiers à l'échelle cantonale, principalement celui de la révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE). En tant que président de la conférence des directeurs communaux des structures d'accueil (CDC-SA), le chef du DJE s'est considérablement impliqué pour mettre sur pied cette révision, en parfaite collaboration avec le service de protection de l'adulte et de la jeunesse du Canton de Neuchâtel (SPAJ), et les différents partenaires de l'accueil de l'enfance, dans le but de défendre l'intérêt de chacune des communes de notre canton, dans le cadre d'une révision qui devrait voir le jour en 2024 et dont l'impact sur les finances des collectivités publiques sera loin d'être négligeable.



1.2 ORGANIGRAMME**2 ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU****2.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE**

Le cercle scolaire du Val-de-Travers regroupe les collèges des communes de Val-de-Travers, des Verrières et de La Côte-aux-Fées. Il accueille les enfants effectuant leur scolarité obligatoire de la 1^e à la 11^e année, auxquels se joignent quelques élèves de La Brévine et de Provence (VD). En principe, les élèves du cycle 1 (de la 1^e à la 4^e année) sont scolarisés dans leur village de domicile. Néanmoins, selon les effectifs, selon les contraintes imposées par le projet PRIMA (enseignement de l'allemand par immersion) ou en vertu d'autres critères particuliers, d'autres regroupements peuvent être effectués. Les élèves de la 5^e à la 7^e année sont rassemblés dans un village proche de celui de domicile, alors que les élèves de 8^e à 11^e vont à l'école à Fleurier.

Les villages sont dotés d'un comité d'école assurant le lien social avec l'école, le soutien à des activités extrascolaires ainsi que l'organisation de manifestations pour la population.

En outre, trois représentant-e-s de parents d'élèves sont disponibles pour les questions relatives à l'école. La direction et le secrétariat du cercle scolaire siègent au collège de Longereuse de Fleurier.

2.2 ACTIVITÉS 2022**2.2.1 ORGANISATION DES CLASSES**

Le cadre cantonal, défini notamment par un arrêté toujours en révision, prévoit des modifications concernant les effectifs des classes. A ce jour, la moyenne d'élèves par classe devrait se situer à environ 18 élèves par classe au cycle 1, 19 élèves au cycle 2 et 20 élèves au cycle 3. Même si par le passé, notre cercle scolaire a régulièrement dû demander des dérogations à ces chiffres en lien avec la distribution géographique de nos collèges, mais aussi à la stratégie du Conseil communal de maintenir tant que faire se peut un collège dans chacun des villages du cercle, le département de la formation, de la digitalisation

et des sports (DFDS) a d'ores et déjà annoncé qu'à l'avenir, l'octroi de dérogations pourrait être supprimé ce qui poserait inévitablement un défi majeur à notre cercle scolaire dans le maintien de son organisation des classes actuelle.

A la rentrée scolaire 2022-2023, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau accueillait 1'360 élèves, 666 filles et 694 garçons, dont 498 répartis dans les 28 classes du cycle 1, 506 dans les 27 classes du cycle 2 et 340 dans les 19 classes du cycle 3, soit au total 74 classes.

Dans le cycle 1 et pour l'année scolaire 2022-2023, les classes sont réparties dans tous les villages du Val-de-Travers, à l'exception de Boveresse et des Bayards, et sont parfois à multi-niveaux pour permettre de garder les jeunes élèves des villages en leur sein. Cela permet d'y garantir la vie et de faire participer les classes à divers événements de la communauté (fêtes des fontaines, de Noël, abbayes, kermesses villageoises, fêtes de la jeunesse, etc.).

Le nombre de classes ou d'espaces aménagés pour l'appui et d'autres activités scolaires n'est plus suffisant, à tel point que les couloirs sont utilisés quotidiennement pour certaines activités créatrices. De manière générale, l'organisation des classes est toujours influencée par le projet PRIMA et par la nécessité impérieuse de disposer de personnel enseignant bilingue, y compris pour le développement des filières jusqu'à la fin du cycle 2. Les effectifs des filières actuelles du cycle 1 permettront toujours d'alimenter deux classes PRIMA en 7^e année à Fleurier le moment venu (rentrée scolaire 2024-2025).

La réflexion en cours est de prévoir la réunification du demi-cycle 7-8 sur le village de Fleurier. Dans l'attente de décisions politiques et faute de solution viable à ce jour, il a été décidé de garder les élèves de 8^e de Couvet à Couvet pour l'année scolaire 2023-2024. Ceci permettra de diminuer les besoins en locaux sur Fleurier mais n'est envisageable que pour une, voire deux années scolaires, au vu de l'évolution des effectifs à Couvet et demande donc qu'une solution pérenne soit mise en œuvre à l'horizon 2024-2025 au plus tard.

A ce jour, le cercle scolaire compte 12 classes PRIMA, 2 à Noiraigue de 12H, 2 à Travers de 3H et 4H, 2 à Travers de 56H, 4 à Môtiers de 12H, 34H et 56H, 1 à La Côte aux Fées de 12345H). Les retours quant à ce projet sont plus que positifs. Pour l'année scolaire prochaine (2023-24), il concernera les élèves des classes de 1H à 6H, réparties dans les différents villages concernés par les filières PRIMA.

De manière générale, la direction de l'école poursuit la mise en place d'une école à visée inclusive permettant au plus grand nombre d'élèves de se sentir accompagnés tout au long de leur apprentissage.

C'est dans ce but que la transformation de la classe Tremplin en classe Passer'ailles 2 a pris acte. En effet, il fallait que l'école trouve une solution à donner aux élèves du demi-cycle 7-8 pour encadrer ceux qui rencontrent de grandes difficultés pédagogiques et qui permette en même temps de donner une suite à la prise en charge des élèves de 5-6 au sein de la classe Passer'ailles 1. Dès lors, l'enveloppe de soutien pédagogique est adressée en priorité aux besoins des élèves de 3-4-5-6^e année et le projet de suivi en visant l'inclusion pour le demi-cycle est en construction permanente au vu de la complexité de mettre en place une structure qui donne des réponses adéquates.

La direction de l'école veille de manière permanente à l'accompagnement des élèves à besoins particuliers, par des mesures aux moments charnières des apprentissages (tremplin lecture, classes Passer'ailles, diverses formes de soutien). En outre la direction maintient, autant que faire se peut, des effectifs relativement bas dans les petits degrés pour permettre une meilleure prise en charge des élèves par leurs enseignants.

Des réflexions sur l'exclusion scolaire sont toujours menées pour définir de nouvelles mesures d'accompagnement socio-éducatif de crise en milieu scolaire et intégrées aux dispositifs scolaires et extrascolaires existants visant une « école inclusive ». Ainsi, le projet de classe de scolarité alternée, inspiré du concept vaudois MATAS (Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité) a pris forme et a ouvert ses portes au début de l'année 2023. « halterego » a déjà accueilli 5 élèves et le travail donne ses premières constatations. La structure doit se développer et permettre de donner des réponses claires aux besoins de certains élèves ou de diriger les enseignants et la direction vers d'autres mesures, le cas échéant.

RAPPORT DE GESTION

Au cycle 3, le nombre de classe reste stable et, comme chaque année, les différents profils des élèves ont nécessité un ajustement des groupes à niveaux en français, mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature. Ci-après, la répartition des élèves du cycle 3 dans les différentes branches à niveau :

Année 9
(123 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	62	50%
Niveau 2	61	50%
MATHS		
Niveau 1	43	35%
Niveau 2	80	65%

Année 10
(119 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	56	47%
Niveau 2	63	53%
MATHS		
Niveau 1	46	39%
Niveau 2	73	61%
ALLEMAND		
Niveau 1	58	49%
Niveau 2	61	51%
ANGLAIS		
Niveau 1	66	55%
Niveau 2	53	45%
SCIENCES		
Niveau 1	48	40%
Niveau 2	71	60%

Année 11
(102 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	52	51%
Niveau 2	50	50%
MATHS		
Niveau 1	51	50%
Niveau 2	51	50%
ALLEMAND		
Niveau 1	53	52%
Niveau 2	49	50%
ANGLAIS		
Niveau 1	39	52%
Niveau 2	49	50%
FRA renforcement	4	4%
MAT renforcement	8	8%
SCIENCES		
Niveau 1	49	48%
Niveau 2	53	52%

En 11^e année, les élèves peuvent choisir entre les options professionnelles et les options académiques. Cette année, 54% des élèves ont choisi l'une des quatre options professionnelles qui sont proposées : activités créatrices manuelles, dessin technique et artistique, expression orale et corporelle, informatique appliquée et gestion. Les élèves en choisissent deux, une par semestre. On observe la répartition suivante entre les quatre options proposées :

- OCM : activités créatrices et manuelles 14%
- ODE : dessin technique et artistique 11%
- OEX : expression orale et corporelle 12%
- OIG : information appliquée et gestion 17%

Les 46% d'élèves restants ont donc choisi les options académiques, qui continuent d'être proposées aux élèves qui se destinent plutôt à une maturité académique. Il s'agit des options langues anciennes (latin et grec), langues modernes (italien et espagnol), sciences expérimentales et sciences humaines. On observe la répartition suivante :

- OLA : langues anciennes 1%
- OLM : langues modernes 16%
- Italien 11%
- Espagnol 5%
- OSE : sciences expérimentales 16%
- OSH : sciences humaines 8%

Une grande partie de ces informations ainsi que bien d'autres peuvent être consultées dans le [mémento statistique cantonal](#) disponible sur le site du service de l'enseignement obligatoire (SEO) du canton de Neuchâtel.

2.2.2 SERVICE SOCIO-EDUCATIF (SSE)

- **Cycles 1 et 2 (de la 1^e à la 6^e année)**

De janvier à août 2022, une seule conseillère (de formation pédagogique) s'occupait des suivis des élèves de 1 à 6. La charge de travail étant conséquente, la direction a dû reprendre un certain nombre de suivis. Les suivis étaient aussi bien liés à des problématiques d'ordre pédagogique que comportemental. Depuis août 2022, une réaffectation des ressources a permis de renforcer le service puisqu'une nouvelle collaboratrice de formation socio-éducative est venue compléter l'équipe du SSE pour les années 1 à 6, désormais composée d'une conseillère socio-pédagogique à 50% et d'une conseillère socio-éducative à 40%.

Lorsqu'un enseignant fait une demande de consultation auprès du service, c'est donc l'une ou l'autre qui intervient selon les besoins prioritaires évoqués par l'enseignant. Il arrive parfois que les deux collaboratrices doivent collaborer dans les mêmes suivis d'élèves quand bien même nous essayons de les partager. Nous remarquons de manière générale, une hausse des difficultés en tous genres (éducatives, psychologiques, d'apprentissage) et de ce fait, une augmentation drastique des demandes faites au SSE. Le fait d'avoir deux binômes de conseillères (pédagogique et éducative) a été un choix réfléchi pour une prise en charge globale tout au long de la scolarité. De nombreux allègements d'horaires ont été instaurés dans plusieurs situations et de plus en plus d'assistants de vie scolaire doivent intégrer les classes concernées ; ils sont en général au bénéfice d'un diplôme d'assistant socio-éducatif, mais force est de constater que dans certains cas, ils ne disposent pas des outils nécessaires à la gestion de situations de plus en plus complexes.

On constate également que les enseignants se trouvent toujours plus démunis face au nombre croissant d'élèves à besoins particuliers dans leurs classes. Les enseignants ont vu leur métier beaucoup changé ces dernières années et l'adaptation constante face aux défis actuels, sans ressources supplémentaires en suffisance, les met régulièrement à mal.

- **Cycles 2 et 3 (de la 7^e à la 11^e année)**

Durant cette année, la collaboration entre les deux conseillères (socio-pédagogique et socio-éducative) a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives d'accompagnement pour les élèves en difficultés. Malgré tout, les besoins demeurent importants, la complexité des situations devient la nouvelle norme et de plus en plus de situations d'ordre psychiatrique s'ajoutent aux préoccupations existantes. De ce fait, le travail en réseau avec tous les partenaires est devenu un élément indispensable au travail du service socio-éducatif.

La collaboration interne avec les médiateurs et les collaborateurs pratiquant la méthode de la préoccupation partagée (MPP) reste de mise pour régler les situations du quotidien et garder un climat scolaire serein. Le harcèlement et l'intimidation scolaires restent des thématiques d'actualité, bien que les entrées pour y faire face soient multiples.

Au cycle 3, la perméabilité dans le parcours scolaire des élèves à besoins particuliers continue de fonctionner, permettant à bon nombre d'entre eux de poursuivre en formation régulière avec des adaptations. La mise en œuvre du binôme pédagogique et éducatif, selon le même modèle que pour les années 1 à 6, a permis le renforcement du suivi de ces élèves à travers un accompagnement individualisé afin de chercher les adaptations adéquates à mettre en place. L'accompagnement est également offert aux enseignants à travers des discussions ou des propositions.

2.2.3 SERVICE DE SANTE SCOLAIRE

Le service de santé scolaire est placé, depuis l'année précédente, sous la responsabilité de la direction pédagogique, principalement des cycles 1 et 2. La distinction avec le service socio-éducatif demeure; en effet, même si dans certaines situations particulières une collaboration s'avère nécessaire ou opportune, les missions ne se rejoignent que très peu.

Dans l'ensemble, les élèves du Val-de-Travers sont en bonne santé, mais leur suivi par un médecin traitant est en diminution par rapport à 2021.

Depuis quelques années et conformément aux directives cantonales, les élèves doivent effectuer trois visites médicales privées au cours de leur scolarité. Pour l'année écoulée, le nombre de consultations privées a diminué d'environ 10%, sauf pour les élèves entrant en 11^e. Pour les élèves entrant en 3^e, nous avons un retour d'environ 77% (86%, l'année précédente), pour ceux entrant en 8^e un retour d'environ 63% (75% l'année précédente) et pour ceux entrant en 11^e, un retour d'environ 54% (51% l'année précédente). Ce sont donc 117 élèves qui n'ont pas bénéficié d'une visite médicale privée et qui ont donc dû être examinés par le médecin scolaire.

Dans l'ensemble, les élèves bénéficient d'une bonne couverture vaccinale en référence au plan vaccinal suisse. La vaccination cantonale et gratuite contre les papillomavirus humains (HPV) continue à se faire, pour le Val-de-Travers, principalement chez la Dresse Mulard et un peu moins chez le Dr Clottes. En cours d'année 2022, la Dresse Monnier a rejoint la liste des vaccinateurs agréés par le canton pour cette vaccination spécifique.

Le dépistage scolaire de problèmes liés à la vue reste encore un domaine essentiel.

La crise sanitaire a eu un impact sur les cours de prophylaxie dentaire. Les exercices pratiques de brossage des dents, par petits groupes, ne sont toujours pas autorisés, ceci depuis mars 2020. Ils pourront toutefois être repris, avec l'accord du médecin cantonal, dès la rentrée 2023.

50% des élèves ont attesté d'un dépistage dentaire annuel, que ce soit dans le cadre du dépistage gratuit chez un des dentistes du Val-de-Travers ou chez un autre praticien privé. Depuis l'année scolaire 2019-2020, les démarches administratives liées au dépistage gratuit ont été simplifiées. En outre, le subventionnement des soins dentaires prévu par l'arrêté du Conseil général du 30 mars 2009 n'est toujours que très peu sollicité, malgré une information fréquemment répétée aux parents d'élèves de manière directe et par voie de presse.

Le dossier santé des élèves, dans sa version cantonale informatisée, est entré en vigueur à la rentrée 2021, il s'est perfectionné en 2022 et une nouvelle demande de budget est en cours d'évaluation afin de pouvoir rendre cet outil de travail totalement compatible aux besoins des services de santé scolaire, notamment en y incluant le traitement administratif des données relatives aux dépistages dentaires. Les données y relatives sont actuellement traitées différemment dans chaque cercle scolaire, sur des documents annexes.

2.2.4 BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE

La bibliothèque scolaire sise au collège de Longereuse est essentiellement fréquentée par les élèves du cycle 3, ainsi que par quelques classes de 7^e et 8^e de Fleurier.

Les principales missions de la bibliothèque scolaire sont les suivantes :

- Animations / promotion de la lecture (choix de romans, BD, rallye lecture, etc.) ;
- Accueil de classes pour recherches thématiques (exposés) ;
- Animation des activités complémentaires facultatives (ACF) « Club de lecture » 2 fois par mois ;
- Accueils de classes en cas d'absence d'un enseignant ;
- Accueils d'élèves réguliers ou pour rattrapage de travaux écrits ;
- Collaboration avec les enseignants sur différents projets interdisciplinaires ;
- Expositions thématiques.

Le fonds de la bibliothèque est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Adultes	Jeune adolescent	Total
Bandes dessinées	32	1119	1151
Conte	5	62	67
Divers	4	0	4
Documentaire	315	1912	2227
DVD	185	92	277
Image	0	207	207
Livre audio	0	36	36
Périodique	473	522	995
Roman	430	28342	28772
Total	1444	32292	33736

Plus loin, on trouve le tableau des statistiques des prêts réalisés en 2022 avec en dernière colonne les chiffres 2021 pour comparaison :

	Adultes	Jeune adolescent	Total 2022	Total 2021
Bande dessinée	57	2687	2744	3057
Conte	0	19	19	5
Documentaire	19	494	513	574
DVD	24	92	116	89
Image	0	22	22	42
Livre audio	5	40	45	2
Périodique	0	14	14	74
Roman	25	1495	1520	1332
Total des prêts	130	4863	4993	5178

Cette statistique fait apparaître que ce sont les bandes dessinées et les romans qui sont le plus empruntés, ainsi que les ouvrages à caractère documentaire.

Les ouvrages sont empruntés pour le loisir mais aussi dans le cadre de travaux scolaires.

- **Animation spéciale « Les enfants du placard »**

Une grande exposition a été préparée en fin d'année sur le thème de la migration italienne en collaboration avec la classe d'italien et de son enseignante. Dans ce contexte, une conférence sur les « enfants du placard » a été organisée avec la présence de la presse, d'un historien, et de Monsieur Massimo Lorenzi qui a pu conter son expérience personnelle. Cette exposition a permis de changer pour quelques semaines le visage de la bibliothèque en lui confirmant son rôle interdisciplinaire.

2.2.5 EXTENSION DE LONGEREUSE

La direction de l'école et du dicastère ont continuellement œuvré sur le projet d'extension de Longereuse, en étroite collaboration avec le dicastère des infrastructures. La première partie de l'année a été celle pendant laquelle les entreprises ont dû soumettre leurs devis pour les différents travaux à réaliser, puis, le Conseil communal a dû retarder le début du chantier après avoir découvert que le crédit voté en 2021 ne suffirait pas. Ainsi, une nouvelle consultation du Conseil général a dû être effectuée fin 2022, qui au final permettra aux travaux de commencer en février de l'année 2023 pour une inauguration toujours prévue et espérée dans le courant de l'été 2024.

2.2.6 18-22 DE L'APPRENTISSAGE

En automne 2022, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau et l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) avec l'appui de la Commune de Val-de-Travers ont à nouveau organisé une soirée de rencontres entre les élèves recherchant une place d'apprentissage et de futurs employeurs potentiels.

Intitulé « Le 18-22 de l'apprentissage », cet événement s'est tenu le mercredi 16 novembre dans le collège de Longereuse.

Le concept proposé depuis plusieurs années a été reconduit à satisfaction : les élèves ont été sondés quant à leurs choix professionnels. La Commune a ensuite contacté les entreprises souhaitant proposer une place d'apprentissage à l'été 2023 dans les domaines de choix des élèves. Cette démarche a permis de cibler les entreprises qui se sont inscrites et ont délégué un ou des représentants, patron ou responsable de la formation.

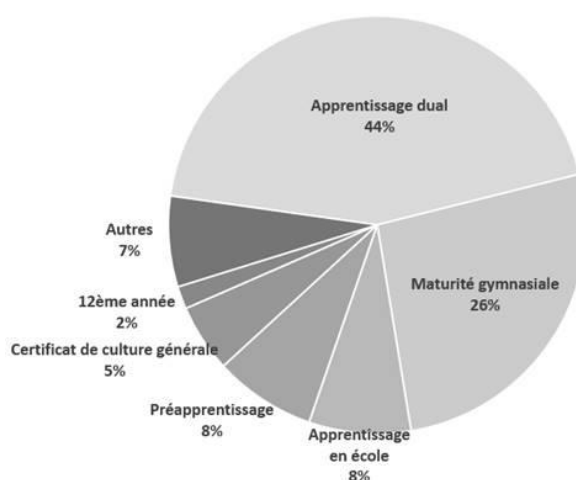
Pour préparer les rencontres, tant les motivations de l'élève que son dossier de postulation sont validés au préalable par des collaborateurs de l'OCOSP, de manière à optimiser chaque rencontre. Libre ensuite à chaque entreprise de prolonger ces entretiens par des stages ou une nouvelle rencontre dans le cadre professionnel.

Notre « 18-22 de l'apprentissage » se distingue par son échéancier, puisqu'il vise à mettre en relation le plus grand nombre de jeunes et d'entreprises possibles, et non celles et ceux n'ayant pas trouvé de place, respectivement d'apprenti. Dans ce sens, cette soirée est ouverte non seulement aux élèves de 11^e année, mais aussi à ceux et celles ayant terminé dernièrement leur scolarité mais restant encore sans projet professionnel.

Pour cette sixième édition, ce sont une trentaine d'élèves et onze entreprises de la région qui ont participé à cette soirée avec à la clé, de nombreuses prises de contact en vue de stages et de futures places d'apprentissage. L'événement a répondu de manière certaine aux attentes de tous les participants.

2.2.7 ORIENTATION DES ELEVES

Le graphique ci-dessous présente l'orientation des 126 élèves de 11^e année à la fin de l'année scolaire 2021-2022 :



L'apprentissage, qu'il soit dual ou en école, reste le choix d'orientation majoritaire des élèves terminant leur scolarité obligatoire dans notre cercle scolaire. Le taux de préapprentissage a diminué par rapport à l'année passée, il s'agit de 9 élèves au bénéfice d'un contrat tripartite avec le CPLN et un employeur dans le but d'une formation duale à commencer l'année suivante.

Dans la rubrique « 12^e année », on trouve 2 élèves qui effectuent une 12^e année de scolarité obligatoire, et dont les situations sont les suivantes :

- 1 élève en partie allophone, pour qui une 12^e année de scolarité s'inscrit dans un projet de consolidation de l'apprentissage du français lui permettant de construire un projet professionnel adéquat en fin de scolarité.
- 1 élève en échec scolaire

Dans la rubrique « Autres », on trouve 5 élèves avec les situations suivantes :

- 1 élève en recherche de place d'apprentissage (trouvée pendant les vacances d'été)
- 4 élèves en stage de longue durée dans le but d'intégrer un apprentissage ensuite.

Le taux d'apprentissage indigène reste plus élevé que la part d'apprentissage en-dehors du Val-de-Travers qui continue à baisser. En effet, sur les 44% d'élèves qui ont opté pour un apprentissage dual, soit 50 élèves au total, 31 ont entamé un apprentissage au Val-de-Travers (62%), 14 ont trouvé une place dans le canton et 5 ont entamé un apprentissage en-dehors du canton cette année.

Il faut noter qu'aucun élève n'a effectué de stage linguistique cette année et qu'aucun élève se trouvait sans solution à fin juin 2022, notamment grâce à l'important travail réalisé par les titulaires de 11^e année, la direction et l'OCOSP dans le but d'offrir un maximum de perspectives à nos élèves à l'issue de leur scolarité obligatoire. Ceci sans oublier les entreprises régionales qui s'investissent dans nos actions et qui restent des partenaires privilégiés de notre école.

2.2.8 CEREMONIE DE FIN DE SCOLARITE OBLIGATOIRE

C'est dans une salle comble et un retour à la normale que, le mercredi 22 juin 2022, s'est tenue dans la Grande salle de Couvet, la très attendue « Cérémonie de fin de scolarité obligatoire », suivie du tout aussi attendu « Bal des 11^e années » qui s'est déroulé pour la 5^e fois et avec succès à espaceVAL.

Agrémentée d'intermèdes musicaux de la chorale du JJR, les élèves ont pu recevoir leur certificat de fin de scolarité obligatoire et entendre les allocutions de Madame Crystel Graf, Conseillère d'Etat en charge du DFDS, du chef du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement, de David Hamel, Codirecteur et délégué de la direction de l'école Jean-Jacques Rousseau, ainsi que le message de Monsieur Lilian Willener, élève de 11^e et président du Conseil des élèves.

2.2.9 DEVOIRS SURVEILLES

Depuis de nombreuses années, notre cercle scolaire offre un service de devoirs surveillés à ses élèves, prestation effectuée par la société « Le Jardin Malin Sàrl », entité en mains communales à 98.6% (296 parts sur 300). Les parents versent une modique contribution pour chaque période de devoirs (entre 4.75 et 10 francs par jour selon l'âge et le nombre de jours par semaine), le solde étant compensé par la Commune pour un montant qui a évolué d'un peu plus de 100'000 francs lors de sa création en 2011, pour diminuer progressivement jusqu'à 50'000 francs en 2022. Cette année, 45 élèves ont fréquenté les devoirs surveillés. Cela représente une moyenne de 32.5 présences journalières et 4'837 présences annuelles soit une baisse de 1'478 présences par rapport à 2021. Le nombre de présences annuelles continue ainsi de fortement diminuer, principalement en lien avec la diminution des devoirs donnés par les enseignants, selon les décisions du Service de l'enseignement obligatoire en la matière.

2.2.10 ACTIVITES DIVERSES

Comme chaque année, différentes activités font vivre l'école autrement que par les leçons d'enseignement :

- Des camps pour les élèves de 7^e, 9^e, 10^e et 11^e ;
- Une journée d'accueil pour les élèves de 8^e sous une nouvelle formule liée aux horaires des classes ;
- Des courses d'écoles, sorties hivernales ou sportives, joutes, initiation au ski de fond ;

- Animation ECAP ;
- Les concerts-spectacles et animations culturelles proposées au fil de l'année ;
- Le concert de la chorale du cycle 3 ;
- Le spectacle Mosaïque présentant les ACF (9^e à 11^e) et les options professionnelles de 11^e année ;
- Les animations autour de la lecture (bataille des livres, "1, 2, 3 albums", rencontres avec des auteurs, club de lecture, semaine des médias, etc.) ;
- Des actions de prévention (médias, prévention internet, tabagisme, morsures de chien, information sexuelle, journées santé, enseignement des premiers secours, prévention contre le suicide) ;
- Le choix, sous forme d'une votation, par les élèves de 11^e année de l'attribution du fonds d'aide au développement en collaboration avec la fédération Latitude 21. Le 24 novembre 2022, les élèves ont voté pour qu'un soutien soit accordé à l'association *Eirene*, une organisation qui offre de meilleures perspectives aux enfants vivant dans la rue à Gulu (Ouganda) en améliorant leurs opportunités » ;
- La journée Futur en tous genres (FETG) pour les élèves de 9^e année. Garçons et filles ont été invités à suivre sur son lieu de travail un parent ou un proche du sexe opposé ;
- Entretiens d'embauche fictifs avec l'entreprise Goût & Région.

2.2.11 SOUTIEN A LA VIE LOCALE

Tout au long de l'année, les classes des écoles villageoises agrémentent la vie locale par des manifestations réunissant les familles et la population. En général, sans l'important soutien bénévole des personnes engagées dans les comités d'école, celles-ci ne pourraient pas avoir lieu.

L'école soutient également le cinéma Colisée en organisant une activité de Mieux Vivre Ensemble nommée « Le cinéma apprend à vivre » en collaboration avec la Lanterne Magique.

En 2022, l'école a pu soutenir et participer aux diverses activités villageoises que sont :

Village	Date	Activité	Description
Noiraigue	Avril	Fête de la gare	Stands pâtisseries et chansons
	Juin	Fête de la	Repas et jeux
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle, avec la fanfare et la paroisse
Travers	Février	Fête de l'école	Carnaval (chants, déguisements, chorégraphie)
	Juin	Fête de la	
	Décembre	Fête de Noël	A l'église, avec la fanfare, stands bricolages et pâtisseries
Couvet	Mai et octobre	Foires	
	Mai	UBS Kid's Cup	Tous les élèves du cercle scolaire, de la 3 ^e à la 11 ^e année
	Juin	Kermesse	Cortège, stands et animations diverses.
	Juin	Coup de balai	Opération de ramassage des détritres
	Décembre	Concerts de Noël	Devant la salle des spectacles
Fleurier	Juin	Abbaye	Cortège de toutes les classes
	Octobre	Course parrainée	
	Décembre	Fêtes de Noël	Chants devant le collège et vitraux aux fenêtres
Verrières-Bayards	Juillet	Kermesse	Spectacle aux Verrières
	Décembre	St-Nicolas	Aux Bayards

Village	Date	Activité	Description
	Décembre	Fête de Noël	Spectacles aux Verrières
Môtiers-Boveresse	Juin	Fête de l'absinthe	Chants
	Septembre	Fête des Fontaines	Décorations des fontaines
	Décembre	Fête de Noël	Cortège aux flambeaux et chants dans la cour
Buttes	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Avec la Côte-aux-Fées
	Juin	Abbaye	Cortège
	Septembre	Fête du Sel	Cortège
	Septembre	Fête des Fontaines	Picoulet
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle de l'école
St-Sulpice	Juin	Fête de la Jeunesse	Vente de pâtisseries
La Côte-aux-Fées	Février	Tournée patriotique	
	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Marche
	Juin	Fête de l'école	Chants, stands, animations, expositions

2.2.12 CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE (CES)

Le Conseil d'établissement scolaire (CES) s'est réuni à deux reprises en 2022, à savoir le 9 mars et le 14 décembre. Sa composition, lors de la dernière séance était la suivante :

- Christophe Calame Conseil communal, Val-de-Travers
- Adrien Prospero Conseil communal, La Côte-aux-Fées
- François Geiser Conseil communal, Les Verrières
- Michel Dominguez Conseil général, Val-de-Travers
- Roland Schorderet Conseil général, Val-de-Travers
- Laure Pitteloud Conseil général, Val-de-Travers
- Jérôme Gyseler Conseil général, La Côte-aux-Fées
- Michèle Eckert Conseil général, Les Verrières
- Gaëlle Margot Parents d'élèves, C1
- Rachel Olivier Hirschy Parents d'élèves, C2
- Sylvie De Oliveira Parents d'élèves, C3
- Nathalie Buri Beeler Corps enseignant, C1
- Camille Stirnemann Corps enseignant, C2
- Vacant Corps enseignant, C3
- Christian Fragnière Comité d'école, Buttes
- Anne-Marie Varone Comité d'école, Couvet
- Catia Vaucher Comité d'école, Fleurier
- Samuel Loup Comité d'école, Môtiers
- Amélie Huguenin-Bergenat Comité d'école, Noiraigue
- Marie-Christine Schumacher Comité d'école, St-Sulpice

- | | |
|------------------------------|---|
| • Jessica Hurltin | Comité d'école, Travers |
| • Séverine Petitpierre | Comité d'école, Les Verrières |
| • Laetitia Petitpierre | Comité d'école, La Côte-aux-Fées |
| • Vacant | Communautés étrangères |
| • Muriel Jeanneret | Commune invitée, La Brévine |
| • Jean-Claude Othenin-Girard | Codirecteur C1/C2 |
| • David Hamel | Codirecteur C3 et délégué de la direction |
| • Sophie Fatton | Directrice adjointe C1/C2 |
| • Terry Baillods | Directeur adjoint C3 |

Lors de ces séances, le chef du dicastère a présenté l'activité scolaire de manière générale aux commissaires. Les principaux sujets abordés sont repris dans les différentes sections de ce rapport, à savoir :

- Informations relatives aux constructions des structures préscolaires et parascolaires de Couvet, Môtiers et Fleurier
- Informations relatives au Lycée Jean Piaget
- Informations relatives aux transports scolaires
- Harmonisation des congés spéciaux entre les divers collèges villageois
- Mise en place d'un groupe de travail en vue d'une révision du règlement du CES
- Informations concernant la classe de scolarité alternée aux Bayards, « halterego »
- Organisation des classes actuelle et futures

Les procès-verbaux et les présentations de ces séances sont disponibles sur le portail communal GECO.

2.2.13 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

L'école regroupe le personnel de direction, le personnel administratif et technique, le personnel médical, socio-éducatif, celui du service des sports et de la bibliothèque scolaire ainsi que le personnel enseignant.

Il est important de préciser que les chiffres mentionnés ci-dessous pour le personnel enseignant sont des points de situation à des moments donnés des années scolaires citées. Ces chiffres incluent tous les enseignants engagés de façon indéterminée, et n'incluent en principe pas les remplaçants, sauf lorsque ceux-ci sont des personnes déjà nommées dans notre cercle et qui augmentent leur taux d'activité.

Année après année, on peut noter une augmentation régulière des EPT dans le domaine socio-éducatif. Au vu de la situation sociodémographique à l'échelle cantonale ou nationale, cette tendance devrait continuer à progresser.

L'effectif du personnel en EPT au 31 décembre 2022 est présenté dans les grandes lignes dans le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2022 de la commune de Val-de-Travers. Ci-dessous se trouvent quelques explications additionnelles sur les variations qui ont eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2022 :

- Direction pédagogique 3.05 -> 3.65 EPT
 - Une adjointe de direction a dû être engagée pour une période de 6 mois (septembre 2022 à février 2023), en remplacement d'un congé maternité. En effet, en vertu de la surcharge de travail chronique dont la direction fait face depuis quelques années, cette absence ne pouvait pas se résoudre sans un remplacement.
- Service socio-éducatif (SSE) 1.5 -> 1.9 EPT
 - Comme nous le constatons depuis plusieurs années, le nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers continue d'augmenter. En conséquence, le service socio-éducatif continue de suivre la demande et a été doté d'un poste de conseillère socio-éducative à 40% à la rentrée

d'août 2022, taux d'activité repris des postes fixes d'assistants socio-éducatifs dont l'école disposait (voir ci-dessous).

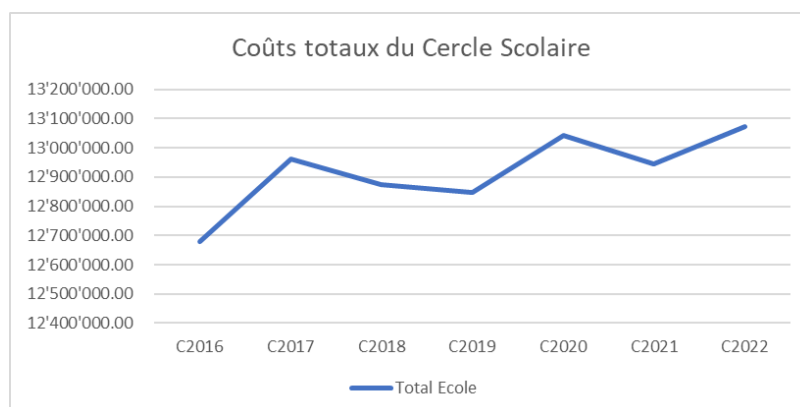
- Assistants de vie scolaire (AVS) - Mesures SIT 0.0 -> 0.83 EPT
 - Les élèves de première année confrontés à de grandes difficultés peuvent être mis au bénéfice de mesure de soutien intensif temporaire (SIT). Ces mesures sont partiellement subventionnées par le canton, et sont déployées en fonction des situations de nos élèves de 1^e année.
- Assistants de vie scolaire (AVS) - fixes 1.0 -> 0.5 EPT
 - Nos AVS fixes viennent en aide de manière ponctuelle ou longue durée aux élèves qui n'ont pas pu être mis au bénéfice de mesures SIT mais demandent tout de même un accompagnement en classe. 40% ont été convertis en un poste de conseillère socio-éducative (expliqué ci-avant) et 10% supprimés pour compenser la différence de salaire.
- halterego 0.0 -> 1.4 EPT
 - Même si la structure halterego n'a ouvert ses portes qu'en janvier 2023, l'équipe éducative et pédagogique a été à mise en place à la rentrée d'août 2022 pour débiter le processus de sélection des premiers élèves à fréquenter la structure, mais également pour travailler à sa mise en place, que cela soit au niveau de l'infrastructure ou du programme pédagogique et éducatif.
- Service de conciergerie 3.4 -> 3.3 EPT
 - 0.1 EPT ont été transférés au dicastère des infrastructures en lien avec la fin d'exploitation du bâtiment du Lycée Jean-Piaget à l'Avenue Daniel Jeanrichard.
- Les autres services gravitant autour de l'école n'ont pas connu de variations de personnel, il s'agit du secrétariat (y compris la direction administrative) pour 4.1 EPT, le service médical à 0.5 EPT (infirmière scolaire) et la bibliothèque scolaire à 0.53 EPT.
- Personnel enseignant : 105.78 -> 107.38 EPT
 - Quand bien même le rapport à l'appui des comptes mentionne 108.28 -> 112.01 EPT pour le personnel enseignant au 01.12.2022, respectivement au 31.12.2022, il faut retrancher les chiffres mentionnés ci-avant pour 2.5, respectivement 4.63 EPT s'agissant des différents services qui sont intégrés dans le personnel enseignant (SSE, AVS, halterego)
 - L'augmentation résiduelle sur le personnel enseignant est donc de 1.6 EPT, dépendant de l'organisation des classes, mais aussi et surtout, de l'engagement de personnel pour soutenir l'intégration des élèves ukrainiens dans notre cercle scolaire.
- Total de l'effectif de l'école JJR : 119.86 EPT -> 124.09 EPT (+4.23)

2.2.14 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

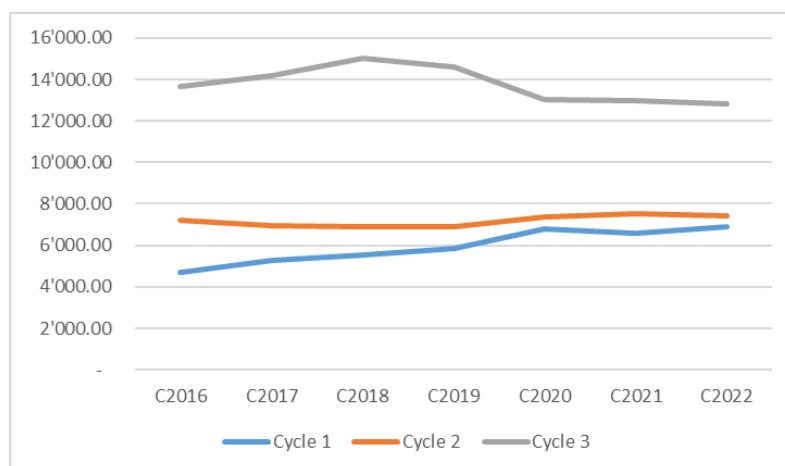
- **Evolution des coûts du cercle scolaire**

L'école représente la plus grande partie des dépenses communales, sa comptabilité fait l'objet d'une analyse scrupuleuse et l'évolution des coûts est un indicateur extrêmement important pour notre commune, mais également pour les communes partenaires de notre cercle scolaire, à savoir Les Verrières, La Côte-aux-Fées mais aussi La Brévine pour quelques élèves occasionnels au cycle 3.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du coût total de notre cercle scolaire depuis l'année 2016 :



On peut aussi s'intéresser à l'évolution du coût par élève pour chacun des cycles de la scolarité obligatoire :



On peut constater qu'à la suite de la réforme du cycle 3 (initiée en 2016), les coûts par élève de celui-ci ont plutôt eu tendance à redescendre, que ceux du cycle 2 présentent une certaine stabilité, alors que c'est principalement au cycle 1 que nous constatons une augmentation continue sur la période considérée, corroborant l'augmentation du nombre d'enfants à besoins spécifiques et des solutions à fournir, aussi bien au niveau du service socio-éducatif qui a bien augmenté sa dotation, mais aussi des assistants de vie scolaire que nous devons de plus en plus déployer pour venir en aide à ces enfants. Finalement, on peut encore citer la politique choisie par notre Commune de favoriser principalement le cycle 1 dans l'octroi de soutien à l'apprentissage de la lecture, et en minimisant tant que possible et dans le respect des dispositions cantonales les effectifs dans les classes.

On pourra encore détailler ci-dessous la distribution de ces charges entre les communes partenaires, en rappelant que certaines charges ne sont pas redistribuées, puisque n'incombant qu'à notre Commune, selon la convention en vigueur dans de notre cercle scolaire.

Totaux par commune	Charges réparties Cycle 1	Charges réparties Cycle 2	Charges réparties Cycle 3	Charges Non-réparties	Coût par Commune
Val-de-Travers	2'923'528.24	3'199'373.91	3'969'969.15	1'690'389.75	11'783'261.04
La Côte-aux-Fées	133'202.20	181'412.60	160'532.50		475'147.30
Les Verrières	227'481.65	287'469.20	280'931.90		795'882.75
La Brévine	0.00	0.00	17'140.45		17'140.45
Coût total	3'284'212.09	3'668'255.71	4'428'574.00		13'071'431.54

3 ACCUEIL DE L'ENFANCE

3.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La mission première d'une structure d'accueil est de permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale. Elle garantit un accueil professionnel aux enfants, pour les parents et à plus large échelle pour la société. Elle doit tenir compte de la culture et de la situation sociale afin d'offrir un espace propice à l'égalité des chances pour tous, qui se traduit par l'élaboration d'un projet pédagogique.

Les objectifs du service de l'accueil de l'enfance (SAE) visent à assurer que :

- Les enfants puissent évoluer dans un environnement stable et rassurant dans lequel ils peuvent faire des expériences sociales et des découvertes. Nous soutenons leur développement et nous encourageons leur curiosité ;
- Les parents se sentent en confiance et puissent solliciter la structure dans son ensemble comme outil de soutien à la parentalité ;
- L'on favorise un milieu propice à l'égalité des chances et à l'intégration sociale.

Afin de répondre à ces objectifs, le service de l'accueil de l'enfance est axé autour des besoins des enfants ainsi que ceux de leurs familles en tenant compte de leur contexte social. Les activités mises en place sont variées et adaptées à l'âge de l'enfant favorisant son développement global et son autonomie.

L'observation fait partie intégrante du travail des équipes éducatives car cela leur permet de faire des retours complets aux parents sur les divers stades de développement de leur enfant et ainsi enrichir les relations basées sur la qualité, la transparence et le partage. Un travail en réseau avec divers partenaires tels que l'école, les travailleurs sociaux, le médecin, l'orthophoniste, le pédopsychiatre et le psychomotricien, peut être mise en place selon les besoins de l'enfant. Ceci permet de construire avec les familles dans le but de travailler avec et pour l'enfant.

Des mesures spécifiques peuvent être prises afin d'adapter les outils d'accueil aux besoins de l'enfant et de la famille. Elles peuvent passer par l'organisation d'entretiens plus réguliers avec les parents et l'équipe éducative, la mise en place de réseaux et de partenariat avec d'autres professionnels impliqués dans l'accompagnement (AEMO, AS, Croix rouge, SEI, etc.).

3.2 ACTIVITÉS 2022

3.2.1 SUIVI DES PROJETS DE CONSTRUCTION DE NOS FUTURES STRUCTURES

Depuis 2017, les réflexions autour de la création de nouvelles structures n'ont pas cessé d'occuper le service de l'accueil de l'enfance jusqu'à ce jour. Afin de construire ces projets avec la direction du dicastère, les équipes éducatives du SAE ont eu la possibilité de s'investir et de participer à leur élaboration, par de nombreuses réflexions et analyses des besoins spécifiques en tant qu'utilisateurs. Cela leur a permis d'élaborer un cahier des charges précis et complet en vue des demandes de crédits pour ces nouvelles structures. Ces mêmes groupes ont pu réfléchir tant à l'aménagement des structures, salle après salle, qu'à la définition détaillée des besoins en mobilier nécessaire à l'ouverture des sites.

Un petit groupe représentant les équipes éducatives a visité quelques lieux d'accueil modernes et réaménagés récemment (site préscolaire « Le Petit Phare » à Yverdon, la crèche des Noyers à Serrières, les sites parascolaires « Le Cerf-volant » et « Le Scoubidou » à Neuchâtel) afin d'élargir sa vision et ainsi affiner les besoins. Chaque espace de ces projets a été imaginé et pensé selon les besoins des enfants et des équipes éducatives actuelles mais aussi futures.

Après l'obtention des crédits de construction en 2021, l'année 2022 a donc été l'occasion de faire un grand tri dans le mobilier de chacun des sites, de déterminer ce qui pourra déménager ou non, d'épurer les espaces, de recycler et de cibler au mieux les prévisions d'achat de mobilier pour ces sites à construire.

3.2.2 PROJET RESTAURANT EN PARASCOLAIRE

Afin de favoriser l'autonomie des enfants et d'écourter le temps passé à table, les équipes des parascolaires ont mis en place un concept « de restaurant » où les enfants peuvent venir se servir et manger quand ils le souhaitent dans une période donnée afin de respecter leurs propres besoins et leur rythme. Après quelques ajustements, les équipes éducatives ont pu remarquer que les enfants mangeaient mieux, de façon beaucoup plus calme et à leur rythme sans devoir être dépendants du rythme des autres enfants ou de celui qui était auparavant imposé par la structure.

Comme à chaque rentrée scolaire, les enfants fréquentant le parascolaire changent, en lien avec leur avancement scolaire et naturellement, une arrivée de jeunes enfants se produit, ceux qui commencent l'école. Ce renouvellement demande parfois une mise en veille provisoire de ce projet sur quelques semaines pour être ensuite remis en place, le temps pour les « nouveaux » d'apprendre les règles de vie et de pouvoir ensuite bénéficier à leur tour de ce concept de restaurant.

Dans la pratique, les enfants se présentent entre 12h00 et 12h45 à l'espace réfectoire pour manger, ils se servent eux-mêmes, accompagnés d'un adulte. Une assiette-type leur est présentée pour leur permettre de se servir en quantité raisonnable, puis de manger à leur rythme avec le groupe d'enfants souhaité et ensuite repartir dans le jeu. Les équipes éducatives tiennent une liste à jour afin de s'assurer que tous les enfants sont venus se restaurer et proposent, en fin de repas, un deuxième service si certains auraient encore faim.

3.2.3 VISION PEDAGOGIQUE PRESCLAIRE

Depuis plusieurs années les réflexions autour du bien-être de l'enfant font partie des préoccupations principale des équipes éducative et de la direction.

Comment garantir un lien sécurisé avec l'enfant et sa famille ? Comment développer un lien d'attachement durable avec l'enfant lui permettant ainsi de s'épanouir dans un environnement stable et connu ?

Des études ont démontré que le lien d'attachement se développe avec les personnes que l'enfant côtoie le plus souvent. Ce lien d'attachement est primordial au bon développement de la confiance en soi chez l'enfant et est propice au développement de compétences relationnelles saines.

Après plus d'un an d'investigations et de recherches, nous avons décidé que dès l'ouverture des nouvelles structures, les équipes éducatives du préscolaire allaient suivre les enfants sur 4 ans, de leur arrivée à 3 mois jusqu'à leur départ à 4 ou 5 ans, dans le but de leur offrir un meilleur suivi, un maintien sur une période plus longue du lien d'attachement, une meilleure connaissance des familles et des besoins des enfants mais aussi une cohérence accrue dans leur accompagnement et dans la mise en place des objectifs individuels. Dans la pratique, cela se concrétisera par une organisation rigoureuse et par un changement de groupe chaque année des collaborateurs, coïncidant avec le passage des enfants d'un groupe à l'autre. L'âge des enfants dans les groupes devra coïncider avec leur entrée à l'école pour éviter que les enfants plus âgés voient leurs pairs partir à l'école sans pouvoir les y suivre.

Toujours dans le cadre de la ligne pédagogique de nos structures d'accueil, une redistribution des responsabilités a été mise en place de manière transversale à tous nos sites, afin d'assurer une cohérence dans leur mise en œuvre à l'échelle de la commune. Ainsi, chacune de nos responsables de sites s'est vue attribuer la responsabilité d'une thématique, en particulier la gestion des formations de premiers secours et de comportement en cas d'incendie, le projet d'apprentissage de la langue des signes, le concept des ateliers philosophiques (SEVE) et la thématique de la gestion des émotions chez les 2 à 4 ans.

3.2.4 AUTRES ACTIVITES

Le service assure beaucoup d'autres prestations que ne peuvent pas être toutes détaillées mais en voici quelques exemples :

- Prévention de l'illettrisme, lecture dans les parcs (mai 2022) : participation à la journée de la lecture à voix haute sur la place de jeux de la rue du Pasquier à Fleurier ;

- Prévention des maladies de la peau : organisé par Nomad le 14 juin 2022, la SAE a participé au programme de prévention des maladies de la peau en lien avec la surexposition au soleil ;
- « Une semaine sans feuille » : mise en œuvre au parascolaire de Môtiers, chaque première semaine du mois, dans le but de sensibiliser les enfants à la surconsommation de papier, en reprenant par exemple des dessins non-terminés, ou en utilisant d'autres manières de s'exprimer ;
- Boîte temporelle : le SAE a participé le 7 septembre 2022 à la réalisation de dessins pour la boîte temporelle utilisée lors de la pose de la 1^e pierre dans le cadre de la construction d'un immeuble par la CPCN à la rue des Petits-Clos à Fleurier ;
- Fêtes de fontaines, le 12 septembre à Môtiers ;
- Réunionification des parascolaires pendant les vacances scolaires ;
- Fêtes de l'été et de fin d'année : ces manifestations réunissent de nombreuses familles pour des moments d'échanges mais aussi festifs. Entre 30 et 120 personnes se sont déplacées pour assister à chacun de ces événements, au total environ 600 personnes ;
- Déplacement au marché de Fleurier par la crèche de Boveresse ;
- Ramassage des déchets ;
- Soumission de deux projets à l'appel du Service cantonal de la santé publique concernant la prévention et la promotion de la santé, tous deux malheureusement refusés :
 - « Création d'une salle snoezelen »
 - « Sortir par tous les temps en structure d'accueil »

3.2.5 COMMISSION DE LA CRECHE ET DE L'ACCUEIL PARASCOLAIRE (CCRAP)

La Commission de la crèche et de l'accueil parascolaire ne s'est pas réunie en 2022. Elle l'a été en septembre 2021 et en mars 2023. Sa composition est restée inchangée :

• Christophe Calame	CC (président)
• Naomi Humbert	CG – Les Verts
• Amanda Ioset	CG - POP
• Laure Pitteloud	CG - PLR
• Nathalie Ebner Cottet	CG – PS
• Sokol Mehmetaj	CG – UDC
• Nicolas Béranek	PS
• Sandra Menoud	Députée - PLR
• Céline Montandon	PVL
• Méryl Grosrenaud	Groupe Agora

Lors des séances de la CCRAP, le chef du dicastère présente l'activité des structures d'accueil de manière générale aux commissaires. Les thèmes relatifs aux structures d'accueil ont été diffusés via d'autres canaux officiels. Il ne s'est donc pas révélé nécessaire d'organiser de séances spécifiques.

3.2.6 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Le service de l'accueil de l'enfance est sujet à une grande activité en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, en lien avec les règles d'encadrement qui imposent de remplacer immédiatement toute absence, que cela soit pour une maladie de courte ou longue durée, pour un congé maternité ou encore pour un accident. De nombreuses stratégies ont été testées au fil des années pour tenter de pallier au mieux à cette tâche difficile de maintenir en permanence les taux d'encadrement règlementaires.

- **Remplaçants multisites**

Le système des remplaçants au sein des structures d'accueil a bien évolué depuis ces 6 dernières années ; à l'époque, les collaborateurs eux-mêmes devaient réaliser une quantité de remplacements harassante et

épuisante. Ensuite un pool de remplaçants a été créé, en 2017, afin de pallier ces absences et les moyens ont été améliorés d'année en année pour arriver à un système qui commence à porter ses fruits grâce à des remplaçants multisites qui sont attribués à des taux fixes sur des sites spécifiques, permettant ainsi le bon suivi des familles et des enfants et la cohérence au sein des équipes.

La proportion importante de jeunes collaboratrices a pour corollaire de nombreuses grossesses, toujours réjouissantes. Le service en a compté huit en 2022.

En plus de cela, et comme c'est également le cas dans de nombreux autres domaines, l'année 2022 a été synonyme d'une augmentation considérable de la sinistralité au sein du personnel du SAE, mettant à mal le système de remplacement devenu largement sous-dimensionné par rapport à la taille du service, de son évolution et d'une situation tendue après de nombreuses crises subies par notre population en général. Des améliorations sont toujours étudiées afin de continuer à perfectionner ce système.

- **Nouvelle fonction de Responsable de groupe**

La création du poste de responsable de groupe visant à valoriser le métier d'éducateur a réellement suscité de l'intérêt au sein des équipes des structures d'accueil et permis de déléguer des tâches spécifiques à l'accompagnement des enfants et à l'observation au sein des groupes. Nous observons également une plus-value notable sur la réflexion quant aux pratiques pédagogiques ou sur la mise en place de nouveaux projets. À ce jour les responsables de groupes sont également sollicités pour suppléer aux responsables de sites en cas de congé maternité ou d'arrêt prolongé, mettant en avant le sens et la pertinence de ces postes et notamment grâce à leurs compétences acquises dans la formation ES. Sept responsables de groupes sont en fonction à la fin 2022 dans nos différents sites.

- **Apprentis et personnes en formation**

L'arrivée aux vacances scolaires de l'été 2022 fut placée sous le signe de la fête car nous avons eu le plaisir de féliciter nos cinq apprenties assistantes socio-éducatives (ASE) de 3^e année qui ont toutes obtenu leur diplôme.

Le service a participé, en collaboration avec l'Association Barak, à la formation de leur apprenti ASE, que nous avons accueilli un jour par semaine et durant les vacances scolaires, pour contribuer à la partie de sa formation qui devait se dérouler en contact avec la petite enfance. En plus de nos apprentis en cours de formation, le service a également contribué, pour la première fois, à la formation d'une étudiante en maturité spécialisée sociale.

Dès le mois d'août une nouvelle année scolaire a commencé avec de nouveaux apprentis et collaborateurs qui suivent un cursus de formation en emploi :

- 8 apprentis ASE en voie CFC duale
- 1 collaboratrice en formation « article 32 » pour l'obtention du CFC d'ASE
- 2 ASE généralistes en stage de 4 mois
- 2 personnes en insertion socio-professionnelle en vue de débiter un CFC d'ASE
- 1 stagiaire en préapprentissage
- 1 éducatrice de l'enfance (EDE) en 2^e année de formation
- 2 éducatrices sociales (EDS) en 1^e année de formation

Toutes ces personnes en formation demandent un suivi conséquent, avec notamment :

- 79 bilans de formation
- Formation interne des « formateurs d'apprentis »
- 19 entretiens de postulation lors la soirée « 18-22 » de l'apprentissage
- Mise en place de la plateforme Time2learn (outil informatique pour la formation pratique des ASE)
- Organisation et animation des colloques formateurs

- **Formation continue des collaborateurs**

- Formation premiers secours
- Management positif pour les responsables de sites
- Création d'une boîte à outils « gérer la crise chez les 2-4 ans », basée sur les neurosciences de l'éducation, du fonctionnement du cerveau de l'enfant, stratégie d'évitement ainsi que divers outils tels que : roue des émotions, coins calme, exercice de respiration avec des pailles, etc.
- SEVE (Savoir être et vivre ensemble): 3 ateliers de coaching par des professionnels de SEVE aux collaborateurs de nos parascolaires
- Espace Snoezelen, formation de 18 collaborateurs

- **Point de situation « EPT – Equivalents Plein Temps »**

Le nombre de collaborateurs réellement en fonction sur le terrain a subi une augmentation considérable entre le début de l'année 2022 (36.35 EPT) et la fin de l'année (45.15 EPT), principalement en lien avec l'augmentation drastique de la sinistralité telle qu'évoquée au préalable.

D'emblée, rappelons qu'il faut distinguer entre le nombre d'EPT tels que validés par la Commission de Gestion et des Finances et le personnel réellement sur le terrain, puisque les engagements temporaires nécessaires au fonctionnement du service ne sont pas soumis à la CGF, dans la mesure où il s'agit de contrats à durée déterminée.

Ainsi, le nombre d'EPT validé au début 2022 était de 34.6 EPT, effectif augmenté à deux reprises par la CGF qui a autorisé la création de 1.5 postes de remplaçants multisites supplémentaires (1.0 EPT au début 2022) ; puis, à l'approche de la rentrée scolaire et au vu de la demande toujours en grande évolution des demandes d'accueil parascolaire, elle autorisait la création de 0.9 EPT permettant non-pas d'accepter toutes les demandes, mais de limiter le nombre de refus. Ces deux décisions de la CGF ont porté l'effectif du SAE à 37.0 EPTs. Toutefois, et comme mentionné ci-avant, de nombreux engagements pour un total de 3.3 EPTs ont dû être réalisés en raison des nombreux congés maternité, des absences longue durée et d'accidents. Finalement, on observe une recrudescence du nombre de postes d'encadrement pour enfants à besoins spécifiques (3.10 EPT), engagements totalement subventionnés par le canton, et non-compris dans la dotation officielle du service. A noter finalement qu'un poste de 0.90 EPT sur la dotation officielle était vacant à la fin de l'année 2022. Le résumé du personnel du SAE figure dans le tableau ci-après :

	01.01.2022	31.12.2022
Cheffe de service	1.00 EPT	1.00 EPT
Educatrices diplômées et assistantes socio-éducatives	27.30 EPT	29.65 EPT
Remplaçants multisites	0.5 EPT	2.40 EPT
Encadrement pour enfants EBS (subventionnés)	1.00 EPT	4.10 EPT
Personnel non-formé	3.05 EPT	4.60 EPT
Personnel administratif	1.00 EPT	1.00 EPT
Intendants de crèche	2.50 EPT	2.40 EPT
Total (Tous types de contrats)	36.35	45.15
(Autorisation CGF)	34.60	37.00
Nombre d'apprenties et stagiaires (hors stages de courte durée)	13	9

3.2.7 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

- Evolution du nombre de place d'accueil

Comme le détaille le tableau ci-après, le nombre de places d'accueil offertes dans les structures communales se porte à 260 à la fin de l'année 2022, sachant que les listes d'attentes ne sont pas vides, et qu'il n'est à ce jour pas possible de satisfaire toutes les demandes. Pour rappel, les objectifs cantonaux visés par le Loi sur l'Accueil des Enfants (LAE) sont de 30% pour l'accueil préscolaire, et de 20% pour l'accueil parascolaire. Les places d'accueil à disposition de la population de Val-de-Travers à fin 2022, y compris celles offertes par les parents d'accueil de jour, correspondent à 23% au préscolaire (objectif cantonal 30%) et à 22% au parascolaire (objectif cantonal 20%).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Commentaires
Ed. Dubied 2 - pré	33	33	33	33	0				Déménagement au Terrain de Sports
Ed. Dubied 2 - para	33	33	33	33	60	65	70	70	Edouard Dubied reconverti en para uniquement
Terrain Sport - pré					60	60	60	90	Base au 01.01.2024, extension éventuelle en 2027
espaceVAL - para	25	25	25	25	0				Abandon de la structure para à espaceVAL
Noiraigue - para	15	15	15	15	15	15	15	15	
Buttes - para		15	15	25	25	25	25	25	
Temple 7 - pré	24	24	24	24	0				Bail terminé au 01.03.2024
Temple 9 - para	17	17	17	17	17	17	17	17	Salle de classe Para1 collège Enfantine
Patinoire - para	24	24	24	24	0				Jusqu'à l'ouverture de Longereuse
EMS Les Sugits - para	25	25	25	25	0				Expérience limitée
Longereuse pré					60	60	60	60	
Longereuse para					50	50	50	50	
Boveresse - pré	24	24	24	24	0				Libération du collège de Boveresse
Môtiers 3e - para	8	8	8	13	0				Libération du collège de Môtiers
Môtiers 1er - para	17	17	17	17	0				
Môtiers Hangar P.					35	40	45	45	Déménagement au hangar des pompes
AEF - VDT - pré	81	81	81	81	120	120	120	150	Places communales préscolaires
AEF - VDT - para	164	179	179	194	202	212	222	222	Places communales parascolaires
AEF - VDT - Total	245	260	260	275	322	332	342	372	Total des places communales

Les projets de construction votés par le Conseil général en 2021 permettront l'extension de l'offre jusqu'à un maximum de 342 places d'accueil, ce qui portera les taux de couverture à 31% au préscolaire et à 27% au parascolaire (y compris les parents d'accueil de jour), sachant qu'une révision de la loi sur l'accueil des enfants est en cours de traitement par le Conseil d'Etat, et qu'elle prévoit d'augmenter, à l'échelle du canton, les objectifs de couverture aussi bien au niveau du préscolaire que du parascolaire dans des proportions qui restent à définir.

- Statistiques de facturation

La facturation des périodes d'accueil est basée sur le barème des dispositions légales applicables.

Pour le secteur préscolaire, le prix de base facturé est de Fr. 85.- la journée complète (part parents et part communale cumulées), puis décliné de la manière suivante :

- 100% : Journée complète
- 85% : Journée complète sans repas
- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas
- 17% : Adaptation

Pour le secteur parascolaire, le prix de base facturé est de Fr. 60.- la journée complète pour les enfants du cycle 1 et Fr. 50.- pour ceux du cycle 2 (part parent et part communale cumulées), puis décliné de la manière suivante :

RAPPORT DE GESTION

- 100% : Journée complète
- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas
- 50% : Bloc de midi
- 30% : L'après-midi après l'école
- 20% : Le matin avant l'école

La part des parents, basée sur leur capacité contributive s'élève à 48.1% du prix de base pour l'exercice 2022, légèrement à la baisse en comparaison avec l'année 2021 (48.95%). La part de la Commune aux coûts d'accueil est donc de 51.9% (51.05% en 2021). On constate donc que malgré de gros efforts de surveillance des capacités contributives des parents, consacrés par le DEFCOS et le DJE, nous ne parvenons pas à influencer ce chiffre comme nous l'aurions souhaité. La problématique étant la même pour toutes les communes du canton, un groupe de travail regroupant les responsables financiers des plus grandes communes s'est mis au travail pour élaborer des stratégies d'optimisation globales dans ce contexte, dans le but également d'harmoniser les pratiques. Le tableau ci-dessous présente le détail de la facturation du service ainsi que l'évolution de la distribution entre parents et commune.

2022 Tous les sites	Préscolaire				Parascolaire			
	part parents	%	part commune	%	part parents	%	part commune	%
Janvier	57'085.10	50.6%	55'709.90	49.4%	39'016.00	47.0%	43'973.67	53.0%
Février	59'259.00	50.2%	58'716.75	49.8%	42'116.18	47.5%	46'564.77	52.5%
Mars	61'136.85	48.7%	64'331.65	51.3%	43'681.57	47.3%	48'739.13	52.7%
Avril	62'640.20	50.3%	61'800.65	49.7%	44'940.88	46.6%	51'549.82	53.4%
Mai	64'016.60	50.3%	63'352.50	49.7%	41'357.73	46.6%	47'312.90	53.4%
Juin	63'855.50	49.9%	64'039.75	50.1%	39'916.17	45.3%	48'225.96	54.7%
Juillet	61'278.30	49.7%	61'935.80	50.3%	45'859.09	43.7%	59'162.54	56.3%
Août	49'129.85	49.2%	50'700.10	50.8%	51'135.03	45.2%	62'025.22	54.8%
Septembre	55'678.12	49.7%	56'327.23	50.3%	47'899.78	44.8%	58'984.35	55.2%
Octobre	55'450.45	49.3%	57'057.25	50.7%	57'544.07	45.9%	67'752.43	54.1%
Novembre	56'836.10	49.1%	58'831.05	50.9%	49'377.85	46.8%	56'148.28	53.2%
Décembre	57'609.05	50.4%	56'681.90	49.6%	40'365.57	46.1%	47'149.93	53.9%
TOTAUX	703'975.12	49.8%	709'484.53	50.2%	543'209.92	46.0%	637'588.97	54.0%

- **Statistiques de fréquentation de nos sites**

L'historique du taux de fréquentation de nos structures d'accueil est résumé dans le tableau ci-dessous :

Semestre	Préscolaire : Taux de fréquentation moyen	Parascolaire : Taux de fréquentation moyen
2017-1	96.8%	110.1%
2017-2	81.4%	86.3%
2018-1	94.9%	77.8%
2018-2	87.9%	72.3%
2019-1	96.3%	64.6%
2019-2	85.0%	58.3%
2020-1	58.4%	34.9%
2020-2	80.9%	56.9%
2021-1	89.6%	54.5%
2021-2	82.7%	62.2%
2022-1	93.6%	68.5%
2022-2	85.9%	85.3%

On constate que les importantes baisses de fréquentation liées à la pandémie de Covid-19, d'abord sur le premier semestre 2020, avec quasiment deux mois sans accueil, puis sur la seconde moitié de l'année 2020, où la deuxième vague de coronavirus et le télétravail ont eu l'effet de ralentir grandement un espéré retour vers la normalité. On voyait déjà l'an dernier que ces baisses avaient eu de la peine à se faire oublier en 2021 où l'on constatait toujours une occupation quelque peu faible de nos parascolaires alors qu'en 2022, les chiffres sont de retour à des valeurs comparables à celles connues avant la pandémie.

Enfin, on constate que de manière générale nos sites d'accueil sont moins fréquentés les mercredis et les vendredis après-midi, d'une part en raison des emplois du temps des parents et d'autre part parce qu'un certain nombre de places restent disponibles en faveur des enfants dont les parents exercent une activité professionnelle irrégulière, par exemple dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente ou des transports quand bien même le système a été revu en 2022 pour en minimiser les effets sur les taux de fréquentation.

- **Projets de construction des nouvelles structures**

Le service reste dans l'attente de la réalisation des trois projets de construction. Le projet de Longereuse est en bonne voie, ceux de Couvet et de Môtiers étant toujours dans l'attente du début des travaux pour diverses raisons.

- **Evolution du coût de l'accueil extrafamilial**

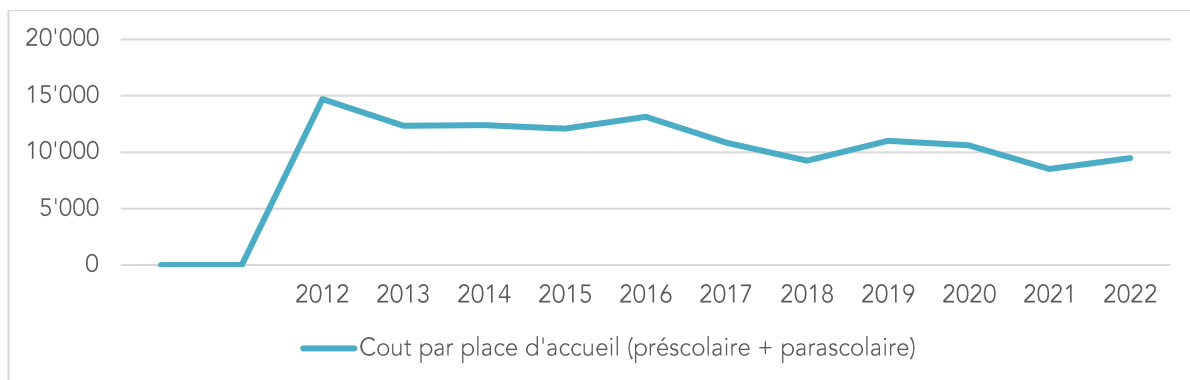
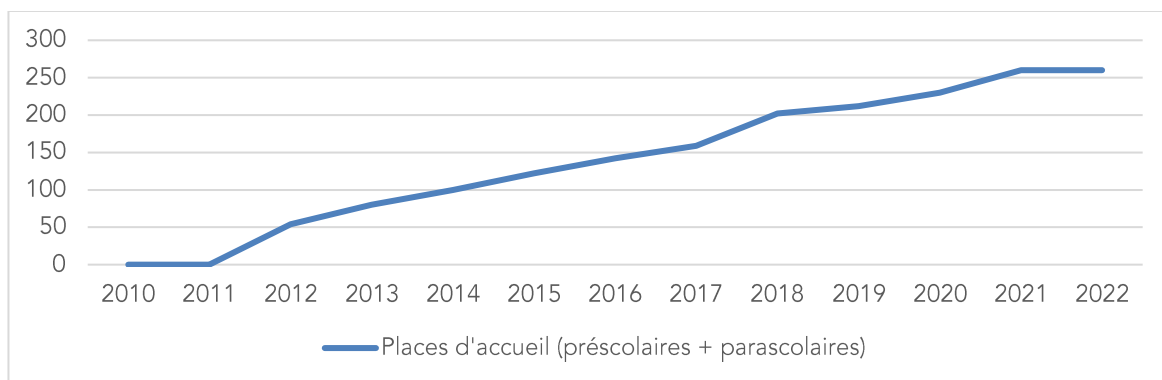
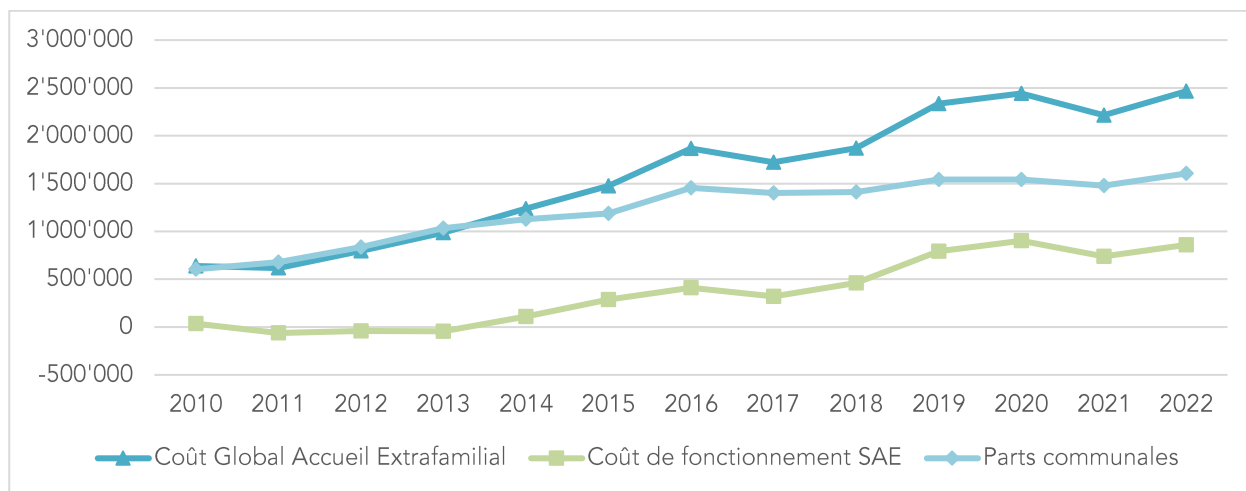
Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des coûts du service de l'accueil et des coûts en général de l'accueil extrafamilial dans notre commune, en lien avec l'évolution du nombre de places d'accueil.

Le coût global de l'accueil extrafamilial comporte deux composantes, d'abord, le coût à la charge de la commune pour chaque journée d'accueil utilisée par ses concitoyens, il s'agit des parts communales. Cette partie du coût serait similaire si notre commune ne disait pas de places d'accueil publiques, mais que celles-ci étaient toutes exploitées par une ou plusieurs structures privées voire des parents de jour. Notre commune s'est mise à développer ses structures publiques depuis 2012 et il n'y a, à ce jour, aucune structure privée dans notre commune, si ce n'est quelques parents de jour représentant une très faible proportion de l'offre.

Le coût de fonctionnement du SAE représente le déficit opérationnel du service de l'accueil de l'enfance, vu comme une entité indépendante au sein de la comptabilité communale. Il s'agit de la seconde composante du coût global de l'accueil extrafamilial.

C'est en additionnant les parts communales au déficit du SAE que nous pouvons quantifier l'effort global réalisé par notre commune en matière d'accueil extrafamilial.

Mis en parallèle à l'évolution du nombre de places d'accueil, on peut également trouver dans les graphiques ci-dessous, l'évolution du prix moyen d'une place d'accueil, dont la tendance à la diminution témoigne de la recherche d'efficacité permanente au sein du service, chiffres qui devraient encore diminuer lorsque nos nouvelles structures seront en fonction.



On constate une augmentation des coûts de 2021 à 2022, malgré un nombre de places d'accueil constant, et une fréquentation globale augmentée ; le déficit du SAE est en hausse de plus de 120'000 francs, alors que la part communale, de son côté a également augmenté d'un montant similaire, tout comme l'a fait, par analogie la part des parents. La conclusion à cet état de fait est que les prix de journées encaissés par le SAE ne permettent pas d'en couvrir les charges. Une analyse fine permet de montrer que l'insuffisance de financement du dispositif d'accueil extrafamilial dans notre canton se monte à plus de 20 francs par journée vendue pour Val-de-Travers. Selon l'aboutissement de la révision de la LAE, la facture communale pourrait diminuer, mais les communes resteront de toute manière le plus grand contributeur aux coûts de l'accueil extrafamilial dans notre canton.

4 BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE**4.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE**

La bibliothèque communale de Fleurier, sise Rue du Pasquier 11, est ouverte le lundi de 16h15 à 18h45, le mardi de 17h15 à 19h30 et le jeudi de 15h45 à 18h45. Le catalogue en ligne « Netbiblio », accessible depuis le portail communal, offre aux lecteurs la possibilité de vérifier la disponibilité des ouvrages et d'en établir une liste. Avec leur compte, ils peuvent consulter l'historiques de leurs prêts, prolonger ceux en cours, ou réserver des ouvrages, voire même proposer des acquisitions.

La bibliothèque propose également un service de prêt de livres numériques également gratuit. Via la bibliothèque romande, « e-bibliomedia », les lecteurs peuvent télécharger jusqu'à 10 ouvrages pour une durée de 28 jours.

La bibliothèque ouvre ses portes une fois par mois, hors horaire, pour certaines classes de Fleurier qui le souhaitent. Cela favorise l'accès à la lecture aux jeunes n'ayant pas l'occasion de venir avec leur famille et les familiarise avec l'emprunt et le retour des documents.

4.2 ACTIVITÉS 2022**4.2.1 FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE ET ACTIVITE DE PRET 2022**

Le fonds de notre bibliothèque communale se présente ainsi :

	Adultes	Enfant	Jeune adolescent	Total
Bandes dessinées	352	924	209	1485
Conte	23	145	0	168
Documentaire	2289	1115	39	3443
Histoire d'animaux	0	266	0	266
Image	19	1258	77	1354
Livre audio	91	0	0	91
Nouvelles	110	7	0	117
Périodique	215	389	0	604
Roman	5559	1712	298	7569
Total	8658	5816	623	1509

Les statistiques de prêts pour l'année 2022 sont présentées dans le tableau ci-dessous, avec la dernière colonne présentant les chiffres 2021 pour comparaison :

	Adultes	Enfant	Jeune adolescent	Total 2022	Total 2021
Bande dessinée	381	3044	1261	4686	4023
Conte	9	119	2	130	165
Documentaire	453	775	32	1260	1144
Histoire d'animaux	0	173	0	173	203
Image	49	3849	55	3953	2752
Livre audio	31	0	0	31	8
Nouvelles	13	4	0	17	23
Périodique	24	200	0	224	83
Revue	3	0	0	3	0
Roman	5030	1849	545	7416	7928
Total	5993	10013	1895	17901	17334

Les ouvrages les plus empruntés sont les romans chez les adultes et les albums ainsi que les bandes-dessinées chez les jeunes.

Au courant de l'année, nous avons commencé une collection de manga, qui s'ajoutera à celle du collège de Longereuse lors de la fusion des bibliothèques.

4.2.2 BIBLIOBUS

Le chef du dicastère reste actif au sein du comité de l'Association dont il assume toujours la présidence depuis 2018.

4.2.3 COMMISSIONS

La Commission de la bibliothèque (CBIBLIO) n'a pas tenu de séance en 2022. Elle a par contre siégé le 6 mars 2023. Sa composition, inchangée est la suivante :

- | | |
|---------------------------|----------------|
| • Christophe Calame | CC (président) |
| • Gloria Dias | CG - PS |
| • Stéphanie Béguin | PLR |
| • Monique Denys | Groupe Agora |
| • Isabelle de Warrenghien | Les Verts |
| • Régina Seydoux | POP |
| • Stela Feier | UDC |
| • Sylvie Vuille Ducommun | PVL |

Sont également invitées :

- | | |
|-------------------|----------------|
| • Audrey Huguenin | Bibliothécaire |
| • Renata Thiébaud | Bibliothécaire |

4.2.4 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Au 31 décembre 2022, la bibliothèque communale compte deux collaboratrices travaillant chacune à un taux d'activité de 12.5%, soit au total un taux d'activité de 25%, sans aucun changement par rapport à 2021.

4.2.5 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Avec le début des travaux de construction du projet d'extension de Longereuse, s'ouvrira également le chantier du déménagement de nos bibliothèques vers ses nouveaux locaux, au rez-de-chaussée du collège. Le personnel des bibliothèques communales, en collaboration avec l'équipe de l'Association du Bibliobus neuchâtelois, prend une participation active à la définition des besoins de la nouvelle bibliothèque et au projet d'intégration de celle-ci au réseau des bibliothèques fixes du Bibliobus.

5 CONCLUSIONS

L'année 2022 a été placée sous le signe de la patience et de la persévérance pour le dicastère de la jeunesse et de l'enseignement. En effet, après avoir savouré le succès de nos grands projets devant le Conseil général, il s'est avéré nécessaire de s'armer de patience puisqu'aucun des trois chantiers n'a pu commencer au cours de l'année. La stratégie à long terme menée par le DJE depuis de nombreuses années a dû s'adapter au projet de vente du bâtiment Daniel Jeanrichard, anciennement le Lycée, à un horloger de la région, qui a demandé une refonte globale de la vision quant à l'avenir de l'école et particulièrement de son demi-cycle 7^e et 8^e années.

Pour l'année à venir, outre les contraintes budgétaires auxquelles les services communaux sont tous soumis, le DJE se réjouira de voir ses projets de construction débiter et continuera d'œuvrer à la recherche permanente d'efficacité opérationnelle tout en maintenant ses efforts pour une école dynamique et un service de l'accueil à l'écoute des enfants de leurs familles dans une collaboration interservices qui s'agrandit année après année.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le chef de dicastère

Christophe Calame

RAPPORT DE GESTION DTSC

Val-de-Travers, le 3 mai 2023

Rapport de gestion du dicastère du territoire, des sports et de la culture pour l'exercice 2022



1 GÉNÉRALITÉS

1.1 INTRODUCTION

Le dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC) regroupe cinq services aux activités très différentes.

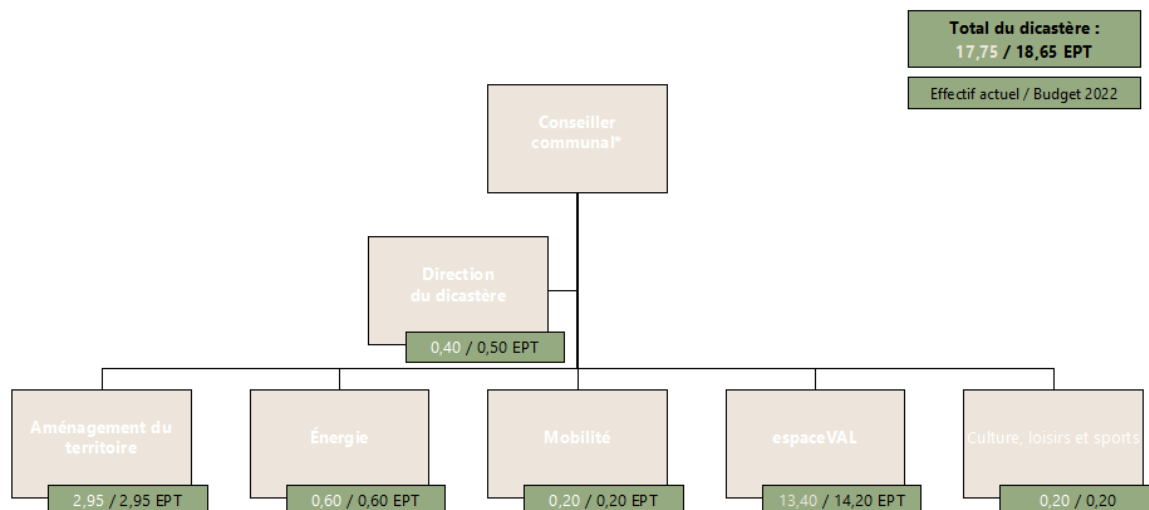
L'aménagement du territoire comprend la gestion des permis de construire et des grands projets d'aménagement notamment. Le service de l'énergie assure la gestion des chauffages à distance de Couvet et des Bayards et assure la coordination des autres projets énergétiques (SEVT et projets éoliens notamment). Le pôle Mobilité assure la coordination et la promotion des différents modes de mobilité. Le service Culture, Loisirs, Sports intègre la centrale de réservation des salles et terrains communaux et fait notamment le lien avec les activités associatives et le subventionnement qui est dédié. Enfin, espaceVAL assure l'exploitation des salles, du terrain et de la piscine couverte de Couvet ainsi que l'exploitation de la piscine des Combes.

1.2 ORGANIGRAMME

En 2022, le service de l'aménagement du territoire a été renforcé par un poste à 50% dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 2 ans et espaceVAL a aussi adapté son organisation après des modifications dans les équipes. A relever que, comme pour les autres dicastères, le poste de conseiller communal n'est pas compté dans le total des EPT ; son temps de travail est réparti dans les différentes entités administratives.



Dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC)



2 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Situé au premier étage de l'Hôtel de Ville de la Grand-Rue 38 à Couvet, le service de l'aménagement du territoire a la responsabilité des domaines suivants :

- 1) Permis de construire
- 2) Plans d'aménagement, d'alignement et plans de quartier
- 3) Projets d'aménagements (en zone urbanisée ou hors zone urbanisée)
- 4) Projets environnementaux (dépollutions)
- 5) Affaires foncières
- 6) Jardins communaux
- 7) Baux fonciers non-agricoles

2.2 ACTIVITÉS 2022

2.2.1 PERMIS DE CONSTRUIRE

Le service de l'urbanisme est notamment en charge du pilotage des demandes de permis de construire. Il est ainsi un des garants du respect des lois et règlements applicables aux constructions et aménagements réalisés sur le territoire de Val-de-Travers (LConstr, RELConstr, LCAT, RELCAT, règlements de construction et d'aménagement des villages, ...).

Quelques statistiques :

- 192 demandes de permis de construire ont été déposées dont 57 procédures définitives, 4 procédures préalables et 124 procédures de minime importance.
- 139 permis ont été sanctionnés dont 8 négativement.
- 2 procédures fédérales pour le Groupe E ont été mises à l'enquête, 115 autorisations d'installations solaires ont été acceptées et 32 autorisations d'installation ou de remplacement de chauffage ont été délivrées.

- 10 nouveaux dossiers de mise en conformité pour construction illicite après sanction de permis (non-conformité aux plans déposés et nécessitant une nouvelle procédure) ont été ouverts. 7 cas ouverts le sont toujours et 6 dossiers ont été réglés.
- 20 constructions illicites nouvelles ont été annoncées et sont en cours de traitement au service. 6 dossiers ouverts avant 2022 sont toujours en cours et 10 dossiers ont été clôturés.
- 1 mesure provisionnelle pour cause de bâtiment dangereux a été prise et une procédure pour mesures provisionnelles pour consolidation d'un mur a été lancée.
- 11 nouveaux dossiers d'oppositions ont été reçus en 2022. 4 sont toujours en cours au 31 décembre et 3 autres datant d'avant 2022 également. 8 dossiers ont été réglés.
- 45 visites de conformité de fin de chantier ont été effectuées, 51 confirmations de conformité et 100 avis de clôture et classement de dossiers sans visite de conformité ont été délivrés ainsi que 6 avis de classement pour abandon de projet.

- Prestations auprès de la population :
 - Conseil et aide à la constitution de dossiers pour les particuliers, notamment enregistrement du dossier dans le programme de gestion des permis SATAC
 - Réponses aux demandes concernant les zones de construction et leurs règlements, les terrains disponibles à la construction, les prix des terrains constructibles dans les divers villages, les recherches de propriétaires

- Gestion du registre fédéral des bâtiments
Le service a assuré le suivi des déclarations de domicile passant automatiquement en résidence secondaire pour les nouveaux arrivés.

2.2.2 AFFAIRES FONCIERES

A Couvet, les parcelles 3369 et 3156 ont trouvé acquéreurs et les actes notariés ont été signés dans l'année.

A Travers, la parcelle 2073 a trouvé acquéreur et l'acte notarié sera signé début 2023.

A Noiraigue, la parcelle 1116 a été mise en vente sans qu'un achat ne puisse aboutir dans l'année.

2.2.3 JARDINS COMMUNAUX

Le service gère 42 jardins communaux qui sont loués à des particuliers (36 jardins à Fleurier Piassetta et 6 à Couvet).

Au 31 décembre 2022, 25 dossiers sont en liste d'attente et seules deux résiliations ont été enregistrées dans l'année. 6 dossiers sont en attente d'un jardin à Couvet et zéro résiliation n'a été prononcée en cours d'année.

Le service avait requis des mises en conformité en 2021 et le suivi de ces dossiers s'est poursuivi en 2022. Tous les points de feu ont été démontés ; il ne reste que 2 cheminées sur des toits à retirer. La majorité des demandes de démontage ont été exécutées. Elles concernaient des extensions illicites d'abris, de pergolas et de places en dalles. 4 parcelles restent néanmoins sous surveillance pour vérification après modifications. Durant ces visites, il a été constaté la présence de 2 cabanons avec WC qui ont maintenant été démontés ; un projet d'installation de WC pour le secteur est en cours en collaboration avec le service de la voirie.

2.2.4 REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL)

Ce projet résulte des rapports et crédits d'investissement acceptés par le Conseil général en date du 21 juin 2010 (Fr. 170'000.-), du 30 septembre 2019 (Fr. 122'000.-) et du 26 septembre 2022 (Fr. 363'000.-)

La révision du PAL poursuit son processus selon les délais prévus. La pré-étude a été finalisée en décembre 2021 et le projet de territoire, qui contient la vision politique de la commune en termes d'aménagement du territoire, a été présentée en commission d'urbanisme le 31 août 2022 et au canton en 27 juin 2022.

L'enjeu principal pour la commune est de redimensionner la zone à bâtir pour la rendre conforme aux critères de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), notamment d'adapter les surfaces constructibles aux prévisions démographiques locale pour les 15 prochaines années. Le travail principal a donc consisté à réaliser une pesée d'intérêts très complète, conforme aux critères cantonaux et fédéraux, pour identifier les parcelles qui étaient les plus favorables pour accueillir ce développement. Suivront la compilation de tous les mandats complémentaires (études nature, études de mobilité piétonne, cyclable, programme d'équipement, ...), ainsi que la rédaction du règlement harmonisé et du rapport justificatif.

2.2.5 REFECTION DE LA PLACE DE LA GARE FLEURIER

Ce projet résulte du rapport et du crédit d'investissement de Fr. 2'200'000.- accepté par le CG le 12 novembre 2018.

Le projet a été finalisé en 2022 avec les aménagements des derniers espaces verts, l'installation des parkings vélo et des bornes de recharge pour véhicules électriques, ainsi que le marquage au sol final. La place de la gare et la rue de l'Étincelante ont été inaugurées le 14 octobre 2022. Le fonctionnement de la zone de rencontre sera suivi de près, pour vérifier la bonne cohabitation entre les différents usagers.

Le projet se termine donc avec un coût final de Fr. 2'143'321.80 qui est conforme au budget.

2.2.6 PROJET DE PROTECTION CONTRE LES CRUES ET REVITALISATION A MOTIERS

Ce projet résulte du rapport et du crédit d'investissement de Fr. 1'660'000.- accepté par le CG le 14 novembre 2016. Il est notamment réalisé en synergie avec le projet cantonal de revitalisation entre l'Areuse et le Bied.

Début 2022, les entreprises de génie civil et de génie biologique ont été sélectionnées suite à l'appel d'offres, pour que les travaux puissent débuter à l'été 2022. Une météo favorable a permis au chantier d'avancer à grands pas pour se terminer fin 2022, avec plusieurs mois d'avance sur le planning initialement prévu. Une réflexion sur les cheminements piétons, l'aménagement d'une passerelle ainsi que d'une plateforme d'observation ont été menés conjointement avec le canton. Ces réalisations complémentaires, financées par le canton, devraient voir le jour à l'été 2023.

Un point de conformité au niveau des digues reste en suspens suite à la réception du chantier. Des analyses doivent être réalisées pour définir si des travaux complémentaires restent nécessaires.

De même, le bilan financier du projet doit être consolidé. D'une part des éléments non planifiés en 2016 ont dû être réglés et d'autre part, certaines entreprises n'ont pas été en mesure de tenir les coûts annoncés. Dans la mesure où ces travaux font l'objet d'un taux de subventionnement élevé, les services cantonaux sont impliqués dans les discussions toujours en cours avec les mandataires. Ce bilan fera l'objet d'un rapport et devra, le cas échéant, faire l'objet d'une demande de crédit complémentaire susceptible de dépasser les compétences du Conseil communal.

2.2.7 PROJET DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE PIERRES A NOIRAIGUE

Ce projet résulte du rapport et du crédit d'investissement de Fr. 7'000'000.- accepté par le CG le 17 mai 2021. Il est notamment réalisé en synergie avec le projet cantonal de percement de la galerie de sécurité du tunnel de La Clusette.

L'appel d'offres selon la procédure des marchés publics réalisé en 2022 a permis de sélectionner les entreprises pour la réalisation des 3 lots de travaux. Le lot 1 a quasiment pu être finalisé en 2022 avec la réalisation de la digue « village » et de la digue « Furcil ». Ces réalisations peu communes dans le canton

ont nécessité une logistique et une coordination importantes, pour limiter à la fois les nuisances au cœur du village et les impacts dans les milieux naturels. A ce stade, le planning et les coûts du projet sont bien maîtrisés. Le lot 2 sera réalisé en 2023 avec notamment la pose de filets pare-pierres au-dessus de la route cantonale H10.

2.2.8 PROJET DE DEPOLLUTION DE L'ANCIEN STAND DE TIR DE LA BINREE A FLEURIER

Ce projet résulte du rapport et du crédit d'investissement de Fr. 116'000.- accepté par le CG le 28 septembre 2020 et du crédit complémentaire de Fr. 220'000.- accepté par le CG le 26 septembre 2022.

Les premiers travaux de dépollution en lien avec le premier crédit ont débuté en 2021 et ont mis en évidence un décalage entre les estimations (volume et type de matériaux) et la réalité du terrain après les premières excavations. Ces différences ont donné lieu à de nouvelles analyses et à la demande de crédit complémentaire du 26 septembre 2022. Le nouveau plan d'assainissement n'a pas pu être finalisé par notre mandataire, ni validé par le canton avant la fin de l'année et les travaux seront donc terminés en 2023.

2.2.9 AUTRES PROJETS D'AMENAGEMENTS

Le service doit conduire ou accompagner tous les projets qui touchent à l'aménagement du territoire. Du fait des très nombreux projets qui sont soumis chaque année, il est nécessaire à chaque fois de bien évaluer la priorité de chacun en fonction de l'impact sur la population, des coûts et des synergies possibles avec d'autres projets.

Les gares de Couvet et de Môtiers doivent être refaites par TransN dans le cadre de la mise aux normes induite par la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand). Le projet pour la **gare de Couvet** a fait l'objet d'une procédure fédérale d'approbation des plans qui a nécessité de nombreuses coordinations avec TransN, les services communaux et les riverains. Il sera couplé à la réfection de la voie entre Couvet et Môtiers et sera suivi par la réfection de la **gare de Môtiers**. En parallèle à ces projets, le canton doit aussi refaire les chaussées traversant ces deux villages. Deux études ont donc été planifiées, cofinancées par le canton et la commune, pour définir les bases des projets de réaménagements qui pourraient être réalisés en synergie avec ces travaux. Ces études devraient aboutir à des demandes de crédit en 2023 ou 2024.

Le service a aussi été sollicité notamment pour les projets suivants :

- **Stand de tir régional à Buttes** : le comité qui porte le projet souhaite passer l'étape des préavis cantonaux sur le dossier déjà déposé
- Modification partielle du plan d'aménagement Noiraigue acceptée par le Conseil général le 23 mai 2022
- Modification partielle du plan d'alignement de Fleurier acceptée par Conseil général le 26 septembre 2022

2.2.10 COMMISSIONS

Le chef de dicastère préside la **commission d'urbanisme, environnement et développement durable (CUEDD)**, qui est nommée par le Conseil communal. Au vu des enjeux notamment liés à la révision du PAL, la commission s'est réunie à 10 reprises et les groupes politiques représentés ont eu la possibilité de proposer des suppléants afin d'assurer une transmission optimale des informations. Les membres sur 2022 sont les suivants :

- Ahmetaj Burim, suppléant PS
- Béranek Nicolas, suppléant PS

- Brunner Claude, PVL
- Burri Sébastien, PLR
- Casaubon Vincent, Suppléant PVL
- Chieppa Riccardo, Architecte communal
- Deicher Jean-Michel, Architecte cantonal adjoint
- Dreyer Daniel, suppléant PLR
- Oppliger François, PS
- Perret René, PS
- Perrin Marie-France, Agora
- Ray Thierry, suppléant agora
- Rossetti Jean-Michel, PLR
- Salvisberg Heinz, suppléant Les Verts
- Schülé Jean-Claude, UDC
- Seydoux Régina, POP
- Sivignon Eric, Conseiller communal
- Vaucher Marie-France, Les Verts

La commission a préavisé 31 dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions ou à des modifications apportées à des bâtiments classés ou situés dans des zones protégées (par exemple en zone d'ancienne localité). Elle a aussi rendu des préavis pour 6 pré-consultations et 2 poses d'enseigne.

Elle a été consultée et/ou informée sur tous les sujets traités en Conseil général ainsi que sur différentes études menées au sein du service, notamment pour les bornes de recharge pour véhicules électriques (participation de la commune à une étude fédérale, bornes de recharges à espaceVAL et à la gare de Fleurier), le chauffage à distance (Noiraigue et Môtiers) et la réfection de la gare de Môtiers et alentours (y.c. arrêt de bus).

Le chef de dicastère est membre du comité de l'**Association Régionale Val-de-Travers (ARVT)**. Il est aussi le représentant communal auprès de l'**Association des communes neuchâteloises (ACN)** dans le cadre de la **Conférence des Directeurs Communaux de l'aménagement du territoire (CDC – AT)**.

2.2.11 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

L'équipe a été renforcée par une collaboratrice spécialisée à 50% à partir du mois de février dans le but d'optimiser le suivi des dossiers de permis de construire et des dossiers de constructions illicites ou non-conformes, toujours plus conséquents.

Secrétaire de direction	0.10	
Urbaniste – aménagiste	0.80	
Architecte communal	0.55	
Collaboratrices spécialisées	1.50	(3 collaboratrices)
Apprenti		1 apprenti
Total équivalent plein temps (EPT)	2.95	

2.2.12 ETAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNEE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Les attentes de la population sont toujours importantes en ce qui concerne la gestion des permis de construire, procédures qui sont aussi très liées aux services cantonaux et qui peuvent par ailleurs être

rapidement portées sur le plan juridique. A propos de la mise en œuvre des nombreux crédits d'investissement, il est constaté que la commune est extrêmement dépendante de la compétence des entreprises mandatées. Pour ces projets, un suivi interne très strict est nécessaire pour éviter des dépassements de budget et de délais dont les impacts se chiffrent potentiellement en centaines de milliers de francs. Cela met clairement en évidence la nécessité de mieux prendre en compte cette charge de suivi pour les prochains projets.

3 ENERGIE

3.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La mission principale du service est d'exploiter les réseaux de chauffage à distance (CAD) de Couvet et des Bayards. Le service intervient aussi sur des projets de CAD en développement, soit en tant que pilote soit en tant que partenaire. Le service suit aussi de près les projets de la SEVT et ainsi que ceux dans le domaine de l'énergie éolienne. Compte tenu de l'obligation pour les communes d'établir un plan communal des énergies, le service devra participer au pilotage et au suivi de ce plan.

3.2 ACTIVITÉS 2022

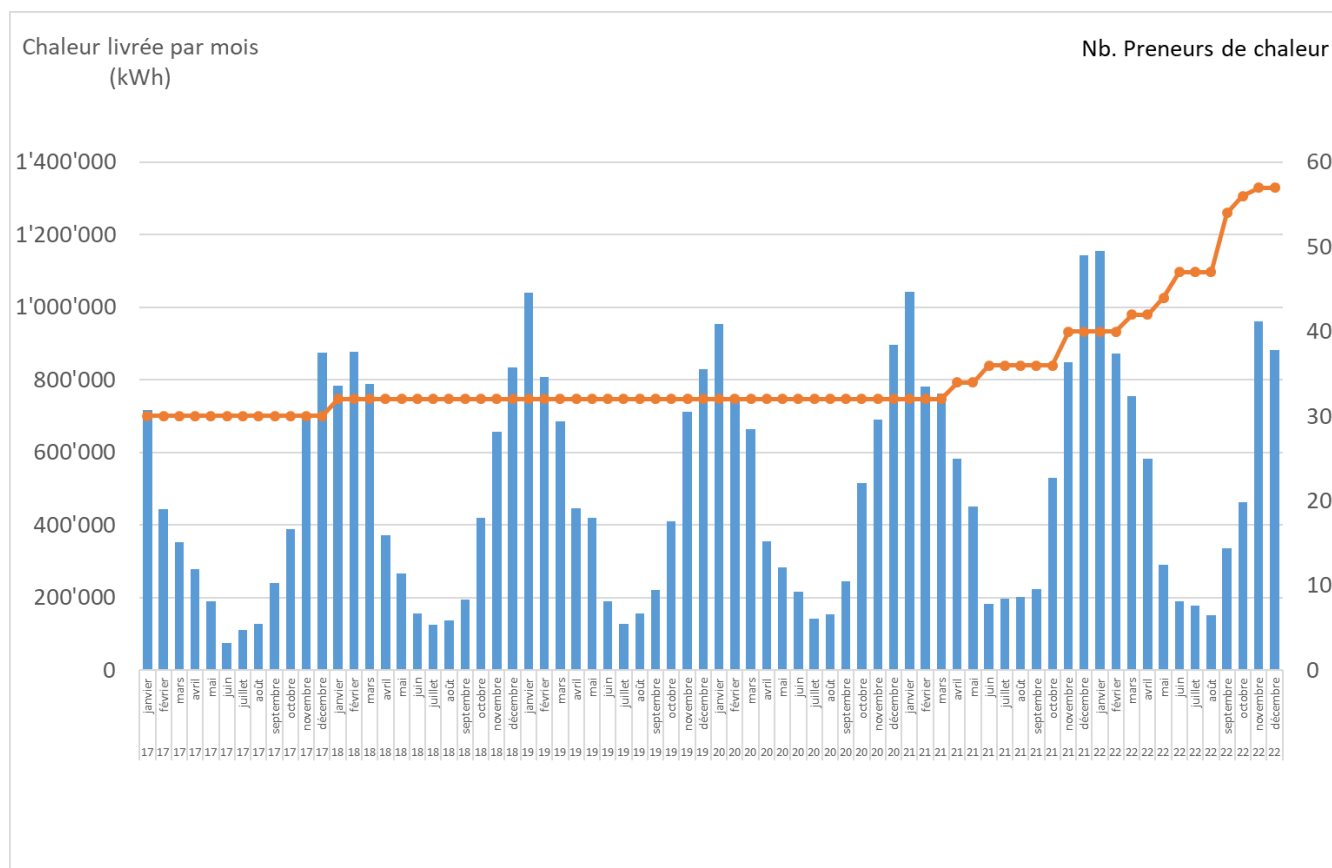
3.2.1 CHAUFFAGE A DISTANCE DE COUVET

Ce projet résulte notamment du rapport et crédit d'investissement accepté par le CG en date du 19 juin 2020 pour un montant de Fr. 13'950'000.-.

Le développement du réseau se poursuit avec 38 nouveaux preneurs de chaleurs en 2022 et 10 clients supplémentaires qui sont prêts à un raccordement, mais n'ont pas finalisé les travaux de leur côté. Il est intéressant de noter que suite notamment à l'augmentation des coûts de l'énergie, nous raccordons plus de bâtiments pour une même zone que ce que planifiait l'avant-projet : l'augmentation est de plus 35%. Cela implique évidemment plus d'investissement pour une même zone géographique, mais également une meilleure densité de raccordement ce qui consolide les résultats financiers du CAD. Au total, pour le réseau, ce sont plus de 2 millions de francs qui ont été investis en 2022.

Le renforcement des installations de chaufferie a été fait en parallèle pour tripler la puissance disponible. La seconde chaudière à bois a été installée et équipée d'un filtre à particules humide qui permet de récupérer près de 20% de chaleur par la condensation des fumées, améliorant le rendement de la combustion ; les travaux préparatoires pour accueillir la deuxième chaudière à gaz de secours ont aussi débuté. Pour les installations techniques et le bâtiment, environ Fr. 700'000.- ont été investis

Les travaux ont dû s'organiser en fonction de nouvelles contingences notamment en termes de délais : la fourniture des conduites rigides est passée de 3 jours à 26 semaines et des solutions techniques ont été sans cesse recherchées afin de maintenir les coûts malgré les augmentations des prix des fournitures.



3.2.2 CHAUFFAGE A DISTANCE DES BAYARDS

Le chauffage à distance des Bayards a été créé en 1995 et est géré par la société anonyme C.C.B.B. Chauffage au bois Les Bayards S.A. L'actionnariat est de 80% pour la commune et 20% pour la scierie Roland Keller.

Comme indiqué dans le rapport de gestion 2021, un projet de rénovation et d'extension a pu être soumis au Conseil général en 2022. Celui-ci a validé en date du 23 mai 2022 un crédit de Fr. 1'050'000.- pour la rénovation et un autre de Fr. 5'550'000.- pour l'extension du réseau.

La mise en œuvre de ces crédits a débuté avec pour objectif de pouvoir mettre en service une nouvelle chaudière pour la saison de chauffe 2023 – 2024.

3.2.3 AUTRES PROJETS DE CHAUFFAGE A DISTANCE

L'étude de faisabilité d'un **CAD à Môtiers** s'est poursuivie avec un test de pompage au puits de Comblémine pour évaluer le potentiel énergétique disponible dans l'eau souterraine. Le rapport de ces tests guidera la suite du projet. **A Fleurier**, la commune participe aux études d'un projet de CAD porté par des investisseurs privés (questionnaires, discussions sur l'implantation).

3.2.4 SOCIETE ELECTRIQUE DU VAL-DE-TRAVERS (SEVT)

La commune est actionnaire à 87% de la SEVT (Société électrique du Val-de-Travers, société anonyme) ; Groupe E en est actionnaire à 10% depuis 2020 et la commune de Rochefort pour 3%. Le chef de dicastère préside le conseil d'administration. La SEVT a quatre pôles d'activités : les infrastructures de réseau électrique (en partenariat avec Groupe E), les installations électriques dans les bâtiments, le magasin de détail et l'exploitation des usines électriques du Plan de l'eau et du Furcil en aval de Noiraigue, à l'arrêt depuis quelques années après respectivement 60 et 90 ans de service.

Le projet de rénovation des usines s'accélère et différentes variantes ont été envisagées pour trouver le meilleur compromis entre production électrique, impact naturel et coût d'investissement. L'objectif est d'avoir un dossier prêt au dépôt de permis de construire à fin 2023 ou début 2024.

3.2.5 PROJETS EOLIENS

La commune accompagne le **projet éolien de la montagne de Buttes** piloté par la société Verrivent SA. Les chefs de dicastère du DI et du DTSC participent au conseil d'administration de Verrivent SA en tant qu'invités (sans droit de vote). A fin 2022, la procédure d'approbation du plan d'affectation cantonal (PAC) est en attente de la décision du Tribunal fédéral sur les recours formulés. Concernant la procédure de permis de construire pour laquelle des recours sont aussi en cours de traitement, le Tribunal cantonal a décidé de la suspendre en attendant la décision du Tribunal fédéral. Les estimations indiquent un délai entre 12 et 18 mois avant que les décisions sur ces procédures deviennent définitives et exécutoires. La procédure fédérale de raccordement au réseau électrique (ESTI) a été validée par l'office fédéral de l'énergie en mars 2022.

Le Conseil communal reste en contact avec les porteurs du projet du **projet éolien du Mont-de-Boveresse**. A fin 2022, les porteurs du projet ont planifié la pose de mâts de mesures en vue d'obtenir des données récentes concernant le vent et l'avifaune.

3.2.6 AUTORISATIONS DE POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le service a mis en place un suivi de la pose des installations photovoltaïques avec des chiffres consolidés depuis 2018. Le potentiel de production installé dans l'année atteint 1,8% du potentiel total sur les toits communaux.

Les demandes d'installations en zone d'ancienne localité sont maintenant toutes analysées selon une grille d'évaluation qui prend en compte le contexte architectural, la visibilité du toit et le type d'installation prévue (géométrie, couleur, finition). 25 demandes ont été analysées selon cette méthode et des solutions ont pu être trouvées pour qu'une pose soit autorisée dans la grande majorité des cas.

Totaux		TOTAL 2018 - 2022	2022	2021	2020 ⁽¹⁾	2019	2018
Nombre de demandes		346.0	128	70	56	46	50
Puissance installée	kWc	6'038.8	2'248.4	885	1'538	706	920
Surface installée	m2	30'793.5	10'789	4'414	7'917	3'939	5'341
Potentiel de production annuelle	kWh / an	5'296'711	1'995'950	728'242	1'306'292	650'008	881'282
Pour comparaison : potentiel solaire total de la commune pour les toits (mise à jour janvier 2023)	kWh / an	127'760'000	selon	https://www.uvek-gjs.admin.ch/			

⁽¹⁾ Trois grandes installations > 250 kWc, dont espaceVAL

3.2.7 PLAN COMMUNAL DES ENERGIES

Suite aux révisions de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) du 1er septembre 2020 et de son règlement d'exécution (RELCEn) du 17 mars 2021, les communes doivent établir un plan communal des énergies qui doit présenter le bilan des consommations et productions énergétiques, un bilan des émissions de CO2 et les objectifs de réduction de consommation énergétique et d'émissions de CO2. Ces objectifs doivent être conformes avec les ambitions fédérales et cantonales. La commune a donc travaillé à la réalisation de ce plan en collaboration avec un bureau spécialisé et les objectifs de réduction à l'échelle de la commune ont été identifiés. Ceux-ci ont mis en évidence qu'il était nécessaire d'avoir une personne référente dans la commune pour garantir leur mise en œuvre avec efficacité. C'est pourquoi le Conseil communal et la commission de gestion et des finances ont validé la création d'un poste de délégué communal à l'énergie (60 à 80%), lequel sera pourvu en 2023.

L'établissement de ce plan et les actions qui doivent en découler répondront en partie aussi au postulat « Pour un plan climat communal » accepté par le Conseil général en date du 21 mars 2022.

3.2.8 COMMISSIONS

Les sujets liés à l'énergie au niveau communal sont traités aussi par la CUEDD.

3.2.9 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Secrétaire de direction	0.05	
Collaboratrice spécialisée	0.15	
Resp. installations technique CAD	0.30	
Technicien installations CAD	0.10	
Total EPT	0.60	

3.2.10 ETAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNEE ET ENJEUX PRINCIPAUX

L'effectif dédié arrive encore à assurer la gestion de l'exploitation des CAD qui sont sous responsabilité communale, mais il faudra suivre dans les mois à venir les effets de l'extension des installations et du réseau à Couvet. Concernant le développement des projets, ceux-ci relèvent actuellement directement du chef de dicastère et le poste de délégué à l'énergie apportera un renfort souhaitable en regard des attentes de la population et des objectifs énergétiques et climatiques. Ces derniers nécessiteront des moyens humains et financiers importants, par exemple pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux.

4 MOBILITÉ

4.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

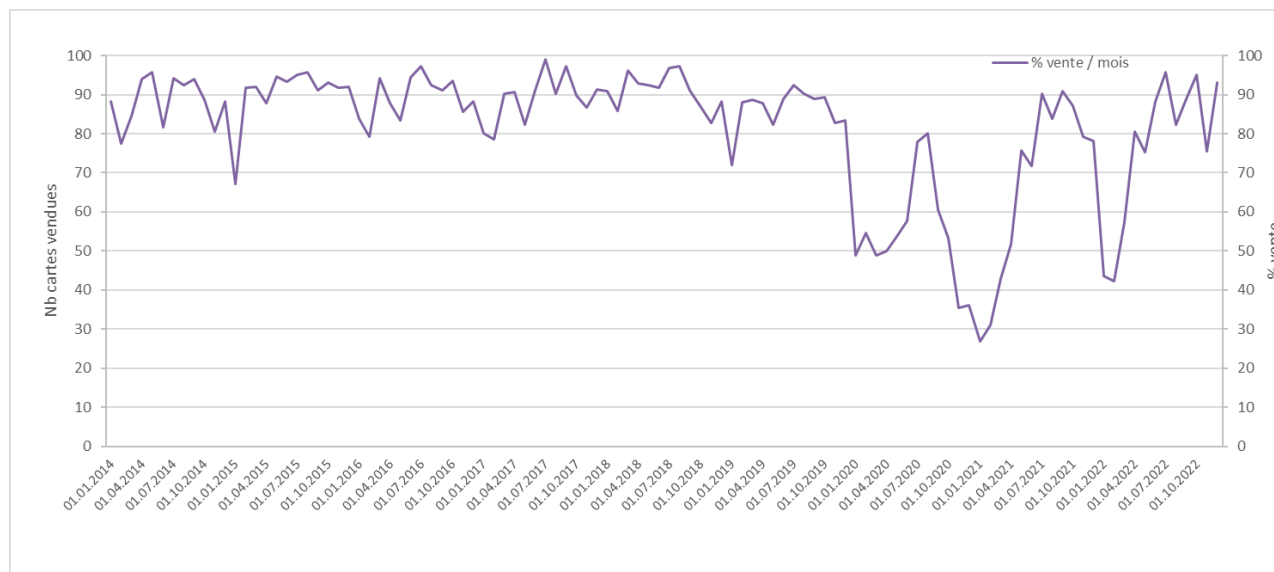
Le service gère les activités en lien avec la mobilité. Le thème est principalement couvert par le chef de dicastère, notamment au travers des différentes commissions qui traitent du sujet à l'échelle cantonale. La commune s'occupe des cartes journalières de transport public et de la voiture Mobility.

4.2 ACTIVITÉS 2022

4.2.1 CARTES JOURNALIERES DE TRANSPORT PUBLIC

Chaque jour de l'année, la commune met à disposition six cartes journalières de transport public. Ces cartes permettent l'utilisation des transports publics suisses pour le jour complet choisi, au prix forfaitaire de 43 francs.

En 2022, ce sont à nouveau 6 cartes qui étaient disponibles chaque jour et le pourcentage de vente a presque retrouvé son niveau pré-COVID avec 77% des cartes vendues. A noter que les CFF ont décidé de modifier ce système de carte journalière communale. Après une année de transition en 2023, un nouveau système sera mis en place en 2024.



4.2.2 VOITURE PARTAGEE « MOBILITY »

La commune propose un véhicule partagé de la coopérative « Mobility » qui est à disposition dans le village de Noiraigue. En 2022 le chiffre d'affaires s'est globalement maintenu. Le service a bénéficié en fin d'année de l'apport d'une collaboratrice en contrat d'insertion professionnelle, qui a analysé le potentiel de cette offre sur la commune pour trouver le meilleur emplacement à venir pour le véhicule. Un déplacement de celui-ci pourrait intervenir en 2023 pour qu'il soit plus facilement accessible à un grand nombre d'habitants de la commune, ainsi qu'au personnel communal.

4.2.3 PROJETS EN LIEN AVEC L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans le cadre de la révision du PAL, la commune doit réaliser des **plans de mobilités pédestre et cyclable** qui visent à identifier les parcours privilégiés et les infrastructures existantes, puis à définir les améliorations à apporter. Le but est d'améliorer à terme ces parcours et infrastructures pour les rendre plus conviviaux et favoriser ainsi ces moyens de déplacement qui ne consomment pas (ou très peu) d'énergie et qui n'émettent pas de CO₂. Le travail devrait être conclu en 2023 pour une mise en œuvre dans les années à venir.

Le service doit aussi s'assurer que les **projets de rénovation de gare à Couvet et Môtiers** seront optimisés en terme de mobilités. De nombreuses séances de travail ont eu lieu avec TransN dans ce but.

La question des **bornes de recharges pour véhicules électriques** doit aussi être traitée. Un partenariat avec un acteur privé a pu être trouvé pour la gare de Fleurier avec 4 bornes qui s'ajoutent aux 2 installées récemment à espaceVAL.

4.2.4 COMMISSIONS

Le chef de dicastère est le représentant communal auprès de l'Association des communes neuchâtelaises (ACN) dans le cadre de la Conférence des Directeurs Communaux (CDC) pour les transports et la mobilité (CDC – TM).

Le chef de dicastère préside la commission régionale des transports pour la région de Val-de-Travers (CRT4, pour les communes de Val-de-Travers, des Verrières et de La Côte-aux-Fées) qui réunit les représentants communaux (exécutif et législatif), des représentants cantonaux (service des transports) et des représentants des entreprises de transport (TransN, Car postal).

En tant que président de la CRT, le chef de dicastère est aussi le représentant régional au **Conseil des transports** qui traite les problématiques inter-régionales liées aux transports.

Le chef de dicastère est membre du comité de l'**association Noctambus**, qui supervise l'offre de transport nocturne à l'échelle du canton. L'association évalue notamment la possibilité que ces transports nocturnes puissent rejoindre la communauté tarifaire standard des transports publics cantonaux (Onde verte).

Le chef de dicastère et l'urbaniste-aménagiste du service participent aux séances du **groupe circulation** (voir à ce sujet le rapport de gestion du DAPP).

4.2.5 EFFECTIF DU PERSONNEL

Le personnel du dicastère, notamment la secrétaire de direction, partage son temps entre les différents services. Au final le personnel dédié à la mobilité au 31 décembre 2021 est le suivant :

Secrétaire de direction	0.10
Urbaniste – aménagiste	0.20
Total EPT	0.30

4.2.6 ETAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNEE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Outre les changements à venir pour les cartes journalières et la voiture Mobility, c'est surtout la mise en œuvre du plan communal des énergies qui devra déclencher des nouveaux projets pour atteindre les objectifs nationaux de réduction d'émissions de CO₂. Les plans de mobilité pédestre et cyclable serviront aussi de guide pour la mise en œuvre de mesures.

5 CULTURE, LOISIRS, SPORTS

5.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des sports et de la culture est en charge des relations avec les associations locales qui ont des activités en lien avec la culture, les loisirs ou le sport (CLS). Ce rôle comprend la gestion du budget de subventionnement et la coordination avec les manifestations ou projets importants.

5.2 ACTIVITÉS 2022

5.2.1 MANIFESTATIONS, EVENEMENTS

Le service organise la production de la **cuvée d'absinthe communale**. Cette année c'est Benjamin Locatelli qui a « graffé » l'étiquette sur la base d'une œuvre de plus de 2 m de hauteur qui est visible encore à la Maison de l'Absinthe. Après l'habituel choix « à l'aveugle » de la cuvée par le Conseil communal, les bouteilles ont été produites et sont en vente à espaceVAL notamment. Des sérigraphies de l'étiquettes sont aussi disponibles à la vente.

Le service coordonne aussi l'organisation de la **Marche du 1^{er} mars** pour le départ communal.

5.2.2 CENTRALE DE RESERVATION

La centrale de réservation pour toutes les salles communales est située dans les locaux d'espaceVAL. Jusqu'en septembre 2022, elle s'occupait également des réservations pour l'hébergement avant que les chambres ne soient vendues à l'ECAP. La centrale pilote aussi les processus manifestations pour assurer la coordination des services communaux dans le cadre de l'organisation d'événements.

En 2022, 112 processus manifestations ont été initiés et la centrale a géré plus de 12'500 réservations.

En 2022 le service a débuté la migration vers la **nouvelle version de l'interface de réservation**.

5.2.3 SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE

La commune continue de soutenir activement la vie associative de Val-de-Travers, dans toute sa diversité. Dans l'analyse suivante, nous différencions deux types de subventionnement :

- le subventionnement direct, qui correspond à un versement d'argent aux associations ;
- le subventionnement indirect qui correspond à la mise à disposition gratuite de salles, de terrains ou de prestations communales (conciergerie, voirie, ...). Ces montants sont calculés sur la base des tarifs standards définis pour les différents objets ou prestations. Ces subventions indirectes n'ont pas d'effet direct sur les finances communales car ces montants sont versés depuis le service CLS vers le dicastère des infrastructures qui pilote les bâtiments. Ce budget permet de suivre le soutien apporté par la commune aux associations locales.

En 2022, 195 associations sont répertoriées. Selon la comptabilité communale le subventionnement est classé dans les comptes suivants.

Le compte 3110 **Musées et arts plastiques** enregistre les subventions pour le Musée Régional de Val-de-Travers et le musée Rousseau notamment.

Le compte 3220 **Concerts et théâtre** enregistre les subventions pour les troupes d'artistes, les chorales et les fanfares notamment.

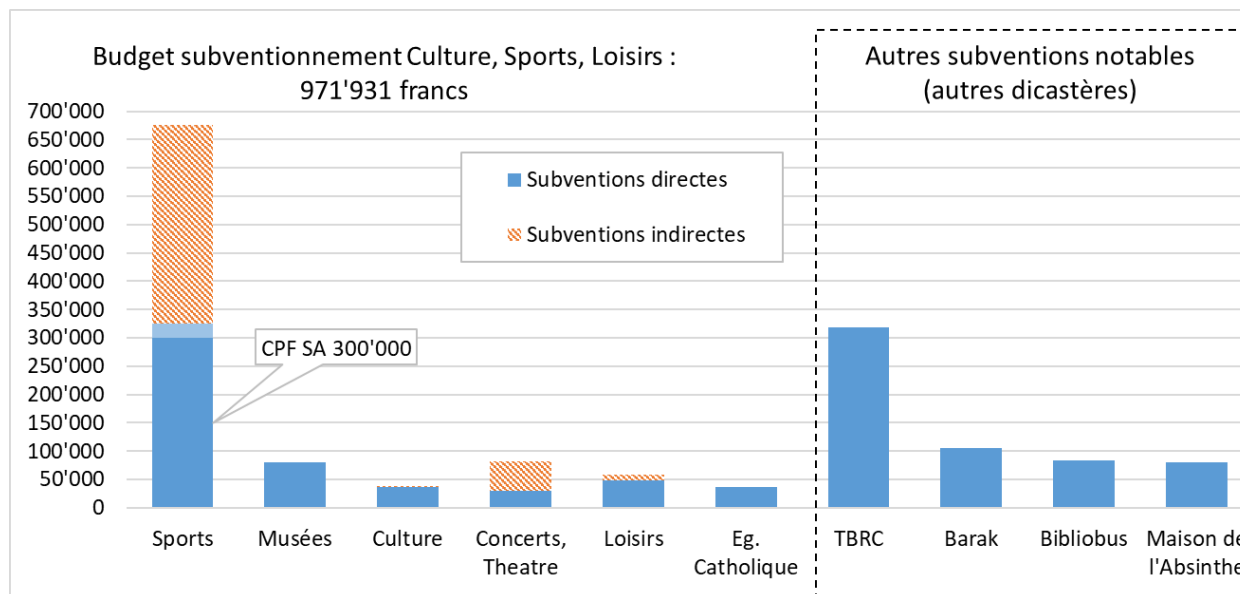
Le compte 3290 **Culture, Autres** enregistre les subventions pour le Centre culturel ainsi que le soutien aux auteurs culturels vallonniers et plus généralement aux livres traitant de sujets liés au Val-de-Travers, par l'achat d'ouvrages.

Le compte 3411 **Sports** enregistre toutes les subventions versées aux associations sportives.

En 2022, ce compte fait l'objet d'un dépassement de Fr. 99'000.-. Malgré un nombre d'heures de réservations dans la normale (hors COVID), le montant de subvention a augmenté et cela trouve sa cause dans le changement de tarif des salles qui a été effectué en juillet 2019. Ce changement a eu un effet visible sur les comptes cette année seulement, son entrée en vigueur à mi-2019 et les années de pandémie qui ont suivi ont altéré le volumes d'activités, avec des comptes systématiquement bien en dessous des budgets. Pour rappel ces montants n'ont pas d'effet direct sur les finances communales, c'est un transfert comptable entre le service CLS et le Dicastère des infrastructures qui pilote les bâtiments.

Le compte 3420 **Loisirs** regroupe les subventions aux manifestations importantes (Abbaye, 1^{er} Mars) ainsi que diverses associations (Pro Senectute, Scrabble, ...).

Le compte 3501 **Eglise catholique** enregistre la subvention annuelle à l'église catholique pour l'entretien de ses bâtiments.



Compte tenu des enjeux financiers auxquels la commune fait face et considérant les discussions au sein des commissions (CGF et commission budgétaire), le **budget 2023** validé par le Conseil général intègre la mise en place de frais de réservations pour les salles et terrains communaux. A partir de 2023, ces frais seront de Fr. 5.- par bloc de réservation pour toutes les salles et terrains qui bénéficient d'un subventionnement communal. Ce système a également été retenu car il implique une sensibilisation des bénéficiaires au fait que les réservations génèrent des frais d'exploitation (chauffage, électricité, conciergerie) qu'il faut essayer de réduire en évitant de réserver des salles qui ne seraient pas réellement utilisées.

5.2.4 COMMISSIONS

Les acteurs culturels et les groupes politiques ont confirmé leur intérêt pour un nouveau format de **commission culturelle**, en remplacement de la commission du patrimoine et des arts, avec des activités qui iraient au-delà de celles de cette dernière. Le règlement reste à mettre à jour en fonction des attentes des participants, dont certains ont œuvré activement à la mise en place de ce nouveau concept visant à relier la commune avec les acteurs culturels.

Le **comité de subventionnement** interne au service CLS préavise les demandes pour le Conseil communal qui décide des montants alloués à chaque demande.

5.2.5 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Secrétaire de direction	0.15
Collaboratrice spécialisée	0.05
Total EPT	0.20

5.2.6 ETAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNEE ET ENJEUX PRINCIPAUX

La reprise post-COVID a permis de retrouver une activité quasi normale dans les sociétés et cela se retrouve dans les comptes. Le service continue d'améliorer la gestion des demandes de subvention et a

initié la mise à jour du système de gestion des réservations des salles communales pour mettre à niveau notamment l'interface utilisateur.

6 ESPACEVAL

6.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les équipes d'espaceVAL assurent le bon fonctionnement des infrastructures mises à disposition du public sur le site de Couvet et de la piscine des Combes. L'organisation est constituée de quatre équipes : administration, accueil (vente et service), gardes-bain et entretien-conciergerie. Ces équipes s'occupent de la piscine, du wellness, des salles omnisports, des terrains de football et d'athlétisme, de l'hébergement et de l'espace camping-car.

Le service administratif assure également le pilotage de la centrale de réservation des salles communales ainsi que la gestion du processus manifestations qui vise à coordonner tous les services communaux pour l'organisation de manifestations sur le territoire.

6.2 ACTIVITÉS 2022

6.2.1 ACCUEIL DU PUBLIC, DES ASSOCIATIONS ET DE L'ECOLE (PISCINE, WELLNESS, ESCALADE)

En 2022, espaceVAL a ouvert ses portes au public pendant 343 jours pour une durée d'ouverture hebdomadaire normale de 78 heures (de 8h00 à 20h00). Après avoir observé une baisse de fréquentation en soirée à la piscine d'espaceVAL, il a été décidé de fermer ses portes à 20h00 au lieu de 21h00 à partir du 1^{er} janvier 2022. Tout a été mis en œuvre pour optimiser les coûts de toutes les activités proposées.

Au total, 43'305 entrées ont été comptabilisées.

Chiffre d'affaire	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Piscine couverte	171'583	97'983	95'534.50	166'348.05	179'826.60	189'133.33	173'642.05
Wellness	28'560	16'933	8'579.05	29'302.10	21'889.20	10'553.70	23'347.60
Mur d'escalade	1'592	1'564	1'381.00	1'356.90	1'065.00	1'241.10	2'003.50

Pour les activités de clubs et d'associations, le site est ouvert de 8h à 22h. Ces activités ont cumulé 2'575 heures de présence sur l'année soit plus de 44h par semaine.

Pour les écoles, le site est ouvert dès 7h30 le matin. Les activités scolaires ont cumulé 2'629 heures de présence sur l'année entre les salles, la piscine et le stade.

espaceVAL poursuit sa collaboration avec l'association Via Ferrata du Tichodrome en proposant en location des kits de via ferrata.

Depuis le 1^{er} mai, l'espace wellness d'espaceVAL est aussi accessible aux détenteurs de l'option « bains » du Magic Pass. La collaboration avec la station de La Robella, membre du réseau Magic Pass, a permis le référencement du wellness et ce sont 209 entrées qui ont été enregistrées par cette nouvelle offre.

6.2.2 UNIFORMISATION TARIFAIRE

La grille tarifaire a été simplifiée et clarifiée. Celle-ci comprend la vente d'abonnements et d'entrées ainsi que la location de toutes les infrastructures avec un système de prix dégressif fixe.

Tous nos clients ont été avisés de ce changement en fin d'année pour une mise en application au 1^{er} janvier 2023.

Ce nouveau système simplifie l'élaboration des offres et des conventions avec les différents clients (entreprises, sociétés et entités paraétatiques), ainsi que le traitement de celles-ci par la réception.

6.2.3 COLLABORATION CENTRE SAS

La bonne collaboration se poursuit avec le Centre SAS, gérant du fitness d'espaceVAL, qui propose des nouveautés chaque année en terme d'offres sportives et de loisirs.

44 abonnements combinés entre les prestations du Centre SAS et d'espaceVAL ont été vendus en 2022.

Le Centre SAS est le plus grand fournisseur d'activités à espaceVAL et contribue à la fréquentation et à la visibilité de notre entité dans la région.

6.2.4 PISCINE DES COMBES

En raison des conditions météorologiques exceptionnelles durant toute la saison, la fréquentation a été excellente avec 29'476 entrées. Au final, la saison 2022 est la plus belle saison depuis plus de 15 ans. Comme l'année passée, la buvette été exploitée par un gérant externe.

Chiffre d'affaire	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Piscine des Combes	129'005.80	79'953	89'748.40	110'759.20	114'704.85	105'579.83	102'395.35

La **Fête des Combes** a été organisée avec succès le 2 juillet. Six partenaires et neuf activités différentes ont animé la journée.

6.2.5 MANIFESTATIONS

Janvier : o Tournoi futsal

Février : o ---

Mars : o Marche du 1^{er} Mars

o Tournoi de Univoc

o Journée jeux de sociétés

Avril : o Camp multisport pour enfants

o 24h course Freelap

o Portes ouvertes CSAS

o Coupe des 3 stades (athlétisme)

Mai : o Championnat cantonal de gymnastique aux agrès

Juin : o La Vallonnaire (VTT)

o Swiss Canyon Trail

o Fête de fin de scolarité

o Exposition peinture

Juillet : o Fête de la piscine des Combes

Août : o Tournoi bubble foot

o La Cyclo sportive J.-Marie Grezet

Septembre : o La Wysam Cyclo sportive

o Swiss Smile Challenge

Octobre : o Exposition de peinture

o Soirée de Halloween

Novembre : o 125^{ème} anniversaire Club Alpin suisse section Chasseron

o Fête de gymnastique de l'UGVT

o Journée jeux de sociétés

o Agape communale

Décembre : o Repas de fin d'année d'entreprises

o Tournoi de light boxing

6.2.6 HEBERGEMENT

Le rachat de l'hébergement par l'ECAP a été finalisé fin d'année 2021 et est effectif depuis le 1^{er} janvier 2022. Les travaux de rénovation des chambres ont débuté le 1^{er} septembre 2022. Toutefois pour des raisons pratiques, la gestion de l'hébergement est restée en main communale jusqu'à cette date. Durant cette période, la fréquentation a pratiquement été la même qu'avant la pandémie. En 2022, un total de 2'776 nuitées a été enregistré pour un chiffre d'affaires de Fr. 92'147.-. Le volume de travail et les conséquences pour l'organisation du travail des équipes d'espaceVAL restent à mesurer.

Les équipes d'espaceVAL ont aussi assuré l'exploitation de l'hébergement de l'**Abri du Van** pour la saison 2022. En effet, suite au décès subit du gérant du lieu pour l'association des amis de la Ferme Robert, l'association a sollicité l'aide d'espaceVAL pour garantir l'ouverture pour la saison. Les équipes d'espaceVAL ont pris en charge les réservations, l'accueil, une offre de repas et la conciergerie. Au final, toutes charges déduites, la gestion des 790 nuitées présente un solde positif de Fr. 18'700.-.

6.2.7 ESPACE CAMPING-CAR

Dix places sont aménagées pour l'accueil de camping-cars à l'extrémité est du stade. Le site est en libre accès et les hôtes sont invités à contribuer au bon fonctionnement de l'endroit par une participation payable soit à l'accueil durant les horaires d'ouverture, soit par l'intermédiaire d'une application de paiement par téléphone. Le site a comptabilisé 122 nuitées en 2022.

Un bloc sanitaire extérieur a été ajouté en 2022 ; il sera installé de façon saisonnière.

6.2.8 COLLABORATIONS

Deux expositions artistiques (peintures et graffiti) ont pris place dans le hall d'entrée pour trois semaines chacune en mettant à profit les modules d'exposition mobiles réalisés. Les retours positifs de la clientèle incitent à poursuivre cette stratégie de mise en valeur du hall par le biais d'expositions temporaires.

6.2.9 COMMUNICATION

Le travail de référencement et de notoriété s'est poursuivi pour améliorer la communication sur les activités et les infrastructures d'espaceVAL. Le site internet ainsi que nos divers canaux de communication ont vu une nette augmentation de leur fréquentation (+40%). Une newsletter a été mise en place afin de communiquer mensuellement sur les activités majeures du mois à venir.

espaceVAL a soutenu 33 manifestations ou activités pour des tombolas ou autres pour un total de 4'500 bons distribués. Cette démarche permet d'atteindre facilement une large palette de personnes d'horizons différents. Des bons ont également été transmis à RTN et Loisirs.ch dans le cadre de concours pour un total de 130 bons sur différentes prestations.

6.2.10 COMMISSIONS

La commission consultative est composée de douze membres :

- Ahmetaj Burim, PS
- Bortolini Malo, PLR
- Della Pietra Katia, PS
- Eidam Vautherot Johana
- Franel Jean-Philippe, PLR
- Humbert Naomi, Les Verts
- Messerli Jean-Michel, Directeur d'espaceVAL
- Page Thierry, Chargé de missions à espaceVAL
- Schülé Jean-Claude, UDC
- Seydoux Régina

- Sivignon Eric, Conseiller communal
- Stirnemann Florian, Agora

Elle a siégé à une reprise, le 24 mai 2022.

6.2.11 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Le nombre d'EPT est le suivant :

• Direction :	0.90 EPT	1 personne
• Administration et réservation :	1.65 EPT	3 personnes
• Maintenance :	0.07 EPT	1 personnes
• Gardiennage des piscines :	3.70 EPT	5 personnes
• Conciergerie	3.50 EPT	4 personnes
• Réception – cafétéria – service de repas :	3.20 EPT	6 personnes

La fermeture de l'hébergement en cours d'année ainsi que la réduction des heures d'ouverture le soir de la piscine d'espaceVAL ont permis de réduire les activités administratives et de conciergerie.

Suite à la démission d'un garde-bain, une réorganisation a été effectuée en mettant à profit la polyvalence de certains collaborateurs ; elle a permis de remplacer à 30% ce poste précédemment occupé à 80%. Compte tenu des enjeux financiers auxquels la commune fait face et considérant les discussions au sein de la commission de gestion et des finances et au sein de la commission budgétaire, il a ensuite été renoncé complètement à ce poste . Comme expliqué au moment du vote du budget 2023, ce remplacement partiel impliquera de fait une réduction des horaires d'ouverture de la piscine couverte à partir du 1^{er} janvier 2023.

Pour les équipes de conciergerie et d'accueil, la situation reste transitoire en attendant la nouvelle organisation en lien avec le nouvel hébergement.

6.2.12 ETAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNEE ET ENJEUX PRINCIPAUX

La fréquentation a retrouvé cette année le niveau avant COVID, grâce aussi aux activités organisées et à une communication positive. 2023 sera encore une année de transition avec une nouvelle organisation à mettre en place avec le futur exploitant de l'hébergement. Des changements d'importance se succèdent chaque année (fitness, COVID, hébergement, pression budgétaire) et un retour à la stabilité permettrait à chacun de retrouver des marques solides pour garantir le bon fonctionnement du site sur le long terme.

Le chef de dicastère

Eric Sivignon

RAPPORT DE GESTION DI

Val-de-Travers, le 3 mai 2023

Rapport de gestion du dicastère des infrastructures pour l'exercice 2022



1. GÉNÉRALITÉS

1.1 INTRODUCTION

Une nouvelle année vient de s'écouler au sein du dicastère des infrastructures et comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport, celle-ci a été riche en événements au sein des quatre services qui le composent.

La fin de la période Covid et la levée des contraintes de protection qui étaient les nôtres ont permis de reprendre des activités normales pour l'ensemble des collaborateurs. Cette période difficile n'a pas altéré la motivation de ceux-ci, qui par leur engagement et leur savoir-faire ont à nouveau contribué à la bonne marche du dicastère et permis ainsi la réalisation de l'ensemble des missions qui nous incombent.

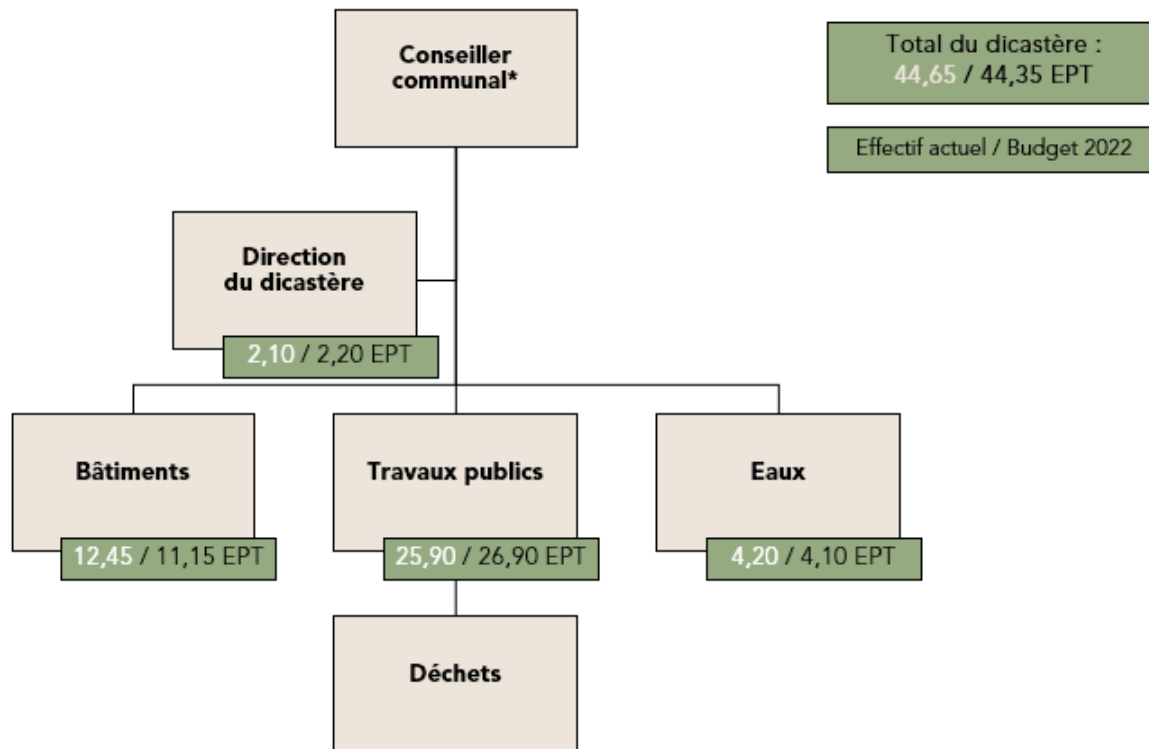
De façon générale, les services auto-financés se portent bien et dégagent des bénéfices. Dans le domaine de l'eau, l'année 2022 a été très difficile. Les changements climatiques ont mis à rude épreuve nos ressources et généré de fortes craintes et quelques tensions quant à l'approvisionnement en eau potable de notre population. Des mesures de restrictions ont d'ailleurs dû être mises en place.

Dans le domaine des bâtiments, les gros projets de construction en relation avec les structure d'accueil pré et parascolaire en cours de réalisation ont été et sont toujours très énergivores pour le service. De plus, le suivi des dossiers et la remise en état des biens communaux touchés par la grêle en 2021 n'ont pas soulagé le fonctionnement.

S'agissant du service des travaux publics, les projets de rénovation du réseau routier ont été menés à bien. De nouvelles mesures PGEE ont été réalisées et la transformation des arrêts de bus permettant de répondre aux obligations de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées arrive en fin de réalisation. Les projets de remplacement des ponts sont finalisés et les demandes de permis de construire ont pu être déposées.

Sans aller plus loin dans le détail vous retrouvez à la suite l'ensemble des projets importants réalisés ou initiés en 2022 pour chaque service du dicastère des infrastructures.



1.2 ORGANIGRAMME**2. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****2.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE**

L'administration du service des travaux publics est située à Fleurier, rue des Moulins 28. Le service technique est quant à lui situé à Fleurier (rue des Moulins 18) pour une partie et à Couvet (Clos-Pury 9) pour la deuxième partie.

Le service des travaux publics est actif dans les domaines suivants :

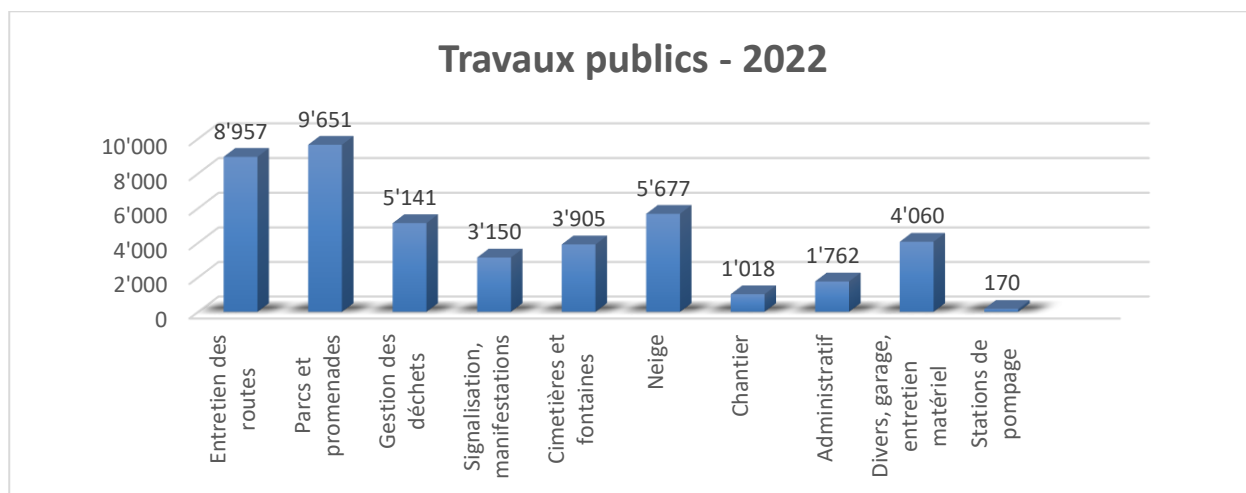
- Entretien et gestion générale de l'ensemble du réseau routier communal, soit 300 km
- Entretien du réseau des pistes cyclables
- Entretien des égouts (eaux claires et eaux usées)
- Entretien des stations de relevage des eaux usées
- Entretien des jardins publics, pose de jeux et bancs publics
- Entretien des parcs et promenades, taille des haies et des arbres
- Plantation des massifs et bacs
- Entretien des berges, ruisseaux et canaux de drainage
- Entretien des terrains de sport et de football
- Entretien des cimetières, Colombarium, fosses du Souvenir
- Creusage des tombes (inhumations, incinérations)
- Nettoyage des fontaines
- Ramassage des déchets des corbeilles urbaines

- Entretien des Moloks et nettoyage des Ecopoints
- Mise à disposition du personnel pour le ramassage des déchets des entreprises
- Ramassage des déchets et ordures abandonnés sur la voie publique et enquêtes
- Gestion des caninettes et WC publics
- Entretien et gestion de la signalisation verticale et horizontale
- Marquage des routes communales, ainsi que quelques marquages privés
- Gestion des manifestations (signalisation mobile, nettoyages, déchets et emplacements)
- Pose et dépose des bancs publics
- Gestion de l'éclairage public
- Gestion des sinistres
- Entretien des buttes des stands de tir
- Arrachage et fauchage des plantes invasives
- Pose et dépose des jalons
- Service de piquet hivernal et estival
- Déneigement, salage et évacuation de la neige
- Montage et démontage des sapins et illuminations de Noël
- Travaux de génie civil et maçonnerie (regards d'eaux usée et eaux claires).
- Entretien de l'ensemble des bancs publics
- Gestion des demandes de permis de fouille et des autorisations de pose de benne et échafaudage

2.2 ACTIVITÉS 2022

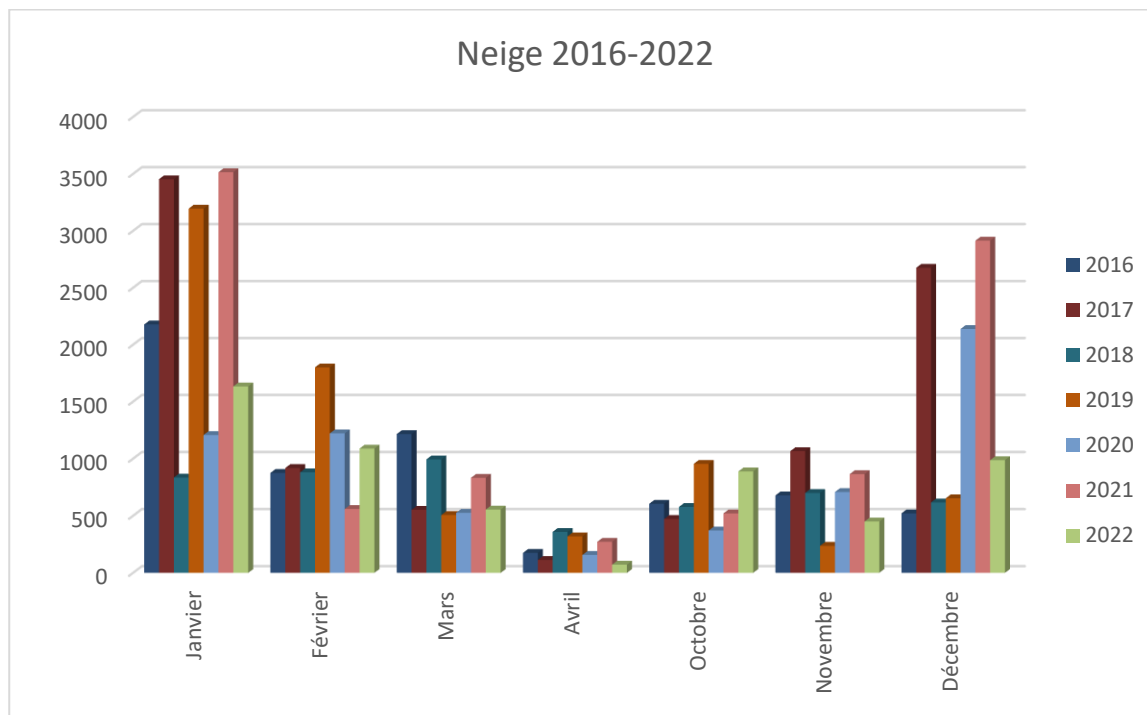
2.2.1 ACTIVITÉS GÉNÉRALES

La répartition des heures effectuées courant 2022 est la suivante :



Sur ces 43'491 heures, 2'562 heures ont été effectuées par les apprentis et les personnes en placement ISP/ORP, ce qui représente 1.4 EPT.

A noter encore que la direction du DI se réunit à raison d'une fois par semaine afin d'aborder les problèmes courants du dicastère et préparer les dossiers inhérents au bon fonctionnement du service.



Le service hivernal a été considérablement réduit suite à une année clémente.

Soutien à la vie locale

Le service des travaux publics intervient régulièrement pour l'organisation de manifestations ou de fêtes ayant lieu sur le territoire communal. Aussi, pour 2022, les principaux engagements de la voirie pour les manifestations ont été les suivants :

- Foire de printemps à Couvet 41 heures
- Foire d'automne à Couvet 48 heures
- Fête de la jeunesse à Couvet 35 heures
- Abbaye de Fleurier 98 heures
- Swiss Canyon Trail 36 heures

Prestations fournies par le service en plus de ses attributions usuelles

En raison de l'augmentation de la fréquentation des sites touristiques, le service a maintenu ses missions supplémentaires de nettoyage et d'entretien des lieux visités, mises en place il y a trois ans, suite à la pandémie.

2.2.2 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2022

- Suivi des travaux en garantie du chantier H10 à Travers
- Suivi des travaux du chantier de réaménagement de la place de la gare à Fleurier
- Réfection complète d'une plate-bande au Temple de Fleurier par les apprentis agents d'exploitation
- Réfection partielle des terrains de football de Noiraigue et des Lerreux à Fleurier, suite à une troisième invasion de hannetons

- Rénovation du jardin public de Môtiers avec la participation des apprentis agents d'exploitation
- Organisation de différents cours de formation du personnel (cours ARCV, OACP, plantes invasives sur le terrain, élévateur, cours de bûcheronnage)
- Etablissement de l'inventaire de l'état du réseau routier sur tablettes
- Réfection des passerelles, nettoyage des sentiers et du chemin des Gorges de la Poëta-Raisse
- Réfection de la barrière du Châble à Couvet
- Phase finale de la construction complète de la passerelle à la rue de la Citadelle à Fleurier
- Nettoyage et entretien du biotope au Champ-du-Tronc à Couvet
- Réfection de la route d'accès au Chapeau de Napoléon à Saint-Sulpice
- Réfection de la route de Roumaillard et du Sapel-Dessous à Travers
- Réfection de la route des champs entre Fleurier et Boveresse
- Réfection d'un tronçon de la route de la Nouvelle Censière et de la route de Plancemont à Couvet
- Réfection de la route de la Foule à Saint-Sulpice
- Réfection de la piste cyclable entre Couvet et Travers
- Réfection de la cour du collège à Buttes
- Réfection du chemin de la Fondation SOS chats à Noiraigue
- Nettoyage et entretien du canal des Raies à Buttes
- Nettoyage du canal Le Bied à Boveresse
- Nettoyage et fauchages des ruisseaux à St-Sulpice et Travers
- Nettoyage et curage du canal de drainage entre Môtiers et Fleurier (Pré Monsieur et Aérodrome)
- Diverses prestations de marquage pour les privés
- Réparation de plusieurs bovi-stop
- Suivi et entretien des clapets anti-retours le long de l'Areuse à Travers (Mesure PGEE)
- Entretien du massif en faveur de la lutte contre le cancer du sein à Couvet
- Suivi des différents chantiers des mesures PGEE (Môtiers, Travers, Couvet et Noiraigue)
- Rénovation du mur au cimetière des Bayards
- Désaffectation d'une partie du cimetière de Buttes
- Création et pose d'une rigole en Béton à Boveresse
- Etude relative à la finalisation du tronçon de la piste cyclable urbaine entre Fleurier et Môtiers
- Etablissement et suivi de 49 permis de fouille
- Aménagement des ronds-points à l'entrée des villages de Couvet, Fleurier et Saint-Sulpice
- Suivi de l'étude sur les ponts et adaptation de la signalisation sur certains ouvrages
- Préparation du dossier relatif à la mise aux normes de 16 arrêts de bus (priorité 1)
- Préparation du dossier relatif au remplacement du Pont de l'Île à Buttes
- Préparation du dossier relatif au remplacement du Pont des Abattoirs à Noiraigue
- Mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public (en collaboration avec la SEVT)

2.2.3 COMMISSIONS

La **commission des travaux publics** a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 20 janvier 2021. Sa composition est la suivante :

M. Yves Fatton (président)
 M. Jean-Noël Bovard (POP)
 M. Vincent Casaubon (PVL)
 M. Florian Dreyer (PLR)
 M. Manfred Neuenschwander (Agora)
 M. François Oppliger (PS)

M. Sergio Santiago (Verts)
M. Frédéric Schlosser (UDC)

La COMTP s'est réunie à deux reprises durant l'année 2022. Elle a notamment traité les dossiers relatifs au remplacement du Pont des Iles à Buttes et au projet de crédit-cadre pour le remplacement d'une partie du parc véhicules de la voirie.

La plupart des membres de la commission font en outre partie du COPIL politique créé dans le cadre de l'élaboration du PGA (Plan général d'alimentation en eau potable). Durant l'année 2022, le COPIL s'est réuni à une seule reprise.

Le chef du dicastère est également membre

- Du Conseil d'administration de la SEVT
- De la commission cantonale des déchets
- De la conférence des directeurs communaux des travaux publics et des services industriels
- De la commission de pilotage du parc éolien de la Montagne-de-Buttes
- De la commission de pilotage de l'entretien de l'Areuse

2.2.4 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Au 31 décembre 2022, l'effectif du personnel de voirie était le suivant :

Voyer	1	EPT
Chefs d'équipe	5	EPT
Cantonniers	20.9	EPT (dont 2 en arrêt maladie durant plusieurs mois)

2.2.5 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Le service de voirie continue de s'investir dans plusieurs gros projets, notamment en ce qui concerne l'évacuation des eaux usées et la mise en place de séparatifs. Plusieurs chantiers sont en cours, notamment dans les villages de Travers, Couvet et Noiraigue.

Les missions du service doivent s'adapter aux conditions météorologiques qui changent d'année en année. Une réflexion quant à l'utilisation de fleurs mieux adaptées aux périodes sèches doit être menée, afin de limiter au maximum la quantité d'eau pour l'arrosage. Des systèmes de récupération d'eau de pluie seront à cet effet mis en place pour l'année 2023.

S'agissant des problèmes énergétiques, la transition vers l'utilisation de véhicules électriques va débiter dans le courant de l'année 2023 dans la mesure où le service devrait s'équiper d'un ou deux véhicules de ce type.

3. SERVICE DES DÉCHETS

3.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les missions principales du service sont les suivantes :

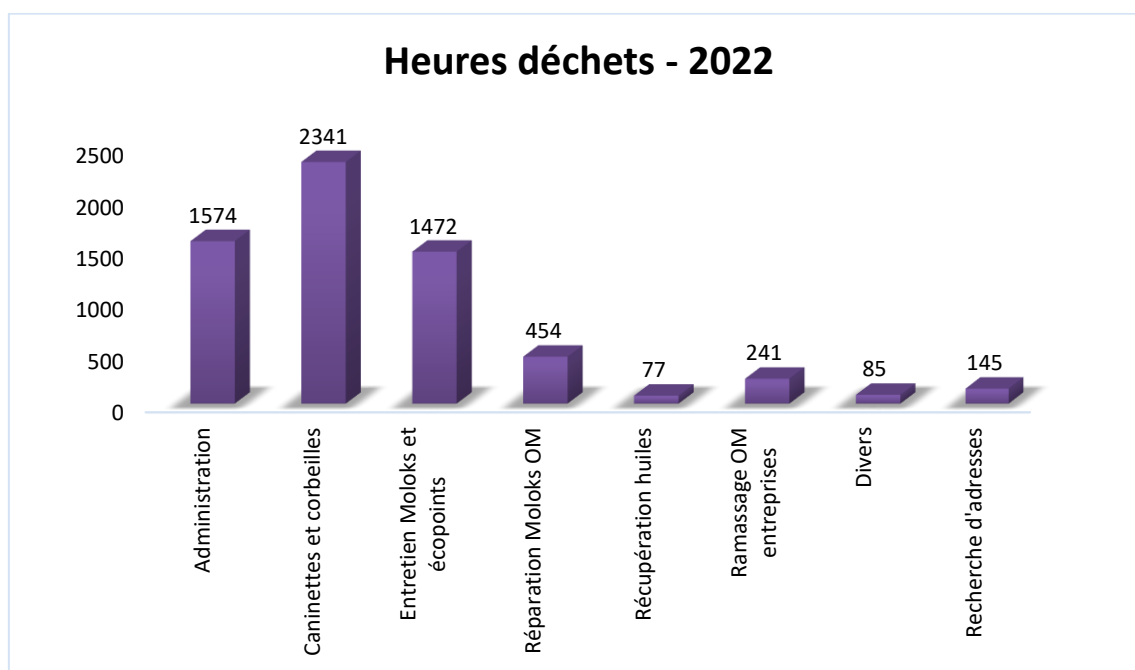
- Gestion des cartes Moloks
- Mise à jour du fichier des entreprises
- Information à la population – Mémento des déchets

- Organisation et facturation de la récolte des déchets des entreprises
- Gestion des exonérations et des réclamations suite aux factures
- Facturation de la taxe au poids pour les ménages et les entreprises
- Facturation de la taxe de base pour les ménages et les entreprises
- Annonce des pannes Moloks et commandes des pièces détachées
- Suivi de l'application des conventions signées avec les communes de La Côte-aux-Fées, La Brévine et Les Verrières
- Suivi de l'application de la convention signée avec la déchetterie de St-Sulpice
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des déchets ménagers
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des biodéchets
- Contacts réguliers avec le service de l'environnement

3.2 ACTIVITÉS 2022

3.2.1 ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Les différentes activités liées à la gestion des déchets en 2022 sont résumées comme suit :



S'agissant de la collecte des déchets, le graphique ci-dessous représente l'évolution du tonnage des différents déchets depuis 2018

commune. Pour 2022, les déchets encombrants non facturés se montent à 130 tonnes sur les 285 tonnes acheminées à la déchetterie, soit 52'000 francs à charge de la collectivité.

La présence d'un seul écopoint pour le village de Couvet reste toujours problématique. La réflexion quant à l'agrandissement de l'écopoint existant et de l'éventuel aménagement d'un deuxième écopoint dans ce village est en cours de réflexion avec le Dicastère du territoire des sports et de la culture. Afin de désengorger cet écopoint, un test d'une multipress pour ordures ménagères est envisagé dans le courant de l'année 2023.

La problématique des déchets sauvages entreposés hors des containers est légèrement à la baisse, avec cette année environ 22,5 tonnes de déchets retrouvés hors des lieux de collecte, ce qui représente environ 9'000 francs à charge de la commune. A noter que ces déchets entraînent une masse de travail considérable pour le service de voirie pour le nettoyage des écopoints et les recherches d'adresses suite à l'ouverture des éléments retrouvés. Pour 2022 ce sont 85 dénonciations qui ont pu être effectuées. Ce surcroît de travail représente un coût bien plus conséquent encore.

4. SERVICE DES EAUX

4.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service de l'eau et de l'épuration est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28, ceci autant du point de vue technique qu'administratif.

Les missions principales du service sont les suivantes :

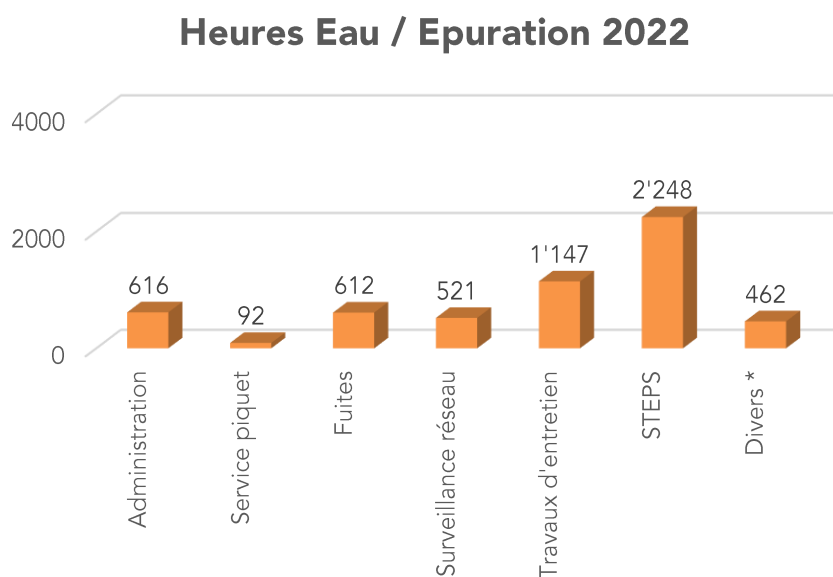
- Surveillance des consommations d'eau par village
- Gestion des alarmes et service de piquet 24/24
- Détection et réparation des fuites sur le réseau communal
- Dégel de conduites lors des périodes de gel
- Entretien des hydrants
- Prise d'échantillons pour les analyses de l'eau potable et suivi des résultats
- Nettoyage et entretien des réservoirs
- Nettoyage et entretien des captages
- Réparation des pannes dans les stations de pompage (STAPS)
- Remplacement de compteurs défectueux
- Remplacement et transformations de pompes et tuyauterie
- Etudes d'améliorations
- Entretien des fontaines
- Commande et gestion du stock de matériel
- Mise à jour des plans suite aux interventions
- Alimentation en eau provisoire pour les manifestations
- Etablissement de devis et factures pour tiers
- Suivi des séances de chantier pour les introductions d'eau des nouvelles constructions
- Entretien et nettoyage journalier des canaux et des infrastructures, des dégrilleurs, des désableurs et des vis d'Archimède aux STEPS
- Entretien des stations de relevage
- Séchage des boues
- Analyses 1x par semaine (STEP)
- Gestion des tournées de relevé des compteurs
- Gestion des abonnements (pose, dépose et mutation)

- Gestion des abonnements non soumis à la taxe d'épuration et/ou à la redevance cantonale
- Envoi de la facturation de la consommation de l'eau potable et des taxes y relatives

4.2 ACTIVITÉS 2022

2.2.1 ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Les heures effectuées par le personnel du service de l'eau se répartissent comme suit :



* Ce poste comprend notamment la formation professionnelle, la formation des nouveaux collaborateurs, le nettoyage des réservoirs et les manifestations.

Ce total de 5'698 heures représente 3.2 EPT. Le service n'a pas bénéficié de soutien par le biais de contrat ISP ou ORP durant l'année 2022.

Au niveau administratif, le service a effectué 1'003 heures durant l'exercice 2022. Sur ce total, 425 heures ont été consacrées à la gestion administrative des compteurs (mutation, notamment) et 336 heures à la facturation de l'eau potable et de la taxe d'épuration. Les 242 heures restantes ont quant à elles été effectuées pour de l'administration générale (séances, préparation et suivi du projet de nouveau règlement de l'eau, établissement de procédures, entretiens d'embauches, etc.)

Soutien à la vie locale

Lors de manifestations d'importance régionale, le service de l'eau est appelé à mettre en place des conduites d'alimentation provisoires.

Prestations fournies par le service en plus de ses attributions usuelles

Le service de l'eau effectue aussi des recherches de fuite sur les conduites d'eau potable pour les privés et apporte ainsi son expertise technique.

4.2.2 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2022

- Suivi de la fin du chantier de la nouvelle STEP à Noiraigue avec les différents corps de métiers
- Participation à l'élaboration du Plan Général d'alimentation en eau potable (PGA)

- Réparation de 61 fuites sur les conduites
- 54 sorties lors des services d'astreinte de piquet
- Changement d'une soixantaine de vannes / soupapes de retenue d'entrées d'immeubles
- Changement de 65 compteurs et pose de 18 nouveaux compteurs
- Suivi de mise en place de télégestion pour le réservoir du Sapelet, la STAP du Mont-de-Travers et la STAP des Cornées
- Nettoyage et désinfection des réservoirs de Plancemont, Emer-de-Vattel, Buttes et du Sapelet ainsi que de la STAP du Mont-de-Travers
- Finalisation du nouveau projet de règlement de l'eau en vue de sa validation en 2023
- Formation du nouveau personnel engagé en 2022
- Relevé des compteurs pour l'ensemble du territoire, sauf les villages de Couvet, Fleurier et Noiraigue qui ont été relevés par la SEVT. Cette tâche a représenté un total de 1'610 compteurs relevés par le service
- Gestion de la pénurie d'eau liée à la sécheresse estivale
- Nettoyage et manipulation de plus de 300 vannes de secteur
- Remplacement de 4 bornes d'hydrants

4.2.3 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Au 31 décembre 2022, l'effectif du personnel est le suivant :

Chef de service – Fontainier	1	EPT
Collaborateurs techniques	2.5	EPT
Collaboratrice spécialisée eaux	0.7	EPT

A noter que le service de voirie effectue les travaux liés à l'entretien des canaux égouts et des stations de pompage des EU.

4.2.4 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

L'année 2022 nous a une fois de plus rappelé à quel point l'eau est une ressource précieuse qui devient parfois limitée. Ces prochaines années pourraient malheureusement s'avérer aussi sèches que 2022. Le défi sera alors de trouver des solutions pour utiliser cette denrée de la manière la plus efficiente possible.

La réalisation des différentes mesures prévues dans le cadre de l'élaboration du PGA devrait permettre à la commune d'aller dans ce sens.

5. SERVICE DES BÂTIMENTS

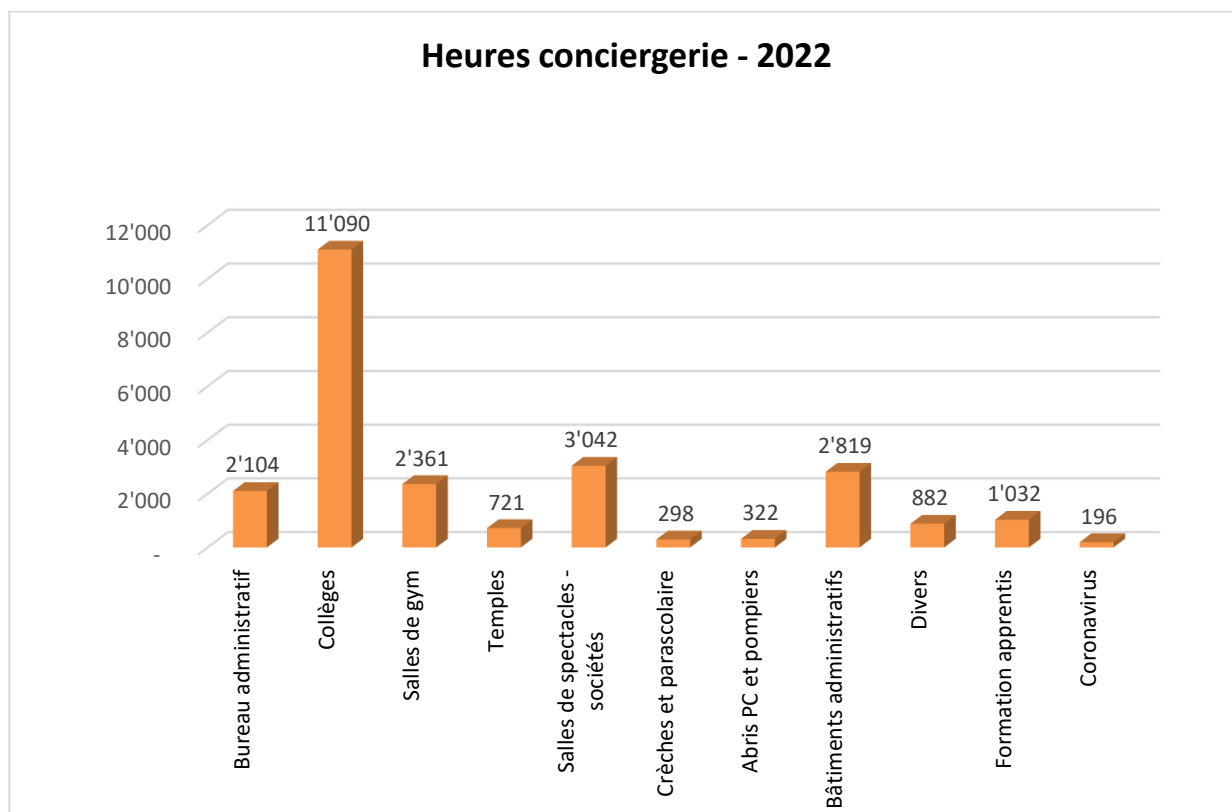
5.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine financier
- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine administratif
- Gestion et suivi de septante baux à loyer
- Gestion des annonces et visites des appartements
- Entretien et nettoyage des bâtiments
- Mise en place et gestion de la technique pour les séances du Conseil général
- Organisation et suivi des chantiers
- Etude et analyse énergétique des bâtiments

5.2 ACTIVITÉS 2022

5.2.1 ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Au niveau de la conciergerie, les heures effectuées sont réparties comme suit :



La totalité de ces heures représente 13.81 EPT, alors que le service est doté de 11.15 EPT. La différence est effectuée par les apprentis, le personnel rétribué à l'heure et les personnes en placement temporaire, ainsi que les TUP.

Les concierges du CSR et de l'école JJR Longereuse ne font pas partie de ces effectifs et dépendent du DTSC et du DJE.

Apprentissage d'agent d'exploitation

Au 31 décembre 2022, le DI compte quatre apprentis agents d'exploitation (un en 3^{ème} année, deux en 2^{ème} année et un en 1^{ère} année AFP), qui tournent sur les différents sites (voirie Fleurier, voirie Couvet, conciergerie Fleurier et conciergerie Couvet).

Soutien à la vie locale

Les bâtiments sont mis à la disposition des sociétés locales afin de leur apporter un soutien lors de leurs manifestations, pour l'organisation de leurs entraînements ou répétitions, ainsi que pour le stockage de leur matériel.

5.2.2 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2022

Le dicastère a travaillé sur les projets importants suivants :

- Suivi des travaux de restauration de l'église de Môtiers
- Fin des travaux de rénovation de la buvette de la Robella
- Préparation du dossier relatif à l'extension du collège de Longereuse
- Préparation du dossier relatif à la construction d'une nouvelle crèche à Couvet
- Préparation du dossier relatif au réaménagement du hangar du feu de Môtiers en vue d'y installer un parascolaire
- Préparation du dossier relatif au lancement d'une étude technique sur le bâtiment abritant actuellement le Lycée
- Raccordement de la caserne du feu et de l'abri PC au CAD de Couvet (préparation du dossier et suivi du chantier)
- Préparation de la vente de l'immeuble rue du Temple 9 à Travers
- Recherche de renseignements concernant plusieurs bâtiments en vue de l'établissement de certificats CECB (statistiques énergétiques, surfaces, etc.)
- Suivi de 32 avis de sinistre suite à la tempête de grêle du 28 juin 2021, représentant près de 350'000 francs de dégâts, avec plusieurs gros chantiers (réfection de la toiture du local du sel aux TP à Fleurier, réfection de la toiture de la salle de gymnastique des Bayards, réfection des toitures des sanitaires et de la réception du Camping, remplacement des stores et des plaques Eternit trouées de la salle de gymnastique de Belle-Roche)
- Mises en conformité OIBT de plusieurs bâtiments
- Pose de stores à Collège 2 à Couvet
- Remise à jour des locaux anciennement loués à la Fondation Qualité Fleurier à l'Hôtel de Ville de Fleurier
- Remplacement des luminaires extérieurs du bâtiment des TP à Fleurier
- Remise en état des pierres de façade de la Maison de l'Absinthe et réfection de l'étanchéité
- Remplacement de 4 fenêtres de toiture dans le bâtiment Route de Môtiers 4 à Boveresse
- Etude pour la pose de tôles en façade du garage de la Police cantonale au bâtiment du Grenier à Fleurier
- Goudronnage de la place devant le bâtiment des bûcherons à Clos-Pury 11 à Couvet
- Installations de compteurs électriques pour les installations du service des ambulances à Couvet
- Nettoyage du système de ventilation du temple de Fleurier
- Raccordement des eaux de pluies du collège de Môtiers au réseau PGEE
- Peinture d'une salle de classe au collège de Môtiers
- Remplacement du solde des fenêtres au collège de Travers
- Remplacement des parquets des salles de classe de l'école enfantine de Fleurier
- Dégazage de la citerne à mazout du collège de Buttes
- Remplacement des luminaires de la salle de gymnastique de Buttes

5.2.3 COMMISSIONS

La **commission des bâtiments** a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 20 janvier 2021. Sa composition est la suivante :

- M Yves Fatton (président)
- Mme Marie-France Vaucher (Verts)
- M. Jean-Noël Bovard (POP)
- M. Manfred Neuenschwander (Agora)
- M. Caryl Tüller (PLR)
- M. André Rosselet-Christ (UDC)
- M. Loris Vuilliomenet (PS)

La commission s'est réunie à deux reprises pour les dossiers du DI et a en outre participé aux séances organisées par le DTSC relatives au plan des énergies.

Le principal dossier traité par la CBAT en 2022 concerne la demande de crédit pour la rénovation d'un appartement au Collège des Bayards.

Le chef du dicastère a en outre participé aux séances de la copropriété du bâtiment d'espaceVal.

La direction du dicastère se réunit une fois par semaine avec le responsable technique conciergerie et bâtiments afin de faire le tour des différents problèmes à régler et pour la préparation de certains dossiers.

5.2.4 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

Au 31 décembre 2022, outre la direction du dicastère, l'effectif du personnel de conciergerie était le suivant :

Responsable technique conciergerie et bâtiments	1	EPT
Concierges	11.45	EPT

A noter que 1.2 EPT étaient en fonction au 31 décembre 2022 pour remplacer temporairement des collaborateurs absents pour raison de maladie. Au 1^{er} août, Le service a en outre récupéré 10 % du poste de travail attribué jusque-là au nettoyage et à l'entretien du Lycée.

En outre, les personnes rétribuées à l'heure ne font pas partie des EPT ci-dessus, de même que les quatre apprentis.

Durant toute l'année, le service a pu contribuer à la réinsertion de plusieurs personnes en placement ORP ou ISP. De plus, le partenariat mis en place depuis plusieurs années avec le service des migrations pour le placement de personnes en premier accueil au sein du service de conciergerie, à raison d'une dizaine de jours de travail par mois permet d'accueillir au sein du service plusieurs requérants d'asile.

5.2.5 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Les activités au sein des bâtiments communaux ont repris leur cours de façon normale après la période Covid. Les habitudes mises en place durant la pandémie, notamment en matière d'hygiène sont maintenues.

Par contre, au vu des craintes annoncées en 2022 par la Confédération quant aux risques d'une rupture de l'approvisionnement en énergie pour notre pays, notre commune a été contrainte de prendre des mesures d'économies. Ainsi, dès septembre 2022, plusieurs mesures ont été mises en place, consistant notamment à la limitation de la température à 20° C dans les locaux de l'administration et 17° C pour les salles de sport, les ateliers et sous-sols, limitation de la température de l'eau sanitaire à 60° C, extinction et si possible débranchement des appareils électriques durant la nuit et utilisation avec parcimonie de ceux-ci durant la journée. Ces mesures prises dès le mois d'octobre ont porté leurs fruits.

En effet, à titre d'exemple, des comparaisons ont été faites sur les mois de janvier et février des exercices 2022 et 2023 sur une douzaine de bâtiments communaux et les résultats sont édifiants.

Au niveau du gaz, la diminution de la consommation est de l'ordre de 20 % et au niveau de la consommation d'électricité, de 15 % environ.

Des gros projets, tels que la construction de l'extension de Longereuse ou la construction d'une nouvelle structure d'accueil à Couvet ont débuté ou sont sur le point de débuter et vont occuper le dicastère de

manière soutenue ces prochains mois. Parallèlement, il y aura lieu de travailler sur l'assainissement de plusieurs objets afin de respecter le plan des énergies et d'appliquer ainsi la nouvelle loi sur l'énergie.

Le service va dès lors devoir faire face à de nombreux défis ces prochaines années afin de respecter la législation et limiter les dépenses financières importantes. Un équilibre devra être trouvé.

6. CONCLUSIONS

Comme vous pouvez le constater à la lecture de ce rapport, le dicastère des infrastructures est fortement impliqué dans de nombreux domaines au sein de notre commune avec des missions variées et importantes. Grâce à un engagement fort et professionnel de chaque collaboratrice et collaborateur, il est possible de mener à bien durant toute l'année les obligations qui sont les nôtres.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

LE CHEF DE DICASTÈRE

Yves Fatton

RAPPORT DE GESTION DEFCOS

Val-de-Travers, le 3 mai 2023

Rapport de gestion du dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé pour l'exercice 2022



1 GÉNÉRALITÉS

1.1 INTRODUCTION

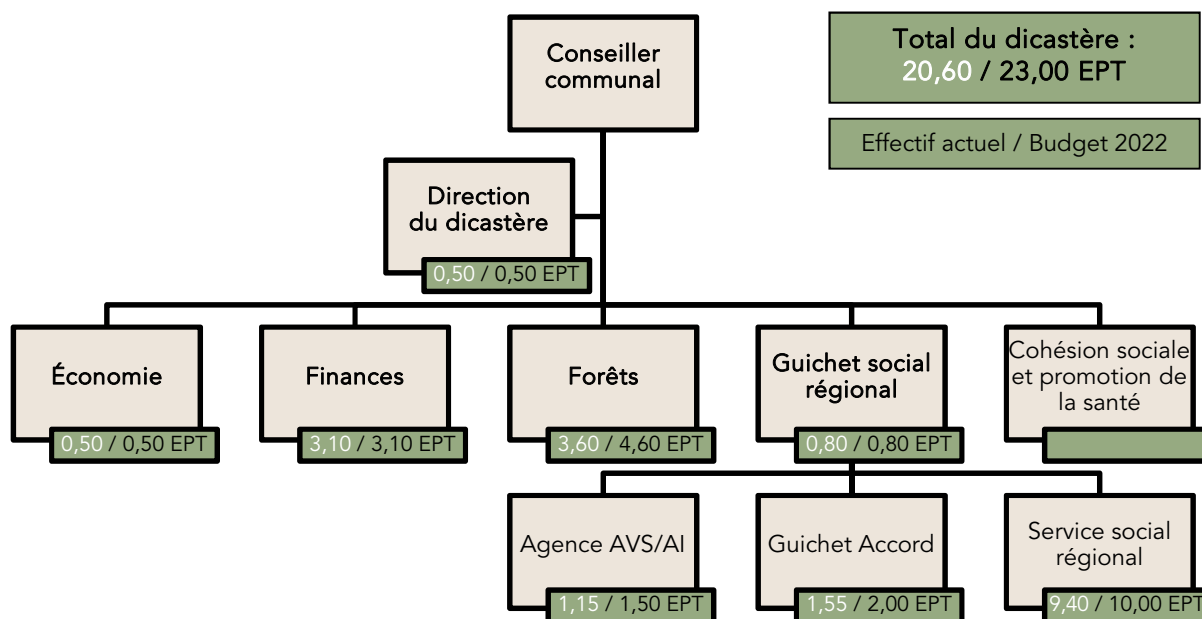
Le dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et, depuis le début de cette législature, de la santé a évolué au fil des ans. Sa structure se scinde en plusieurs parties opérationnelles distinctes. L'économie recoupe le développement économique, tourisme y compris, ainsi que l'agriculture ; les forêts, rattachés dans le nom du dicastère à l'économie, font l'objet d'un service à part entière. Les finances intègrent la gestion financière et la comptabilité. Le Guichet social régional (GSR), qui compte l'Agence AVS/AI, le Guichet ACCORD et le Service social, est régi par des dispositions cantonales et dispose d'une autonomie restreinte. Enfin, se trouvent sous la cohésion sociale et la santé les enjeux liés au vieillissement de la population, les liens avec différentes structures à caractère social actives à Val-de-Travers, les mesures de la promotion et la prévention de la santé, ainsi que les enjeux liés à la couverture sanitaire (hors ambulances).

1.2 ORGANIGRAMME

La nouvelle législature communale n'a pas induit de changement important dans l'organisation du dicastère, si ce n'est l'ajout du domaine de la santé.

La dotation de 0.8 EPT mentionnée au Guichet social régional concerne la direction de celui-ci. A relever que, comme pour les autres dicastères, le poste de conseiller communal n'est pas compté dans le total des EPT ; son temps de travail est réparti dans certaines entités administratives, dont la cohésion sociale et la promotion de la santé, d'où l'absence de dotation dans l'organigramme.





2 DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

2.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La direction de l'économie et des finances produit des prestations internes ou externes dans les domaines suivants :

- 1) Comptabilité
- 2) Gestion financière
- 3) Gestion des risques et assurance qualité
- 4) Impôts
- 5) Développement économique
- 6) Développement touristique
- 7) Agriculture
- 8) Direction de la sylviculture
- 9) Direction de la cohésion sociale
- 10) Direction de la santé

Le service est localisé au 1^{er} étage du bâtiment sis rue des Collèges 2, à Couvet.

2.2 COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

En matière financière, il n'existe aucune commission du Conseil communal, dès lors que la **commission de gestion et des finances** (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. En plus de délivrer des préavis à l'intention du Conseil général, la CGF joue également un rôle consultatif envers le Conseil communal.

En 2022, la CGF est restée sous la présidence de Malo Bortoloni (PLR) et la vice-présidence de Jean-Marc Hirschy (PS) jusqu'à l'automne, avant que les rôles ne s'inversent. Les autres membres ont été : Sarah Fuchs-Rota (PS), Alexandre Iseppi (PLR), Emil Margot (PS), Niels Rosselet-Christ (UDC), Céline Rufener Eschler (PLR), Roland Schorderet (PLR) et Philippe Vaucher (POP). La CGF a siégé à six reprises.

Compte tenu des enjeux financiers auxquels la Commune fait face et afin d'intégrer aux réflexions du Conseil communal l'ensemble des partis représentés au Conseil général, une **commission budgétaire** (CBUD) a été créée de manière temporaire. Outre les membres de la CGF, celle-ci était composée de

Vincent Casaubon (PVL), Thierry Ray (Agora) et Sergio Santiago (Verts). La CBUD s'est réunie à sept reprises, passant notamment en revue le fonctionnement de l'ensemble des dicastères et services, en présence des responsables de ceux-ci.

Afin d'appuyer le Conseil communal dans l'affermage des parcelles agricoles, le chef du DEFCOS préside la **commission d'attribution des terres agricoles** (CATA), composée de représentant·e·s du Conseil général, soit Christiane Barbey (UDC), Sébastien Burri (PLR), Fabienne Robert-Nicoud (PS) et Philippe Vaucher (POP). Les préposés agricoles du Val-de-Travers, Jean-Pierre Duvanel et Gérard Stämpfli, prennent part aux séances en qualité d'experts, sans droit de vote. Les attributions décidées en 2022 sont présentées en page 8 de ce rapport. Le chef de dicastère peut également compter sur une **commission consultative sur les questions agricoles**, laquelle n'a pas été réunie en 2022.

En matière de développement touristique, le dicastère organise quatre fois par année des rencontres à l'enseigne de la **Table ronde touristique**, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois. Du côté de la sylviculture, il existe une **commission forestière d'arrondissement**, dont les attributions sont déterminées par la législation cantonale et dans laquelle siège le chef de dicastère.

Sur un **plan politique**, le chef du DEFCOS assume par ailleurs la présidence de l'Association Région Val-de-Travers (ARVT). Il siège en outre dans le conseil d'administration d'objectif:ne (anciennement RUN) et dans le comité de l'Association des communes neuchâteloises, qu'il préside depuis 2016. Il représente aussi la région au bureau de l'Aire de Proximité Mont d'Or-Chasseron, espace de travail franco-suisse dans le cadre de la CTJ (Conférence trans-jurassienne). Il participe aux rencontres de la Conférence des directeurs communaux (CDC) Economie et finances, de la CDC Social et de la CDC Santé, entités de l'Association des communes neuchâteloises, ainsi qu'au Conseil des autorités d'action sociale.

Le chef de dicastère siège également en tant que membre ou invité au sein des conseils ou comités des entités suivantes, relevant :

- de l'**économie** : Association du Réseau des Fleurons, Conseil de l'emploi, Commission consultative cantonale sur le logement, Fédération du Transjuralpin, Fondation Qualité Fleurier, Fondation pour le patrimoine et les savoir-faire horlogers du Val-de-Travers, Musée régional du Val-de-Travers, Microcity, SCC Le Foyer ;
- de la **cohésion sociale** : Association Barak, CNIP (Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle), CORA, Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs, JobService, OSEO Neuchâtel ;
- de l'**agriculture** : Abattoir régional des Ponts-de-Martel ;
- de la **sylviculture** : Commission forestière d'arrondissement, Commission forestière cantonale, Commission cantonale pour la protection de la nature, Forêt Neuchâtel, Lignum ;
- du **tourisme** : Destination Val-de-Travers, Fondation Champ-du-Moulin, Hôtel de l'Aigle SA, Jura&Trois-lacs, Maison de l'Absinthe, Navistra SA, Pays de l'absinthe, Sauver La Robella, TBRC, Tourisme neuchâtelois.

2.3 ACTIVITÉS 2022

2.3.1 COMPTABILITÉ

Les missions de la comptabilité sont de la responsabilité de l'entier des services. Au sein de la commune, les tâches financières sont réparties entre celles qui exigent des compétences techniques et dont l'optimisation passe par la rationalisation, et celles qui sont d'ordre stratégique et qui doivent se trouver entre les mains des différents services. Ainsi pour les factures entrantes, le contrôle du bien-fondé des factures et le choix de l'imputation comptable sont faits par les services. Le contrôle de la forme, le scannage, la saisie et le paiement sont réalisés par le service de la comptabilité.

En 2022, la comptabilité *fournisseurs* a traité 9'113 factures pour un montant total de 49,5 millions de francs. Hormis les salaires, la quasi-totalité des paiements communaux passe par le programme fournisseur de l'application Abacus.

L'émission de factures par la commune procède d'une logique similaire : la création des factures est effectuée par les services eux-mêmes, qui les vérifient et les valident. La comptabilité est ensuite avisée

de l'opération. Pour un peu moins de la moitié des factures, le service procède à l'impression et à l'expédition. Les grandes quantités, telles que les taxes de déchets, les factures d'eau ou les taxes de chiens, sont imprimées et mises sous pli par le centre éditique de l'Etat de Neuchâtel.

Elargie en 2020 aux personnes physiques, la facturation de l'impôt foncier a été effectuée pendant deux ans par notre commune ; en 2022, elle s'est faite au travers du bordereau unique, géré par le Canton, pour les personnes physiques. Outre la facturation de l'impôt foncier des personnes morales, la commune a également géré les corrections des années 2020 et 2021.

Le service comptable a pris en charge l'an dernier 26'709 factures, qui se répartissent comme suit :

10'673	Taxes déchets ménages (base et poids)
5'650	Vente d'eau et taxe d'épuration
1'961	Accueil parascolaire
1'608	Taxes déchets entreprises (base et poids)
1'472	Accueil préscolaire
240	Taxes pour les structures d'accueil
1'794	Interventions des ambulances
874	Taxes de chiens
896	Locations (locatifs, champs, jardins, etc.)
204	Environnement et aménagement du territoire
199	Contrôle des habitants
223	Travaux publics
196	Service de la sécurité
129	espaceVAL divers
185	Chauffages à distance
107	Forêts
169	Impôt foncier
129	Autres

La Commune permet de recevoir toutes ces factures au format électronique, sauf lorsqu'elles sont accompagnées d'une annexe. L'an dernier, 2'486 e-factures ont été émises (1'909 en 2021). Cela correspond à 9.30% du total mentionné ci-dessus, taux en augmentation.

Il existe encore des factures qui ne figurent pas dans le récapitulatif précédent, car elles sont directement éditées et envoyées par les services. Il s'agit des factures :

- pour des locations de salles ou d'infrastructures sportives, qui sont éditées et envoyées par la centrale des réservations située à espaceVAL ;
- de prestations d'espaceVAL, qui sont émises directement par celui-ci ;
- de l'école (camps, participations à l'économie familiale, etc.), qui sont établies directement par le secrétariat de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau.

Dans ces trois cas, une passerelle permet ensuite au service comptable d'intégrer automatiquement toutes les informations dans les comptes de façon à produire en temps réel l'information financière, et suivre par ailleurs le paiement des factures par leurs destinataires.

La comptabilité *débiteurs* se charge de suivre les encaissements et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-paiement.

La comptabilité communale a fonctionné en outre à titre fiduciaire pour la tenue de comptabilités externes, soit :

- CCBB SA (chaudière du réseau de chauffage à bois des Bayards) ;
- copropriété d'espaceVAL.

Le chef du service des finances participe par ailleurs au comité de pilotage pour la coordination dans le canton du Modèle comptable suisse harmonisé (MCH2).

2.3.2 GESTION FINANCIÈRE

Outre les projets ponctuels, le calendrier de la gestion financière comprend des activités qui se pilotent comme des projets. C'est le cas de la planification financière, de l'élaboration du budget ou de l'organisation des opérations de bouclement. Ce domaine recouvre aussi des activités plus régulières.

- Gestion de la trésorerie et de la dette

Les besoins en matière de liquidités sont très fluctuants tout au long de l'année. Le service doit s'assurer que la commune dispose en permanence de la trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations.

Compte tenu de la hausse et de la forte variabilité des taux d'intérêt, le service essaie d'avoir une planification de la trésorerie la plus fiable possible en fonction des nombreuses contraintes, notamment la fluctuation de l'encaissement des recettes fiscales. Ainsi, l'objectif prioritaire est la limitation du risque de taux à court, moyen et long termes. Le rapport aux comptes présente les chiffres de cette démarche.

Sur le plan de l'administration des comptes de trésorerie, relevons que la commune tient :

- 15 caisses : la caisse principale, les caisses d'espaceVAL et de la piscine des Combes, la caisse du contrôle des habitants, ainsi que sept petites caisses dans différents services (les *caisses du café* ne sont pas portées en comptabilité, la commune n'assumant aucune responsabilité sur ces fonds).
- Un compte postal, auquel s'ajoute un compte situé hors comptabilité en tant que *caisse du café* sous la responsabilité du service concerné.
- Deux comptes à la Banque cantonale neuchâteloise.
- Un compte à l'UBS et un à la Banque cantonale de Genève, liés à des emprunts.
- Un compte sociétaire et un compte courant à la Raiffeisen.

Relevons que les comptes du Guichet social régional ne figurent pas au bilan communal.

- Suivi financier et maîtrise budgétaire

Cette tâche est d'abord de la responsabilité de chacun au sein de l'administration communale. Elle se déroule au quotidien par le respect des procédures selon lesquelles chaque facture doit être visée à la fois par le service concerné et par le conseiller communal dont il dépend.

La surveillance est en partie accomplie par des contrôles de routine. Elle l'est également par la mise à disposition d'accès au programme Abacus, notre système comptable. Les responsables financiers, en principe les chef·e·s de service et secrétaires de direction, peuvent ainsi accéder en tout temps aux comptes qui les concernent. C'est l'application du principe de répartition des responsabilités : le stratégique aux services, le technique à la comptabilité.

Dans le domaine du contrôle, le DEFCOS intervient également en vérifiant, voire en rédigeant, les paragraphes des rapports relatifs aux implications financières et au respect des mécanismes de maîtrise des finances des demandes de crédit au Conseil général. Il supervise et complète toutes les demandes de crédit au Conseil communal, qu'il s'agisse de dépenses ponctuelles ou de dépassements budgétaires.

- Soutien aux autres dicastères

Le dicastère des finances, dans son rôle transversal, est à disposition des autres dicastères pour les appuyer dans les aspects financiers de leurs projets.

2.3.3 GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

- Assurances-choses

Le DEFCOS centralise la gestion des assurances-choses, les assurances de personnes étant gérées par le service des ressources humaines. Les polices sont gérées en direct avec les compagnies, sans passer par un courtier. Dans le domaine des assurances, l'activité courante s'est pour l'essentiel limitée à la tenue à jour des inventaires.

En 2022, nous avons dû ouvrir un seul cas en matière de protection juridique ; le dossier est en cours. Deux dossiers antérieurs restent ouverts, l'un en responsabilité civile, l'autre en matière de protection juridique. Par ailleurs, un sinistre en lien avec les orages de grêle de l'été 2021 n'a pas encore été clôturé.

La couverture d'assurance en fonction de l'évolution de l'organisation communale n'a pas fait l'objet de modifications d'importance. La police d'assurance « véhicules à moteur flottes » a été renouvelée en fin d'année aux mêmes conditions que préalablement.

- **Système de contrôle interne**

Le système de contrôle interne (SCI) « *recouvre l'ensemble des activités, méthodes et mesures qui servent à garantir un déroulement conforme et efficace de l'activité des unités administratives* » (règlement communal des finances, art. 6.1). La loi cantonale impose la formalisation du SCI sur le plan des finances. Il s'agit de prendre les mesures permettant de :

- protéger la fortune de la Commune ;
- garantir l'utilisation adéquate des fonds conformément aux principes de la légalité, de l'urgence et de l'emploi efficace et économe des fonds ;
- prévenir ou déceler des erreurs et des irrégularités dans la tenue des comptes ;
- garantir la régularité de la tenue des comptes et la fiabilité des rapports.

Concrètement, l'élaboration du manuel a identifié 39 risques ; ceux-ci sont maîtrisés par 99 contrôles ou procédures internes. Aux indicateurs comptables présentés en annexe aux comptes annuels, nous avons ainsi ajouté divers indicateurs, détaillés ci-dessous. Concernant ceux relatifs au risque de manque de liquidités (premier tableau), moins bons que pour les années précédentes, il convient de préciser d'emblée que cette situation découle d'un recours plus conséquent aux emprunts à court terme en 2022.

Des indicateurs qui renseignent sur le risque d'illiquidité

Indicateur	Signification	Idéal	2020	2021	2022
Cash ratio	Part des dettes à court terme que la commune peut rembourser avec ses liquidités actuelles	>25%	28,1%	25,4%	14,8%
Quick ratio	Part des dettes à court terme que la commune pourrait rembourser en recouvrant toutes ses créances et en utilisant toutes ses liquidités	>100%	114,8%	121,6%	97,5%
Current ratio	Part des dettes à court terme et des provisions que la commune pourrait rembourser en liquidant son patrimoine financier	>200%	175,3%	189,6%	155,5%

Des indicateurs qui renseignent sur le fonctionnement du service

Indicateur	Rythme du contrôle	Moyenne 2021	Moyenne 2022
Factures fournisseurs : délai moyen entre la date de facture et la date de paiement	Mensuel	27,4 jours	27,4 jours
Factures débiteurs : délai moyen entre la validation d'une facture et son traitement par le service de la comptabilité	Hebdomadaire	1 jour	< 1,5 jour
Débiteurs : pourcentage de débiteurs pour lesquels l'encaissement prend plus de 90 jours	Mensuel	5,33%	4,58%
Contrôle budgétaire	Mensuel	16 avis	20 avis
Respect de la sphère de responsabilité comptable par les services	Mensuel	7 corrections	1 correction

Respect des crédits d'investissement	Mensuel	1 écart 4 corrections	1 écart 1 correction
Demande de paiement des subventions promises	Trimestriel	0 oubli	0 oubli

Durant l'année 2022, les vérifications du système de contrôle interne ont confirmé que les processus comptables continuent de fonctionner à satisfaction dans la commune de Val-de-Travers.

- Impôts

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique, à l'exception de l'impôt foncier sur les personnes morales (cf. 2.3.1). Le DEFCOS se charge également de faire taxer l'impôt des personnes qui partent à l'étranger ; nous en avons compté 26 en 2022. L'encaissement ou le remboursement de cet impôt a été repris partiellement par le service de perception de l'Etat courant 2022. Une nouvelle procédure entrera en vigueur en 2023, puisque le service de la perception se chargera de la totalité des encaissements ou remboursements des départs à l'étranger.

Le canton sollicite également la commune lors de demandes de remises d'impôt, qui présentent les statistiques suivantes pour l'année écoulée :

Dossiers traités	Préavis du service cantonal	Préavis communal	Décision du chef de département	Montant total remis
1	1 positif	1 positif	1 remise	Fr. 550.75

Pour le surplus, les tâches liées à l'impôt communal relèvent plutôt du suivi. Le canton établit des tableaux de bord mensuels sur la taxation fiscale, ceci tant pour les personnes physiques que morales. De tels tableaux sont également dressés pour la répartition du fonds des personnes morales. A partir du mois d'avril, le chef de dicastère reçoit mensuellement le résultat du suivi des impôts communaux et en informe régulièrement le Conseil communal.

Le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes détaille l'évolution des impôts directs ; nous ne nous étendrons pas ici sur le sujet.

Au chapitre des impôts, le service est par ailleurs responsable de valider la capacité contributive des parents domiciliés à Val-de-Travers pour le calcul du tarif de l'accueil des enfants (structures d'accueil préscolaire et parascolaire, ainsi qu'accueil familial de jour).

Le DEFCOS assure finalement lui-même la perception de la taxe des chiens. En 2022, son montant est passé de 90 francs à 120 francs tel qu'arrêté fin 2021. Cet impôt a rapporté 125'970 francs l'an dernier ; de cette somme, 32'370 francs ont été reversés à l'Etat. 1'022 taxes entières ont été facturées ; s'y ajoutent 40 demi-taxes pour les chiens décédés ou cédés durant le premier semestre et quatre demi-taxes pour des chiens nés au 1^{er} semestre 2022 ou adoptés durant le 2^{ème} semestre. Quelques taxes 2021 ont été facturées en 2022 à cause d'annonces tardives, tandis que d'autres ont dû être remboursées quand le décès n'avait pas été annoncé avant la facturation de la taxe. Quatorze chiens stationnés sur le territoire communal sont exonérés de la taxe en vertu du règlement communal en la matière.

2.3.4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de développement économique, le rôle de la Commune est centré sur l'appui aux projets d'implantation et de développement d'entreprises, le réseautage public-privé et interentreprises, ainsi que les démarches de promotion, prospection et valorisation s'inscrivant en complémentarité des missions assumées par l'Etat.

Le travail effectué dans ce secteur repose principalement sur la chargée de mission à l'économie (poste à 50%) et le chef de dicastère, avec l'appui du secrétariat du DEFCOS.

Mentionnés dans le rapport de gestion précédent, les échanges avec Jacot Chocolatier se sont poursuivis en vue de l'ouverture d'une maison dédiée à la « haute chocolaterie » à Môtiers, dans les murs – désormais en travaux – de l'ancienne grange des Six-Communes. Un autre projet a vu le jour avec l'intention de la

maison Voutilainen d'acquérir l'ancienne école d'horlogerie de Fleurier, sise rue Daniel-Jeanrichard 4, afin d'y déployer notamment des activités de guillochage ; il devrait aboutir dans le courant de l'année 2023.

L'accompagnement des actions en faveur de l'économie de proximité a été maintenu, avec la satisfaction de voir le succès du Val', la « monnaie locale » du Val-de-Travers portée par l'association Val'Action, être confirmé auprès des entreprises régionales notamment, qui y recourent de plus en plus lorsqu'il s'agit d'offrir des cadeaux à leur personnel. Après deux années d'interruption, le *Coctail des entreprises* a pu à nouveau être organisé au printemps, avec le soutien confirmé de la Banque cantonale neuchâteloise et une fréquentation toujours réjouissante. En collaboration avec les principales entreprises horlogères et les boulangeries locales, le *Pain des horlogers* a été proposé lors de chaque changement d'heure.

Tant le chef de dicastère que la chargée de mission (qui consacre une part variable de son temps aux actions de communication et de promotion pilotées par la chancellerie) ont été impliqués dans les travaux liés à la promotion de la domiciliation, qui se sont concrétisés en 2022 par une action envers le public des futur-e-s retraité-e-s (voir à ce sujet le rapport de gestion du DAPP, qui en assure le pilotage).

2.3.5 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Commune, principalement par le chef de dicastère, assume un rôle de coordination entre les acteurs du tourisme régional, en organisant les rencontres de la *Table ronde touristique* avec Tourisme neuchâtelois, en s'impliquant au sein du comité de ce dernier, ainsi que dans ceux de Destination Val-de-Travers et de l'association Pays de l'absinthe, associations auxquelles elle apporte également un soutien financier.

Dans le domaine touristique, le principal projet porté par les acteurs locaux, en lien avec la Commune, reste celui de Destination Val-de-Travers. Portant sur la structuration et la professionnalisation des réseaux thématiques déterminés par l'association, cette action soutenue par la Confédération (au travers du programme Innotour) et le Canton continue de s'inscrire dans un contexte positif, marqué par des chiffres réjouissants sur le plan touristique pour notre région.

Le chef de dicastère est resté impliqué dans l'élaboration d'un plan de mobilité pour les secteurs Creux du Van – Gorges de l'Areuse, par la présidence d'un comité de pilotage réunissant les cantons de Neuchâtel et Vaud, ainsi que les différentes communes concernées. Malgré les attentes, ce plan n'a pas pu être concrétisé en 2022 ; plusieurs options ont toutefois été prises, qui demandent encore à être confirmées.

Rappelons pour conclure que la Commune détient plusieurs structures à vocation touristique, tels qu'espaceVAL et la piscine des Combes, le camping du Val-de-Travers situé à Fleurier (lequel a vu sa fréquentation fortement augmenter ces dernières années) ou encore différents parcours didactiques en milieu naturel ou bâti.

2.3.6 AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

En matière agricole, les implications de la Commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

L'année n'a pas connu d'événements particuliers dans ce domaine. En matière d'affermage des terres communales, quelques changements sont à signaler, découlant pour certains de la fin d'activité de M. Pascal Cudré-Mauroux ; après consultation de la commission d'attribution, les parcelles libérées ont été remises en fin d'année à MM. Jérémy et Jean-François Emery, ainsi qu'à M. Yann Duvanel. Ce dernier s'était précédemment vu remettre les terrains exploités par M. Marc Duvanel, dont il a repris le domaine. Quelques ajustements de surface ont par ailleurs été effectués, notamment en lien avec les travaux menés à Môtiers sur l'Areuse et ses affluents. A fin 2022, la situation par fermier était telle que présentée en page suivante (sans tenir compte des rares parcelles exploitées à bien-plaire).

RAPPORT DE GESTION

Lieu	Exploitant-e-s	SAU (a)	Fermage
Boveresse, Couvet, Travers	Daniel & Claude-Alain Dreyer	2'101.30	9'093.00
Môtiers et Fleurier	Bernard & Fabrice Menoud	1'034.70	5'347.00
Boveresse et Fleurier	Stéphane Perret	1'473.70	5'267.00
Môtiers	Pascal Montandon	1'083.90	5'019.00
Boveresse	Beat Schmidlin	870.40	4'552.00
Les Bayards	Nicolas Keller	2'439.60	3'928.00
Fleurier	Pascal Thiébaud	1'493.90	3'711.00
Môtiers	Eric Schopfer	758.30	3'448.00
Couvet	Gerard & Jean-Marie Stampfli	700.40	3'384.00
Les Bayards	Pierre-André Hainard	1'955.60	3'198.00
Couvet	Meieli & Max Henri Monnier	651.30	2'477.00
Saint-Sulpice	Walter Erb	1'334.20	2'398.00
Les Bayards	Alain Jeannin	1'442.80	2'323.00
Les Bayards	Thierry Fatton	1'424.90	2'216.00
Buttes	Joëlle Maire	637.10	1'890.00
Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	367.60	1'123.00
Les Bayards	Pascal Staehli	998.20	1'607.00
Travers et Couvet	Jean-Pierre Duvanel	316.30	1'581.00
Travers	François & Raphael Beck	295.60	1'573.00
Couvet	Jâmes Yann Duvanel	466.90	1'567.00
Fleurier et Noiraigue	David & Alex & Lukas Eschler	416.80	1'558.00
Les Bayards	Arnaud Cand	1'083.40	1'517.00
Buttes	Jean-Daniel Erb	518.70	1'466.00
Môtiers	Charles Thiébaud	298.80	1'383.00
Les Bayards	Jean-Paul Chédel	849.80	1'368.00
Les Bayards	Daniel Favre	806.10	1'298.00
Boveresse	André Rosselet	498.30	1'287.00
Noiraigue	Félix Derendinger	351.30	1'215.00
Saint-Sulpice	Patrick Schlub	416.60	991.00
Travers	Nicole Hugi & Rudolf Hauri, par M. Rudolf Hauri	171.60	885.00
Les Bayards	Daryl Jeanneret	631.30	884.00
Fleurier	Eve Chédel	630.00	882.00
Les Bayards	Alain Kaenel	496.40	695.00
Môtiers	Loïc Frey	204.20	695.00
Les Verrières et Les Bayards	Jean-François Roux	194.80	663.00
Les Bayards	Marlène Guenat & Gérald Jeannin	438.90	615.00
Fleurier	Simon Eschler	214.00	554.00
Noiraigue	Gilles Dénervaud	98.80	525.00
Couvet	Loïc Blanchet	112.10	415.00
Les Bayards	Daniel Gerber	128.50	380.00
Travers	Robert-André Pellaton	69.00	367.00
Couvet	Emery Jean-François & Jérémy	79.60	310.00
Couvet	Raphaël Leuba	84.20	286.00
Boveresse	Pierre Pellaton	112.80	175.00
Buttes	Christian Jeanneret	33.30	154.00
Boveresse	Christine Robert-Nicoud	35.50	121.00
Travers et Môtiers	Sylvain Grisel	17.90	95.00
Travers	Marilyn & Michel Bettex	54.60	76.00
Buttes	Maude Zurcher	25.00	74.00
Travers	Jean-François Pellaton	12.90	46.00
Couvet	Robert Leu & Gabriel Eidam	20.70	40.20
Saint-Sulpice et Les Bayards	Olivier Currit	20.20	28.00
		30'972.8	
	Total		0 86'750.20

La situation des domaines n'a quant à elle pas connu de changement l'an dernier :

Domaine	Lieu	Exploitant-e-s	SAU (a)	Fermage
Robella	Buttes	Claire-Lise & Jean-Bernard Staehli	4'730.40	15'930.00
Les Oeuillons	Noiraigue	Stéphane Opper	1'132.70	10'180.00
Prise-Cosandier	Buttes	Christian Jeanneret	1'606.10	4'372.00
Riau	Môtiers	Eric Schopfer	1'227.80	2'820.00
Longeaigue	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	605.50	2'383.00
Total			9'302.50	35'685.00

Sur le plan des drainages agricoles, conformément au règlement communal, la Commune a effectué des travaux de curage et de rénovation sur une parcelle communale à Môtiers et pris en charge des travaux menés à Travers sur terrain privé conformément à des dispositions prises par le passé. Elle a également subventionné des travaux d'amélioration réalisés sur plusieurs parcelles contiguës à Couvet.

2.3.7 DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Le DEFCOS joue un rôle de direction administrative envers le service forestier et l'équipe forestière ; cela recouvre des tâches de coordination, de représentation et d'appui. Au niveau administratif, il établit les factures de vente de bois et de prestations de l'équipe. Il assure également l'administration et une partie de la logistique des événements organisés par le service forestier, soit principalement la *Journée des naissances* (cf. point 3.3.3 ci-dessous). Le DEFCOS est par ailleurs impliqué dans la préparation et le suivi des décisions du chef de dicastère, qui a notamment la compétence d'attribuer, sur proposition du service forestier, les travaux de façonnage et de débardage, ainsi que les ventes des bois.

2.3.8 DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

Les principales tâches effectuées dans ce domaine consistent en la supervision, par le chef de dicastère, du Guichet social régional (GSR), dont les activités sont présentées plus bas. Elles impliquent de ce fait une participation au Conseil de la facture sociale et à la CDC Social (Association des communes neuchâteloises). Le chef de dicastère représente par ailleurs la Commune au sein de diverses entités, répertoriées au point 2.2 ci-dessus, accompagnant certaines d'entre elles dans leurs projets et leurs réflexions.

Après être intervenu, par des soutiens, auprès de différents acteurs de terrain pendant la période de pandémie de covid-19, la direction du dicastère a suivi et accompagné certaines actions déployées en faveur des réfugié·e·s ukrainien·ne·s. Un travail de coordination des informations a été réalisé au travers du site internet communal notamment et un soutien financier a été octroyé à l'association Panier solidaire pour sa distribution d'aide alimentaire.

2.3.9 DIRECTION DE LA SANTÉ

La direction de la santé porte essentiellement sur les actions de prévention et de promotion, ainsi que sur les enjeux en matière de couverture sanitaire (la gestion des ambulances restant affectée au dicastère de l'administration et de la protection de la population). En réponse à un appel à projets lancé par le service cantonal de la santé publique, le DEFCOS, en lien avec le DTSC, a obtenu un soutien financier pour la couverture partielle de la pataugeoire de la piscine des Combes par des voiles d'ombrage.

2.3.10 SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le DEFCOS participe à la vie locale par les manifestations qu'il organise lui-même dans le cadre de la promotion économique, soit le *Cocktail des entreprises* et la coordination du *Pain des horlogers*. En lien avec le DTSC, il contribue également à l'organisation de la *Fête des voisins*.

2.3.11 PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Les différentes tâches du DEFCOS englobent des activités très diverses. Aucune prestation délivrée par le service ne s'écarte des missions qui lui sont reconnues, lesquelles s'étendent parfois à des dossiers relevant d'autres dicastères.

2.3.12 EFFECTIF DU PERSONNEL (ÉVOLUTIONS PRINCIPALES)

L'effectif de la direction du dicastère, de l'économie et des finances est resté stable en 2022 dans sa dotation ; la diminution de l'effectif de la comptabilité au cours des deux exercices précédents (baisses successives de 0.10 EPT) a été éprouvée et le service fonctionne à satisfaction. La dotation à fin 2022 était la suivante :

- un chef du service des finances (100%) ;
- une cheffe comptable (70%) ;
- deux comptables (80% et 60%) ;
- une collaboratrice administrative (50%) ;
- une chargée de mission à l'économie (50%) ;
- un apprenti.

2.4 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2022¹

2.4.1 COMPTABILITÉ

De premières démarches ont été prises pour passer à un système de gestion électronique des poursuites ; la bascule est prévue pour 2023. Des réflexions ont par ailleurs été initiées au sujet de la gestion des actes de défaut de biens, laquelle pourrait être déléguée au Canton.

Sur un plan plus technique, le logiciel de facturation de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau a changé. Bien que les factures restent générées par le cercle scolaire, le nouveau système permet de faire un lien avec le logiciel comptable Abacus afin d'assurer un meilleur suivi par notre service.

2.4.2 GESTION FINANCIÈRE

Aucun élément particulier n'est à relever dans ce domaine, si ce n'est, tel qu'évoqué notamment dans le rapport à l'appui des comptes, une gestion des emprunts demandant une attention accrue en fonction de l'évolution du marché des capitaux.

2.4.3 GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

Sur l'initiative du chef du service financier de l'Etat, une réflexion a été ouverte quant à d'éventuelles synergies en matière d'assurances notamment.

2.4.4 AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

Le DEFCOS est venu en appui du DTSC dans les chantiers relatifs à l'Areuse et ses affluents à Môtiers, en regard de leur impact sur les terres agricoles.

2.5 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'EXERCICE 2021

La situation à la tête du dicastère est bonne ; l'équipe fonctionne bien, la structure du service est adaptée aux missions qui sont les siennes. L'état de situation pour le service forestier et le Guichet social régional est présenté dans les pages suivantes.

¹ Ne sont relevés ici que les projets particuliers n'étant pas mentionnés dans les autres sections du rapport de gestion du dicastère.

3 SERVICE FORESTIER

3.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La forêt communale de Val-de-Travers, forte de ses neuf domaines et de ses 2'200 hectares, est unique au monde. Elle est visitée régulièrement par des forestiers et des propriétaires venant de pays différents. Son modèle mis en place en 1881 par l'ingénieur forestier Henri Biolley a fait ses preuves et la forêt jardinée continue à démontrer sa pertinence 141 ans plus tard. Tant dans les domaines de la production de bois, de la protection de la population et des infrastructures, de la biodiversité que dans celui du délassément qu'elle procure, la forêt vallonnière est toujours aujourd'hui à la pointe de la technologie sylvicole. Ses principes de durabilité, de stabilité de l'écosystème, de régularité de la production des produits ligneux et des prestations immatérielles fournies attestent, en effet, que nous pouvons continuer à gérer ce patrimoine dans le sens et l'esprit insufflés par Henri Biolley.

C'est l'héritage de cet important patrimoine boisé que notre service a aujourd'hui la mission de gérer. Il y intervient en veillant à maintenir les valeurs énumérées ci-dessus afin que ce patrimoine continue d'assurer ses fonctions fondamentales. Nous nous devons de transmettre aux générations suivantes, tant pour la nature que pour la société, des forêts stables et dans le meilleur état de santé possible.

Entretenir la forêt, c'est couper des arbres pour la maintenir en bonne santé et permettre son renouvellement. Cependant les conditions d'aujourd'hui ont changé, notamment en regard du dérèglement climatique qui provoque des événements naturels conséquents, comme de longues périodes sèches, des déficits hydriques, des coups de vents violents et fréquents, des neiges lourdes. Les effets sur la forêt sont directs, malgré l'extrême capacité de résilience de celle-ci ; les expériences du passé et d'aujourd'hui guident nos actions, que nous interrogeons en permanence. En juin 2021, un violent orage de grêle a frappé une partie des domaines des Bayards sur une centaine d'hectares et plus modestement les domaines de Buttes et Saint-Sulpice. De mémoire d'anciens forestiers, nos forêts n'avaient jamais connu un événement similaire. Là aussi, une attention toute particulière est portée aux arbres atteints ; de nombreux arbres ont dû être abattus, d'autres devront l'être encore, car la quantité de feuillage (aiguilles) a été réduite parfois à moins de 10% de la masse verte du houppier. L'été 2022 chaud et surtout très sec a eu raison de milliers d'arbres déjà affaiblis. La récolte forcée de bois chablis (sec, bostryché, déperissant) a été très importante au cours de l'année 2022, à tel point que certaines parties de forêt se sont complètement transformées. Le prélèvement d'arbres de futaie dans ces endroit-là était supérieur à cinquante pour cent du matériel sur pied.

3.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'existe pas de commission forestière communale. Par contre, la loi cantonale sur les forêts institue une commission forestière par arrondissement. Celle du Val-de-Travers se compose de neuf membres représentant les autorités suivantes : Département cantonal du développement territorial et de l'environnement (1 commissaire), Commune de Val-de-Travers (3), Commune de La Côte-aux-Fées (1), Commune des Verrières (1), forêts privées (3).

Le chef de dicastère occupe l'un des trois sièges dévolus à la Commune, les deux autres revenant à des représentants du Conseil général.

Cette commission a trois tâches essentielles : veiller à l'application de la loi et de ses dispositions d'exécution ; préavisier la nomination de l'ingénieur forestier d'arrondissement ; enfin, diffuser toutes informations utiles dans les domaines touchant à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes. En 2022, la commission s'est réunie pour valider le rapport annuel 2021.

3.3 ACTIVITÉS 2022

La gestion du patrimoine boisé communal implique de nombreuses activités. Nous les présentons ci-dessous selon les différentes fonctions de la forêt.

En préambule, signalons que la gestion des forêts est assurée par le chef de service, également garde forestier, ainsi que par le deuxième garde qui compte l'effectif. Tous deux interviennent sur l'ensemble

des forêts communales, avec une répartition géographique des domaines pour l'organisation et le suivi des chantiers. L'internalisation en 2020 du deuxième poste a permis de meilleures synergies et un suivi coordonné des dossiers, afin d'y apporter des compétences complémentaires et gagner en efficacité.

Les travaux sont en partie organisés et conduits par le contremaître, chef de l'équipe forestière, qui exécute les chantiers avec son équipe ; celle-ci compte également deux forestiers-bûcherons qualifiés et un, voire deux apprentis.

Les travaux de bûcheronnage qui ne sont pas réalisés par l'équipe communale sont confiés à des entreprises privées de la région. L'entier du débardage est externalisé, tout comme le déchiquetage et le transport du bois destiné au chauffage à distance de Couvet. En moyenne, un tiers des travaux sont ainsi réalisés à l'interne et deux tiers sont confiés à l'externe.

Le tableau ci-dessous exprime en pourcent la répartition des activités de l'équipe forestière. Comme on le lira, celles-ci sont diverses, puisqu'aux travaux liés directement à l'exploitation des forêts s'ajoutent des tâches d'intérêt public et des réalisations pour des tiers, ainsi que des actions de formation.

Activités de l'équipe forestière (2022)	%
Exploitation des bois	39
Martelage	3
Soins à la jeune forêt	3
Entretien de la desserte	9
Mise à jour du parcellaire, abornement	3
Aménagement, inventaires	1
Travaux d'intérêt public (sentiers, objets récréatifs, sapins de Noël...)	6
Travaux d'intérêt public voirie	2
Formation des apprentis	9
Travaux pour tiers	
- Etat	14
- Entités partenaires (CFF, privés)	4
- Cours	4
Divers	3
Total	100

3.3.1 FONCTION DE PRODUCTION

La possibilité des volumes exploitables sur les neuf domaines de la commune (soit un par village) était en 2022 de 13'740 sylvies (1 sylve = 1m³ de bois sur pied), telle que définie dans les plans de gestion. Ceux-ci servent également à l'établissement des accords de prestations conclus au titre de la RPT (Réforme fédérale de la Péréquation et de la répartition des Tâches) entre la Commune d'une part, le Canton et la Confédération d'autre part, lesquels déterminent les subventions qui seront perçues au cours des périodes considérées (celle en cours portant sur les années 2021 à 2024).

Le volume total des exploitations pour l'exercice a été de 14'783 sylvies martelées, autrement dit marquées pour l'abattage, soit quasiment l'entier du potentiel à disposition, au travers de 30 chantiers. Ce volume comprend l'exploitation des chablis, c'est-à-dire les bois renversés par le vent ou qui ont subi des attaques d'insectes ou de champignons, consécutivement au manque d'eau ; ces bois représentent 13.5% des bois martelés. Le domaine de Noiraigue qui était en attente d'exploitation compte tenu de l'état du pont sur l'Areuse a vu les exploitations reprendre à l'automne 2022 (l'ouvrage n'a pas encore été rénové, mais un passage des bois est à nouveau possible sous conditions) ; les volumes exploités font partie de l'exercice 2023 et seront intégrés dans le rapport de gestion 2023.

Les volumes totaux commercialisés l'an dernier se montent à 13'502 m³, soit le 91% des bois martelés. Le delta s'explique par le fait que la sylve est un volume sur pied estimé selon un tarif unique, alors que les m³ commercialisés le sont selon un cubage réalisé précisément après la coupe. Une part du bois est également laissée au sol pour répondre aux normes sécuritaires en forêt de protection (cf. section 3.3.2.).

Les exploitations sont exprimées en chiffres dans le tableau ci-dessous :

	Martelages		Produits (m ³)				Répartition des produits	
	Sylves	Arbres	Bois de service	Bois d'industrie	Bois énergie	Total	Résineux	feuillus
Total communale forêt	14'783	7'724	7'744	776	4'982	13'502	80%	20%
			57 %	6 %	37 %	100.0%		

On constate une augmentation de plus de 3'000 m³ de bois exploité en 2022 par rapport à l'exercice précédent. La part de bois de service est stable, celle du bois d'industrie continue de diminuer au profit de celle du **bois énergie**, dont la hausse est due à l'extension du réseau de chauffage à distance de Couvet. Seule une petite part du bois énergie est vendu à des clients privés.

Le **bois de service** ou bois d'œuvre, destiné à la production de planches, poutres et autres produits de menuiserie, alimente en partie les scieries régionales en fonction de leurs besoins. La majorité de ces produits, soit environ le 70%, est commercialisée dans les scieries de France voisine ; la capacité de transformation de nos scieries régionales ne permet pas d'absorber les quantités produites par les forêts communales. L'acheminement de ce bois dans les scieries françaises s'inscrit toutefois dans une économie de proximité, puisque nos partenaires se situent à une demi-heure environ de camion de nos forêts. Dans ce secteur, le prix des bois à la vente s'est très légèrement amélioré à la fin de l'exercice forestier 2021 (juillet 2021), la hausse des prix s'étant trouvée confirmée dans le courant du 2^{ème} semestre 2021 (début de l'exercice forestier 2022). Malheureusement, les prix sont repartis à la baisse à l'automne 2022.

Enfin, le **bois d'industrie** est quant à lui acheminé par wagons et transformé en Suisse alémanique. La part de cet assortiment a progressivement diminué au fil des années dernières.

Pour permettre l'exploitation régulière des volumes fournis par la forêt communale, il convient de procéder à plusieurs travaux de différents types. Il s'agit tout d'abord de veiller à ce que les divisions forestières soient délimitées sur le terrain. Ainsi, **l'abornement**, soit l'entretien du parcellaire, des limites de propriété et des divisions forestières (unité de gestion), est rafraîchi à la peinture rouge pour les parcelles venant en coupe l'exercice suivant. Compte tenu du mode de gestion appliqué, cela signifie un passage sur chaque parcelle tous les neuf ans.

Il est en outre nécessaire de connaître l'état des forêts afin d'établir les plans de gestion en tenant compte de la situation effective. Cela passe par un **inventaire** des domaines : celui de Môtiers a ainsi été effectué l'an dernier. L'opération consiste à « pincer » les arbres à l'aide d'un compas et à relever l'essence et le diamètre, par division forestière. Ce travail a été conduit et mené par le chef de service, l'équipe forestière et des entreprises privées pour une bonne part. Cet inventaire n'avait plus été fait depuis 20 ans. C'est aujourd'hui le rythme moyen des inventaires forestiers, sauf pour Couvet, dont la documentation détaillée remonte à 1881 et mérite une attention particulière. Ce relevé des arbres dans le terrain permet une analyse de nos peuplements en termes de composition, structure, volume et évolution. C'est sur cette base que sera déterminée la possibilité de coupe pour la prochaine période, de 10 ou 20 ans. Le travail d'inventaire est financé par un prélèvement au fonds forestier de réserve.

L'exploitation demande en outre de disposer d'une **desserte** adaptée aux objectifs. En 2022, il n'y a pas eu de gros travaux dans ce domaine ; plusieurs projets restent en planification tel que prévu par le crédit-cadre voté par le Conseil général fin 2020. Le chemin du Banderet, à Buttes, a partiellement été réfectionné en 2022. L'entretien courant de la desserte a représenté le 9% des activités de l'équipe forestière ; d'autres travaux de ce type (dégagement de sorties d'eau, élagage) sont en outre confiés à des entreprises forestières privées.

Enfin, après chaque coupe, il importe d'apporter des **soins à la jeune forêt**. Ceux-ci sont réalisés systématiquement pour ménager et favoriser la forêt naissante, de la régénération naturelle jusqu'au stade avant la futaie. En 2022, cela a représenté 30 surfaces visitées pour un total de 216 hectares traités.

3.3.2 FONCTION DE PROTECTION

La fonction de protection concerne **ce que la forêt protège**, et non pas la protection de la forêt elle-même. Certaines parties de la forêt communale sont identifiées par la Confédération comme ayant une fonction de protection prioritaire à l'égard de la population et des infrastructures, principalement en regard des chutes de pierres. Une petite partie est reconnue comme ancrage au sol pour diminuer le risque de glissement de terrain.

Dans le cas des chutes de pierres, des mesures très concrètes doivent être appliquées dans les parcelles concernées lors des exploitations ; le but étant de freiner les chutes de pierres, les souches doivent être maintenues à une certaine hauteur (environ 80 cm) et une partie des bois coupés doit être laissée au sol. Dans ce type de forêt, il est demandé de produire de la sécurité et non pas du bois. Le dernier exemple très visible se situe en-dessus de la route cantonale menant de Saint-Sulpice aux Verrières, dans le secteur se trouvant juste avant celui touché par l'éboulement de mars 2022.

3.3.3 FONCTION DE BIODIVERSITE

Le thème de la biodiversité concerne tous les secteurs qui traitent de la nature. La forêt en fait évidemment partie. L'augmentation de la biodiversité participe à l'amélioration des interdépendances entre les espèces dont nous faisons partie, ce qui améliore les conditions de toute forme de vie, y compris la nôtre. L'objectif de cette fonction forestière, qui fait l'objet d'un subventionnement, est ainsi d'augmenter la diversité des espèces végétales et animales, soit la valeur et la diversité de l'écosystème « forêt », écosystème reconnu le plus riche de tous.

Les mesures prises en forêt sont de deux types. Le premier est l'**augmentation du bois mort sur pied et au sol**. En effet, si les arbres malades dont le bois est encore de bonne qualité sont récoltés, ceux qui s'avèrent trop atteints sont gardés en l'état pour leur permettre de réaliser leur cycle complet jusqu'à la décrépitude complète, sur pied ou au sol. Certains arbres sont par ailleurs désignés comme « arbres habitat », parce que leur état démontre qu'ils abritent déjà certaines espèces ou qu'ils seraient susceptibles de le faire ; ils sont identifiés et répertoriés. Enfin, certaines parties de forêt sont considérées comme des îlots de senescence ou des réserves forestière, cela pour des durées de cinquante ans. Plus aucune intervention n'y est faite, ces surfaces étant totalement restituées à la nature et leur mutation faisant l'objet d'une observation. Nous en comptons dix pour 66 hectares, répartis sur les domaines de Couvet, Môtiers, Fleurier, Saint-Sulpice et Buttes. Les plus récentes sont deux surfaces à St-Sulpice et Fleurier, ajoutées à l'issue de la dernière période de subventionnement (2020).

Le deuxième type de mesures concerne les « **chantiers nature** ». C'est l'occasion de rappeler que les gardes forestiers ont également la fonction d'agent nature pour tout ce qui concerne la nature hors forêt, tels que les haies, les bosquets, les murs de pierres sèches, les dolines, les plans d'eau ou encore les berges de cours d'eau. Cette fonction est aussi déployée pour les arbres et les haies en milieu urbain.

Tout comme il existe des accords de prestations pour la gestion des forêts, il en existe pour le développement ou l'amélioration de biotopes hors forêt (RPT Nature). Les communes ont été sollicitées à cette effet par le Canton pour la première fois en vue de la période 2021-2024, ce dont la nôtre a profité en déposant de nombreux projets. Ceux-ci portent sur des plantations d'allées, de haies ou de vergers, des créations d'étangs ou encore sur des aménagements de sentiers didactiques ; ils s'accompagnent souvent d'action de vulgarisation à l'égard du public, notamment dans le cadre de la traditionnelle *Journée des naissances*. En 2022, celle-ci a porté sur la plantation en allée de six érables, au début de la route de la Montagnette, au sud du village de Fleurier.

Toujours dans le domaine de la biodiversité, il est important de rappeler ici l'existence des pâturages boisés communaux, plus spécialement celui du communal des Bayards, qui fait l'objet d'un plan de gestion intégré ayant fêté en 2021 ses cinq ans. Cette structure constitue une diversité intéressante tant dans le paysage par la combinaison de l'aménagement sylvo-pastoral que par la diversité des espèces, florales notamment, dont le suivi témoigne d'une évolution positive. Ce suivi se fait de concert avec les exploitants agricoles et la section nature du service cantonal de la faune, de la forêt et de la nature (SFFN). Un plan d'affectation cantonal est en cours d'élaboration au SFFN, en concertation avec notre service.

3.3.4 FONCTION SOCIALE

En matière d'accueil du public en forêt, notre service s'occupe de maintenir en état les installations existantes, soit les trois « parcours Vita » situés à Couvet, Buttes et aux Bayards (les deux derniers étant confiés pour leur entretien à des organismes externes), les sentiers à thèmes, les sentiers pédestres, les places de pique-nique et les nombreux abris que l'on trouve sur l'ensemble du territoire communal.

Bien que la fonction prioritaire de la desserte forestière soit destinée à l'exploitation des forêts, les pistes et chemins profitent aussi à un nombreux public pour des activités sportives ou de délasserment, qu'il s'agisse de randonnée pédestre, de *nordic walking*, de course à pied, de VTT ou encore d'équitation. La population peut ainsi se ressourcer en milieu forestier, ce qui constitue une fonction fondamentale pour le bon équilibre du genre humain et de notre société de manière générale.

Relevons, pour conclure ce tour d'horizon des quatre fonctions de la forêt, que notre Commune a été associée à une étude mandatée par l'office fédéral de l'environnement (OFEV) portant sur les services écosystémiques de la forêt, menée en 2022 et dont les conclusions ont été rendues ce printemps. Car si certaines fonctions de la forêt bénéficient aujourd'hui de subventions et si l'exploitation des bois génère des revenus, l'apport de la forêt dans son ensemble à la collectivité reste très certainement sous-valorisé, voire même méconnu, également de nombreux décideurs politiques. Cette étude a ainsi pour premier but d'avoir une vision plus large et chiffrée de ces prestations. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet important lors d'un prochain rapport, probablement en chiffrant ces différents services selon une méthodologie proposée par l'OFEV.

3.3.5 SOUTIEN A LA VIE SOCIALE

De par ses zones de délasserment, l'espace forestier permet à de nombreuses personnes et sociétés locales de développer leurs activités en forêt. Notre service est régulièrement sollicité pour des demandes de manifestations sportives tracées en forêt, veillant le cas échéant à ce que ces parcours soient praticables le jour donné.

3.3.6 PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Le service cantonal des forêts n'ayant plus d'équipe forestière au Val-de-Travers, notre service intervient régulièrement pour l'État, contre facturation, pour des travaux dans les forêts domaniales et pour des chantiers d'abattage le long des berges de l'Areuse. Il collabore aussi avec les CFF pour l'entretien de leurs forêts, qui jouxtent souvent les forêts communales, et pour apporter des soins aux jeunes peuplements qui garnissent les talus en bord de ligne. Le volume de ces interventions varie en fonction des travaux à réaliser.

Notre service participe également activement à la formation professionnelle, cela tant par l'engagement d'apprentis que par l'implication du contremaître, lequel dispense nombre de cours sur le plan suisse romand et cantonal. Celui-ci est également délégué à la formation des apprentis et membre de la commission cantonale d'examens; avec le chef de service, il est encore membre de la commission cantonale pour la formation professionnelle. L'un de nos forestiers-bûcherons a en outre la fonction d'expert aux examens de fin d'apprentissage, tandis qu'un garde est moniteur de soins à la jeune forêt.

Toujours dans le domaine de la formation professionnelle, le service s'attache à mettre les forêts jardinées à disposition des écoles forestières et à partager ses compétences et expériences de sylviculteurs et de gestionnaires forestiers. Ainsi, tous les étudiants de Suisse, des futurs contremaîtres aux apprenants des écoles forestières (garde forestier, ingénieur forestier HES et EPFZ) viennent se former dans les forêts de Couvet; deux « marteloscopes » leur permettent de s'exercer à la délicate mais néanmoins fascinante activité du martelage, soit l'activité-clé du sylviculteur.

3.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

Le service a connu des changements en cours d'exercice. Un forestier-bûcheron a souhaité réorienter sa carrière professionnelle et a été engagé au service de la voirie; un nouveau forestier-bûcheron viendra

compléter l'équipe en 2023. L'apprenti qui se trouvait dans sa 3^{ème} année a décidé de stopper sa formation ; un nouvel apprenti devrait être engagé en août 2023

A la fin de l'année, l'effectif du personnel se composait comme suit :

- un chef de service garde forestier, à 100 % ;
- un garde forestier, à 70% ;
- un contremaître, à 90% ;
- un forestier-bûcheron, à 100 %.

3.5 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2022

3.5.1 TRAVAUX DE SÉCURISATION ET DE REVITALISATION

Le service a été impliqué dans deux dossiers pilotés par le DTSC pour leurs enjeux forestiers et « nature ». Le premier concerne la protection du village de Noiraigue contre les chutes de pierres et l'impact de ces travaux sur la continuation de l'exploitation de ce massif forestier. Le second porte sur la protection de la zone industrielle de Môtiers contre les crues et la revitalisation, dans ce secteur, de l'Areuse et du bied ; le service forestier est concerné ici par des travaux d'abattage et par le suivi des mesures prises par les agents nature.

3.5.2 EXTENSION DU CHAUFFAGE À DISTANCE DE COUVET

Si le fonctionnement du chauffage à distance de Couvet donne satisfaction à tous les niveaux, il le fait particulièrement pour notre service. En effet, il permet de valoriser une grande quantité de produits exploités dans les forêts et de rationaliser l'exploitation, ce qui augmente les rendements de l'équipe forestière. La transformation du bois procure en outre des emplois régionaux, notamment à une jeune entreprise locale. Nous pouvons souligner ici la stabilité du prix de l'énergie consommée par les clients, ce qui n'est pas le cas pour d'autres source d'énergie. L'extension de la capacité de production offre de belles perspectives, mais représente aussi un défi en termes d'organisation des chantiers et de logistique. La deuxième chaudière est entrée en fonction dans le courant de l'automne 2022 ; les deux chaudières en fonction ont permis de passer l'hiver sans avoir recours au gaz. Pendant la période froide, la consommation de bois a par conséquent passé de 40 à 70 m³ de plaquettes quotidiennement.

3.5.3 PROJETS NATURE

Mise à part la plantation d'une allée à Fleurier, nous n'avons pas réalisé d'autres projets en 2022. Certains projets prévus ont été réétudiés et leur réalisation différée ; il s'agit notamment de trouver des parcelles adéquates pour certains des projets. Le service a néanmoins été actif dans le suivi et l'entretien d'objets réalisés les années précédentes, ce qui permet de rappeler que les « projets nature » demande du temps non seulement pour leur réalisation, mais aussi pour leur évolution. A noter également que le service a été fortement mobilisé pour gérer la situation difficile des bois chablis citée au point 3.1. Force est de constater que le temps à disposition est un facteur limitant dans la réalisation de projets. La réalisation de projets n'en est pas moins planifiée pour 2023 et 2024.

3.6 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2022

Le tournant opéré fin 2020 par l'intégration du poste de deuxième garde forestier au sein du service communal a fait ses preuves d'efficacité. La conduite du service concertée permet de tirer profit des compétences de part et d'autre. La prise en main des dossiers par le nouveau garde forestier est extrêmement réjouissante et passage à 70% (contre 60% en 2021) de celui-ci s'est avéré nécessaire pour permettre de réaliser les nombreuses missions du service.

A noter que les activités vont croissantes, ce qui est dû notamment au réchauffement climatique dont l'impact sur nos boisés est déjà très important. Des réflexions sont en cours pour essayer de permettre leur adaptation à ces nouvelles conditions ; la récolte des bois malades est devenue une activité régulière désormais, avec pour conséquence une augmentation du travail à fournir.

La collaboration au sein de l'arrondissement forestier est désormais très fructueuse. L'ingénieur forestier qui œuvre à la tête de l'arrondissement depuis l'été 2021 est très actif et très motivé ; les échanges avec les autres gardes forestiers de l'arrondissement sont également très bénéfiques. Les divers remplacements à la suite de départs à la retraite se sont bien déroulés, tout en apportant à l'arrondissement un solide coup de jeune. Pour rappel, l'ensemble des communes contribue aux salaires des ingénieurs forestiers du canton.

De la direction des forêts (chef du dicastère) jusqu'aux membres de l'équipe forestière, l'état d'esprit est bon et les visions partagées. La collaboration, l'entraide, la fluidité de la transmission des informations et la philosophie du service permettent à chacun d'évoluer dans un climat positif et motivant. Cette situation positive n'empêche toutefois pas de s'interroger sur le fonctionnement du service, également en regard des enjeux actuels et futurs ; dans ce sens, une réflexion a été initiée avec comme objectif le maintien d'une bonne adéquation entre l'organisation et les missions.

4 GUICHET SOCIAL RÉGIONAL

4.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Gérés par les communes en partenariat avec le Service cantonal de l'action sociale (SASO), les Guichets sociaux régionaux (GSR) sont les points d'accès pour toute demande de prestations sociales cantonales sous condition de ressources. Le Canton en compte sept situés à Neuchâtel, St-Blaise, Colombier, Cernier, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Couvet. La mission des GSR consiste à tout mettre en œuvre pour soutenir et accompagner les usagers·ères et leur apporter une aide aussi bien personnelle que matérielle. Ayant une mission similaire au sein des administrations communales, les agences AVS-AI ont été localisées dans la même enceinte que les GSR.

Le Guichet social régional Val-de-Travers (GSR VDT) est donc constitué, à l'instar des autres GSR du Canton, de trois secteurs distincts :

- 1) l'Agence AVS-AI, qui fait office d'interface entre la population du Val-de-Travers et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation ;
- 2) le Guichet ACCORD, qui traite les demandes de prestations sociales cantonales sous condition de ressources ;
- 3) le Service d'action sociale, qui est l'unique prestation ACCORD délivrée directement dans les communes.

Placé sous la direction du chef du dicastère de la cohésion sociale, le GSR VDT officie pour la population de Val-de-Travers et intervient également, par convention, pour celle des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, qui contribuent à son financement pour la part communale.

4.2 ACTIVITÉS 2022

4.2.1 AGENCE AVS-AI

L'Agence régionale AVS/AI instruit les demandes de prestations complémentaires aux rentes AVS/AI et offre conseils et soutien à la population du Val-de-Travers. Quatre préposées à l'Agence AVS-AI travaillent dans ce secteur, totalisant 1.15 EPT (elles interviennent aussi, comme on le verra plus bas, pour le Guichet ACCORD). Leur rôle consiste à assurer le lien entre la population et la Caisse cantonale de compensation (CCNC) en accompagnant les usagers·ères dans leur demande de prestation AVS, d'assurance invalidité (rentes) ou de prestations complémentaires (PC).

Les préposées sont également à disposition de la population pour les demandes de calcul d'une rente future, de rente de survivants, de certificat AVS, d'affiliation à l'AVS-AI et d'allocations familiales et de naissance.

Durant l'année 2022, l'Agence AVS-AI a géré 961 dossiers de prestations complémentaires (PC), soit presque le même nombre qu'en 2021. Il convient toutefois de mettre ce chiffre en perspective avec le

nombre de nouvelles demandes pour les PC : nous en avons enregistré 233 en 2022, 182 en 2021 et 205 en 2020.

Les dossiers de prestations complémentaires actifs représentent autant de personnes qui passent au guichet afin de déposer des documents que les préposées vont devoir traiter puis transmettre à la caisse. Tout changement de situation doit être annoncé par les bénéficiaires PC ; les préposées à l'agence AVS-AI ont alors la responsabilité d'effectuer des avis de mutation. Pour 2022, 423 avis de mutation ont été effectués contre 377 en 2021 et 326 en 2020.

Les préposées doivent également répondre aux différentes demandes provenant de la CCNC, notamment celles de révision des dossiers PC. Ce sont 142 demandes de révision qui ont été traitées en 2022 contre 147 en 2021 et 197 en 2020. Le nombre de révisions dépend du nombre de dossiers actifs ; elles doivent être effectuées tous les quatre ans.

A fin 2022, la CCNC a modifié le formulaire de demande de prestations complémentaires. Ce document qu'il faut désormais remplir en ligne est passé de quelques pages à une dizaine, avec des questions de plus en plus pointues, évolution qui s'inscrit dans une tendance générale de complexification croissante des attentes de la CCNC. Ceci engendre une charge de travail supplémentaire pour les préposées à l'Agence AVS-AI, constatée dans les autres agences du canton et qui demandera à être analysée avec recul, afin de vérifier si les moyens restent cohérents avec les prestations à délivrer. Pour rappel, la CCNC subventionne partiellement le fonctionnement des agences AVS/AI ; un montant de Fr. 23'108.- nous a ainsi été octroyé en 2022.

4.2.2 GUICHET ACCORD

Le Guichet ACCORD instruit les demandes de prestations sociales (DPS) cantonales sous condition de ressources, soit les avances de pensions alimentaires, les subsides à l'assurance-maladie, les bourses d'études et l'aide sociale. Il offre également conseils et soutien, tout en orientant les usagers-ères dans diverses démarches administratives. Quatre collaboratrices socio-administratives travaillent dans ce secteur pour 1.55 EPT.

La vérification du droit aux prestations sociales se fait par le biais d'un formulaire unique, l'idée étant de faciliter les procédures et de permettre une meilleure équité de traitement à l'échelle du canton.

Le Guichet ACCORD officie comme une interface avec l'administration cantonale. Sa mission est d'enregistrer les demandes et les modifications de situations personnelles et financières qui ont une incidence sur le droit aux prestations. Le contact avec les usagers-ères représente une part importante du travail, mais la part la plus conséquente est celle de l'analyse des dossiers. Après examen de chaque demande et lorsque les conditions d'octroi sont remplies, la DPS est orientée vers les services compétents, soit les secteurs prestataires qui traiteront les demandes et rendront directement les décisions.

Le Guichet ACCORD Val-de-Travers a enregistré durant l'année 2022 759 demandes de prestations sociales (DPS), contre 663 en 2021 et 667 en 2020.

Grâce à un outil d'analyse mis à disposition par le SASO, nous sommes en mesure de vérifier vers quel(s) secteur(s) prestataire(s) ont été orientées les DPS traitées en 2022, étant entendu qu'une DPS peut être adressée à plusieurs secteurs à la fois :

- 587 DPS ont été dirigées vers les subsides à l'assurance-maladie ;
- 211 DPS vers le service d'action sociale du Val-de-Travers ;
- 109 DPS ont été adressées vers les bourses d'études ;
- 27 DPS ont été orientées auprès de l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien ;
- 161 DPS n'ont pas été orientées, parce que les conditions n'étaient pas réunies.

4.2.3 SERVICE D'ACTION SOCIALE

L'aide sociale délivrée par le Service d'action sociale (SAS) se présente comme le dernier filet du système de sécurité sociale. Basée sur le principe fondamental de la subsidiarité, elle intervient après que toute autre ressource a été épuisée. Elle peut, cas échéant, être accordée en complément d'un revenu. L'aide sociale est la seule prestation ACCORD délivrée dans l'enceinte des GSR.

L'aide sociale est axée sur trois types de prestations :

- une aide financière attribuée lorsqu'une personne ne peut subvenir, par ses propres moyens, à son entretien ou à celui des membres de sa famille avec qui elle fait ménage commun ;
- un accompagnement social, dont le but est la réintégration sociale et économique lorsque cette dernière est possible ;
- une aide personnelle, notamment l'écoute, l'information et le conseil.

Au 31 décembre 2022, 329 dossiers d'aide sociale étaient gérés par le SAS contre 364 en 2021 et 392 en 2020. La baisse du nombre de dossiers d'aide sociale déjà observée ces dernières années se confirme une fois encore.

Le service d'action sociale se compose de quatre secteurs distincts dans lesquels collaborent des professionnel·le·s aux compétences diverses et complémentaires. Sept assistantes sociales assurent le suivi social et financier des bénéficiaires de l'aide sociale ; un conseiller en insertion fait un travail de coaching avec les bénéficiaires de l'aide sociale en vue de leur intégration sociale et professionnelle ; deux collaboratrices travaillent pour le secteur comptable avec pour mission non seulement de saisir les paiements en conformité avec le plan comptable mais également de signaler les erreurs constatées conformément au système de contrôle interne ; trois collaborateurs·trices administratifs·ves sont en charge de l'accueil des usagers·ères du GSR dans son ensemble (téléphone et guichet), du travail administratif sur délégation des assistantes sociales et de la gestion des frais médicaux pour les bénéficiaires qui ne sont pas à même de le faire (deux d'entre eux·elles sont par ailleurs en charge de la délivrance de l'aide matérielle pour les personnes en suivi financier) ; enfin, un collaborateur s'occupe du suivi des dossiers contentieux.

Il est utile de rappeler que le suivi des dossiers contentieux concerne uniquement des dossiers d'aide sociale qui ont été bouclés (le suivi du contentieux des dossiers actifs est effectué par les assistantes sociales). Il s'agit de procéder à la récupération de montants perçus indûment par les bénéficiaires de l'aide sociale (revenu non déclaré, aide remboursable n'ayant pu être totalement recouvrée...) et qui n'ont pas pu être récupérés pendant la période d'aide sociale, les retenues ne pouvant excéder 15% de l'aide matérielle versée. Ce travail, qui est effectué de façon suivie et intensive, permet à notre service de récupérer des montants non négligeables. En 2022, environ 160 dossiers de contentieux sont en cours et près de 80'000.- ont été enregistrés en remboursement de l'aide sociale (près de Fr. 140'000.- si nous tenons compte d'un rétroactif AI et PC de presque Fr. 60'000). Si le nombre de 160 peut paraître élevé en regard des 329 dossiers actifs à fin 2022, il convient de rappeler que le règlement du contentieux peut s'étaler sur plusieurs années ; seule une minorité de bénéficiaires de l'aide sociale est ainsi concernée.

4.2.4 SOUTIEN A LA VIE LOCALE

Le GSR, principalement par sa responsable, est à disposition des acteurs·trices locaux·les actifs·ves dans l'intégration sociale. Après une longue attente faisant suite à la situation sanitaire des dernières années, le GSR, par son Agence AVS-AI, a eu le plaisir de convier les jeunes et futur·e·s retraité·e·s à la soirée annuelle d'information les concernant. La soirée a eu lieu au mois de septembre 2022 à la salle des spectacles de Couvet.

4.2.5 PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2021, des ateliers d'aide à la gestion des frais médicaux ont été animés au printemps 2022. Ces ateliers ont été mis de côté durant le deuxième semestre 2022, les assistantes sociales concernées par cette prestation étant alors en congé maternité. Ils seront repris en 2023.

Constatant une forte augmentation du nombre de bénéficiaires de l'association Panier solidaire, non liée à la seule présence de réfugié·e·s ukrainien·ne·s, une réflexion a été menée avec son président, le chef du dicastère, la cheffe du GSR, le Cora et l'antenne fleurisanne de Neuchâtel Addictions. Une présence régulière de plusieurs de ces entités a été initiée en fin d'année pour mieux connaître le profil des bénéficiaires et leurs éventuels besoins.

La cheffe de service a effectué une présentation du GSR et de ses missions dans le cadre de l'assemblée générale du Cora. A la suite de cela, elle-même et le conseiller communal en charge de la cohésion sociale ont été invités à intervenir lors de la conférence publique organisée par la section AVIVO Val-de-Travers au mois de novembre 2022. Les thèmes proposés étaient les suivants : « Val-de-Travers, une commune agréable à vivre pour les aînés ? » et « Quelles aides pour les personnes dont les rentes n'atteignent pas le minimum vital pour leur permettre de subvenir à leurs besoins vitaux ? ».

4.2.6 EFFECTIF DU PERSONNEL (EVOLUTIONS PRINCIPALES)

L'effectif du GSR a diminué de 0.2 EPT à fin août 2022. En effet, le poste de la collaboratrice spécialisée comptabilité avait été renforcé avant, durant, puis après le passage au nouveau logiciel informatique de l'aide sociale qui a eu lieu le 10 mai 2022. L'effectif se présente désormais comme suit :

- 0.80 EPT pour la direction (une cheffe de service à 60% et son adjointe à 20%)
- 1.15 EPT pour l'agence AVS-AI (quatre collaboratrices)
- 1.55 EPT pour le guichet ACCORD (quatre collaboratrices)
- 8.40 EPT pour le service d'action sociale (14 collaborateurs·trices)

En plus du remplacement qui courrait début 2022 mentionné dans le précédent rapport de gestion, le GSR a été privé en cours d'année (et jusqu'au début 2023) de deux assistantes sociales pour des raisons de congé maternité, d'une assistante sociale pour un arrêt de longue durée et d'une collaboratrice administrative travaillant en polyvalence à l'Agence AVS-AI et au Guichet ACCORD. Les remplacements des assistantes sociales (2 EPT) ont été effectués par deux personnes engagées en CDD à hauteur de 1.6 EPT. Le remplacement de la collaboratrice administrative (0.8 EPT) a été organisé très partiellement à l'interne (0.1 EPT) et par l'engagement d'une personne à 70%.

Pour rappel, à l'exception de ceux affectés à la direction du service, les postes des collaborateurs·trices du SAS sont mutualisés au travers d'un « pot commun », alimenté à hauteur de 60% par les communes et 40% par le Canton. Le personnel ACCORD relève lui aussi d'une mutualisation des coûts, selon le même ratio. Quant à l'Agence AVS-AI, elle est essentiellement à charge des communes ; la CCNC la finance partiellement au travers d'une enveloppe de 350'000 francs à répartir entre l'ensemble des agences régionales au prorata de la population.

4.2.7 PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2022

- Nouveau logiciel de gestion de l'aide sociale (KiSS)

Lors du premier semestre 2022, le SAS a dû mettre toute son énergie à l'introduction du nouveau logiciel de gestion de l'aide sociale KiSS. Alors que le logiciel aurait déjà dû être lancé en 2021, d'abord en juin puis en novembre, de nouveaux reports ont été nécessaires à l'équipe de projet qui rencontrait certaines difficultés techniques. Il aura ainsi fallu attendre le mois de mai 2022 pour que KiSS tourne dans les services. Etant donné la forte intégration du logiciel informatique BACEDOS – utilisé par les guichets ACCORD – dans le nouveau logiciel de gestion de l'aide sociale, il était indispensable que non seulement les sept services sociaux régionaux, mais également les œuvres d'entraide (CSP et Caritas) soient en mesure de démarrer au même moment. Le passage de l'ancien au nouveau logiciel s'est déroulé sans problème particulier, hormis quelques dysfonctionnements techniques inévitables à un projet d'une telle ampleur. L'aide sociale du mois de juin a pu être distribuée sans retard.

L'un des enjeux de la bascule d'un logiciel à l'autre était la migration de toutes les données que ce soit pour le suivi des dossiers d'aide sociale ou pour les documents présents en GED (pour les services fonctionnant déjà avec cet outil, dont le nôtre). Ceci fut une réussite. Il en va de même en ce qui concerne la communication inter-applicative entre les logiciels BACEDOS et KiSS.

Si ces réussites sont réjouissantes, il est cependant nécessaire de rappeler l'importante implication des collaborateurs-trices du SAS et des services cantonaux concernés. De plus, à l'heure de la rédaction de ces lignes, soit presque une année après le lancement de KiSS, nombre d'améliorations du logiciel sont encore attendues.

- Suivi différencié et harmonisé (SDH)

Durant le deuxième semestre 2022, les groupes de travail concernant le suivi différencié harmonisé (SDH) ont repris à un rythme intense. En effet, ce projet, laissé de côté afin de permettre aux équipes de se concentrer sur le changement de logiciel, devait être relancé. Pour rappel, le suivi différencié harmonisé est l'une des propositions faisant suite aux réflexions mener dans le cadre de RAISONE (Repenser l'Alde Sociale NEuchâteloise). Tout en pouvant compter sur l'accompagnement d'un mandataire externe financé par le Canton, l'investissement des équipes en termes de force de travail et de temps impose un rythme qu'il est parfois difficile de suivre. Il s'agit bien d'un changement de paradigme en termes de suivi des bénéficiaires de l'aide sociale, pour lequel les réflexions doivent être finement menées.

En effet, le SDH vise à identifier à l'aide d'outils communs les bénéficiaires ayant besoin d'un suivi social de ceux ayant besoin d'un suivi financier uniquement. Ces derniers seraient alors pris en charge par le personnel administratif formé sur les normes de l'aide sociale, tandis que les assistant-e-s sociaux-les auraient davantage de temps pour le suivi des personnes ayant besoin d'un accompagnement social plus important. Le suivi se veut harmonisé, dans le sens où les mêmes outils seraient utilisés par l'ensemble des services sociaux ainsi que par les œuvres d'entraide (CSP et Caritas). Son entrée en vigueur devrait avoir lieu en 2024. En ce qui concerne le SAS Val-de-Travers, cela fait déjà plusieurs années qu'il a mis en place un suivi administratif pour un petit nombre de bénéficiaires, dans le cadre d'un projet-pilote mené avec l'aval de l'office cantonal de l'aide sociale. Il s'agit désormais de saisir les contours de ce projet en construction afin de nous aligner à ce qui sera fait à l'échelle cantonale.

- Appui juridique des services sociaux régionaux

Depuis 2020 déjà, la CDC Social (qui réunit les chef-fe-s de dicastère en charge d'un GSR) a relevé qu'un soutien juridique aux services sociaux était devenu nécessaire, notamment pour éviter les vices de forme dans les décisions rendues en vue du recouvrement de certaines prestations indûment perçues et, ainsi, prévenir d'éventuelles et conséquentes pertes d'argent pour les collectivités publiques. L'objectif est de mettre en place un dispositif commun, permettant aux services sociaux ne disposant pas de ressources spécialisées à l'interne d'y recourir plutôt que de faire appel isolément à des avocats. Depuis septembre dernier, notre service prend part à une phase-pilote, en collaborant avec la Fondation Serei, à La Chaux-de-Fonds, avec deux autres services du canton. Si le recours à ce mandataire a un coût, assumé par les communes concernées, il permet aussi comme prévu d'éviter des pertes et de favoriser le recouvrement des montants dus. Si cet essai, prévu sur une année et demi, s'avère concluant, il pourrait s'étendre aux autres services du canton.

4.2.8 ÉTAT DE LA SITUATION EN FIN D'ANNÉE ET ENJEUX PRINCIPAUX

Une augmentation du nombre de dossiers est observée au sein de l'Agence AVS-AI et du Guichet ACCORD. Si ceci n'a pas fragilisé les équipes dans un premier temps, nous nous devons de rester vigilants. En effet, la charge de travail toujours plus importante ne peut être anticipée par les agences et ceci pose problème en terme de management. Nous savons, par exemple, que l'augmentation du nombre de demandes PC à l'échelle cantonale entre le moment des annonces des augmentations des subsides à l'assurance-maladie à l'automne 2022 et ce début d'année est de plus de 30%. Un échange entre la CDC Social et la CCNC est planifié pour le printemps 2023, afin d'avoir une vision plus précise des prévisions à venir et adapter cas échéant nos méthodes de travail.

En ce qui concerne le secteur de l'aide sociale, nous avons pu observer une nouvelle baisse du nombre de dossiers durant l'année 2022. Il faut toutefois signaler que le pôle des assistantes sociales a été particulièrement mouvementé par les absences et remplacements (quatre assistantes sociales sur sept ont été absentes durant plusieurs mois en 2022). Par ailleurs, après des années de baisse du nombre de dossiers, due à la stratégie menée dans le canton, mais aussi à l'effet « retardateur » de passage à l'aide sociale joué par le dispositif mis en place pendant la période de pandémie de covid-19, la tendance est

repartie à la hausse. Au moment de rédiger ce rapport, il atteint 345. Pour ce secteur aussi, une vigilance accrue est nécessaire dans le dessein de maintenir un service fonctionnel.

Le chef de dicastère

Frédéric Mairy

Glossaire des acronymes relatif aux comptes communaux¹

Dicastères

DAPP	Dicastère de l'administration et de la protection de la population
DJE	Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement
DTSC	Dicastère du territoire, des sports et de la culture
DI	Dicastère des infrastructures
DEFCOS	Dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé

Services et structures communaux

SRH	Service des ressources humaines (DAPP)
SPPI	Service de proximité et de prévention incendie (DAPP)
SDIS	Service de défense incendie et de secours (DAPP)
OPC	Organisation de protection civile (DAPP)
JJR	Ecole Jean-Jacques Rousseau (DJE)
SAE	Service de l'accueil de l'enfance (DJE)
CAD	Chauffage à distance (DTSC)
CLS	Culture, loisirs et sports (DTSC)
DBAT	Direction des bâtiments (DI)
STEP	Stations d'épuration (DI)
GSR	Guichet social régional (DEFCOS)
SEFOR	Service forestier (DEFCOS)

Administration

DDP	Droit distinct permanent (ou droit de superficie)
GED	Gestion électronique des documents
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
PAL	Plan d'aménagement local
PA	Patrimoine administratif
PF	Patrimoine financier
PFT	Plan financier et des tâches
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux

¹ Ne sont mentionnés dans ce glossaire que les acronymes utilisés de manière récurrente dans le rapport, raison pour laquelle certains services communaux par exemple n'y apparaissent pas. Les acronymes des autorités communales (CC, CG, CGF...) ne sont par ailleurs pas répertoriés, ni ceux des lois, règlements et services cantonaux.